

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES  
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr. ; ÉTRANGER : 530 fr.

(Compte chèque postal ; 400.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 12 FRANCS

#### SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 23<sup>e</sup> SÉANCE

#### Séance du Mercredi 17 Mars 1948.

##### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Transmission d'un projet de loi déclaré d'urgence.
3. — Transmission de projets de loi.
4. — Dépôt d'un rapport.
5. — Remplacement de conseillers de la République démissionnaires.
6. — Candidats aux services publics évincés par suite d'événements de guerre. — Discussion d'urgence d'un avis sur une proposition de loi et adoption d'une motion.  
Discussion générale: MM. Hocquard, au nom de M. Richard, rapporteur de la commission de l'intérieur; Maurice Bourges-Maunoury, secrétaire d'Etat au budget; Alex Roubert, président de la commission des finances; Mme le président.  
Motion de M. Poher, rapporteur général de la commission des finances. — MM. le rapporteur général, Dupic. — Adoption.
7. — Ouverture de crédits sur l'exercice 1948 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement). — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.  
Art. 1<sup>er</sup>. — Adoption.  
Art. 2:  
Etat A:  
Affaires étrangères. — Adoption des chapitres.

##### Agriculture:

MM. Dulin, président de la commission de l'agriculture; Longchambon, Henri Buffet, Le Terrier, Prinet, Armengaud.

Présidence de M. Gaston Monnerville.

MM. Sauer, Léon David, Mme Brion, MM. Boisrond, Landaboure.

Amendement de M. Gaston Cardonne. — MM. Gaston Cardonne, Maurice Bourges-Maunoury, secrétaire d'Etat au budget; le président de la commission de l'agriculture, Poher, rapporteur général de la commission des finances. — Retrait.

M. Marcel Molle.

Amendement de M. Janton. — MM. Janton, le secrétaire d'Etat au budget, le rapporteur général. — Adoption.

Mme Vigier.

Amendement de M. Gaston Cardonne. — MM. Gaston Cardonne, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat au budget. — Rejet.

MM. Charles Coste, Boisrond, Charles Morel, Rosset, Duhourquet, le rapporteur général, Monnet, Courrière, Faustin Merle.

Anciens combattants et victimes de guerre. — Adoption des chapitres.

Présidence de M. Robert Sécot.

Éducation nationale:

Mlle Mireille Dumont, M. Vittori.

Demande de suspension: MM. le rapporteur général, Armengaud, Alex Roubert, président de la commission des finances.

8. — Transmission d'une proposition de loi déclarée d'urgence.

9. — Transmission de projets de loi.

10. — Transmission d'une proposition de loi.

11. — Dépôt d'une proposition de résolution.

12. — Dépôt d'un rapport.  
Suspension et reprise de la séance.

13. — Dépôt d'un rapport.

14. — Retrait d'une proposition de résolution.

15. — Conseil supérieur des alcools. — Représentation du Conseil de la République.

16. — Ouverture de crédits sur l'exercice 1948 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement). — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Art. 2. — Etat A (suite):

Éducation nationale (suite):

MM. Racault, Toussaint Merle, Edouard Depreux, ministre de l'éducation nationale; Mlle Mireille Dumont, MM. Reverberi, Baron, Carcassonne, Ernest Pezet, Léo Hamon.

Finances et affaires économiques. — Adoption des chapitres.

France d'outre-mer:

MM. Amadou Doucouré, Franceschi, Grassard, Marius Moutet, Renaison, Mamadou M'Bodje, René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques.

Présidence de M. Gaston Monnerville.

M. Poisson.

**Industrie et commerce :**

MM. Marrane, Léon David, Carcassonne.  
Amendement de M. Armengaud. — MM. Armengaud, le ministre des finances. — Re-  
trait.

MM. le rapporteur général, Léon David, le  
ministre des finances.

17. — Dépôt d'un rapport.

18. — Règlement de l'ordre du jour. —  
MM. Marcel Willard, président de la com-  
mission de la justice et de la législation;  
Carcassonne, le président, René Mayer, mi-  
nistre des finances et des affaires économi-  
ques; Armengaud.

**PRESIDENCE DE Mme GILBERTE  
PIERRE-BROSSOLLE,  
vice-président.**

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

Mme le président. Le compte rendu ana-  
lytique de la précédente séance a été dis-  
tribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté, sous les ré-  
serves d'usage.

— 2 —

**TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI  
DECLARE D'URGENCE**

Mme le président. J'ai reçu de M. le pré-  
sident de l'Assemblée nationale un projet  
de loi tendant à accorder aux petits che-  
minots retraités, tributaires de la caisse  
autonome mutuelle des retraites, le béné-  
fice des majorations de retraites accordées  
aux fonctionnaires de l'Etat par les dé-  
crets n° 47-148 du 16 janvier 1947 et  
47-1372 du 24 juillet 1947 (art. 6) et modi-  
fiant ou complétant certaines dispositions  
de la loi du 22 juillet 1922 et de l'ordon-  
nance du 2 décembre 1944, que l'Assem-  
blée nationale a adopté après déclaration  
d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règle-  
ment, la discussion d'urgence de ce projet  
est de droit devant le Conseil de la Répu-  
blique.

Le projet de loi sera imprimé sous le  
n° 231 et distribué. S'il n'y a pas d'oppo-  
sition il est renvoyé à la commission des  
moyens de communication et des trans-  
ports (postes, télégraphes et téléphones,  
chemins de fer, lignes aériennes, etc.) (As-  
sentiment.)

La discussion d'urgence aura lieu dans  
les conditions fixées à l'article 59 du règle-  
ment.

— 3 —

**TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI**

Mme le président. J'ai reçu de M. le pré-  
sident de l'Assemblée nationale un projet  
de loi, adopté par l'Assemblée nationale,  
tendant à maintenir en vigueur, jusqu'au  
31 décembre 1949, les dispositions de l'or-  
donnance du 23 octobre 1944 relative à la  
réglementation des transports par chemin  
de fer.

Le projet de loi sera imprimé sous le  
n° 232, distribué, et, s'il n'y a pas d'oppo-  
sition, renvoyé à la commission des moyens  
de communication et des transports (pos-  
tes, télégraphes et téléphones, chemins de  
fer, lignes aériennes, etc.) (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assem-  
blée nationale un projet de loi, adopté par  
l'Assemblée nationale, fixant le statut juri-  
dique des centres techniques industriels.

Le projet de loi sera imprimé sous le  
n° 234, distribué et, s'il n'y a pas d'oppo-  
sition, renvoyé à la commission de la pro-  
duction industrielle. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assem-  
blée nationale un projet de loi, adopté par  
l'Assemblée nationale, portant ouverture  
de crédit en vue de la réalisation d'une  
première tranche du programme d'équipe-  
ment et d'aménagement de locaux desti-  
nés à abriter la troisième assemblée gé-  
nérale des Nations unies.

Le projet de loi sera imprimé sous le  
n° 236, distribué et, s'il n'y a pas d'oppo-  
sition, renvoyé à la commission des  
finances. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assem-  
blée nationale un projet de loi, adopté par  
l'Assemblée nationale, relatif à la date  
d'entrée en vigueur de certaines délibé-  
rations des assemblées des territoires  
d'outre-mer en matière fiscale.

Le projet de loi sera imprimé sous le  
n° 235, distribué et, s'il n'y a pas d'oppo-  
sition, renvoyé à la commission de la  
France d'outre-mer. (Assentiment.)

— 4 —

**DEPOT D'UN RAPPORT**

Mme le président. J'ai reçu de M. Richard  
un rapport fait au nom de la commission  
de l'intérieur (administration générale, dé-  
partementale et communale, Algérie) sur  
la proposition de loi, adoptée par l'Assem-  
blée nationale après déclaration d'ur-  
gence, tendant à compléter l'ordonnance  
n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux  
candidats aux services publics ayant été  
empêchés d'y accéder, ainsi qu'aux fon-  
ctionnaires et agents des services publics  
ayant dû quitter leur emploi par suite  
d'événements de guerre (n° 226, année  
1948).

Le rapport a été imprimé sous le n° 233.  
Il est d'ores et déjà en distribution.

— 5 —

**REMPLACEMENT DE CONSEILLERS  
DE LA REPUBLIQUE DEMISSIONNAIRES**

Mme le président. L'ordre du jour appelle  
la discussion des conclusions du rapport  
du 1<sup>er</sup> bureau sur l'élection de M. Ahmed  
Yahia (Constantine, 2<sup>e</sup> collège), en rem-  
placement de M. Benkheilil, démissionnaire.

Le rapport a été inséré au *Journal offi-  
ciel* du 17 mars 1948.

Votre 1<sup>er</sup> bureau conclut à la validation.  
Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du  
1<sup>er</sup> bureau.

(Les conclusions du 1<sup>er</sup> bureau sont  
adoptées.)

Mme le président. En conséquence,  
M. Ahmed Yahia est admis.

L'ordre du jour appelle la discussion des  
conclusions du rapport du 3<sup>e</sup> bureau sur  
l'élection de M. Delcourt (Nord), en rem-  
placement de M. Coquart, démissionnaire.

Le rapport a été inséré au *Journal offi-  
ciel* du 17 mars 1948.

Votre 3<sup>e</sup> bureau conclut à la validation.  
Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du  
3<sup>e</sup> bureau.

(Les conclusions du 3<sup>e</sup> bureau sont  
adoptées.)

Mme le président. L'ordre du jour appelle  
M. Pierre Delcourt est admis.

— 6 —

**CANDIDATS AUX SERVICES PUBLICS EVINCES  
PAR SUITE D'EVENEMENTS DE GUERRE**

Discussion d'urgence d'un avis sur une  
proposition de loi et adoption d'une propo-  
sition de résolution.

Mme le président. L'ordre du jour appelle  
la discussion de la proposition de loi adop-  
tée par l'Assemblée nationale, après déclara-  
tion d'urgence, tendant à compléter l'or-  
donnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, rela-  
tive aux candidats aux services publics  
ayant été empêchés d'y accéder, ainsi  
qu'aux fonctionnaires et agents des ser-  
vices publics ayant dû quitter leur em-  
ploi par suite d'événements de guerre.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je  
dois faire connaître que j'ai reçu de M. le  
président du conseil un décret désignant  
comme commissaire du Gouvernement,  
pour assister M. le ministre des finances  
et des affaires économiques :

M. Manget, administrateur civil à la di-  
rection du budget.

Acte est donné de cette communication.

Dans la discussion générale la parole est  
à M. Hocquard, en remplacement de M. le  
rapporteur de la commission de l'intérieur,  
de l'Algérie et de l'administration géné-  
rale, départementale et communale.

M. Hocquard, parlant au nom de M. Ri-  
chard, rapporteur de la commission de  
l'intérieur, de l'Algérie et de l'adminis-  
tration générale, départementale et com-  
munale. Mesdames, messieurs, notre col-  
lègue M. Richard, empêché, m'a prié de  
le remplacer.

La commission de l'intérieur s'est oc-  
cupée, ce matin, d'un projet de loi ayant  
pour objet de compléter l'ordonnance  
n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux  
candidats aux services publics ayant été  
empêchés d'y accéder, ainsi qu'aux fon-  
ctionnaires et agents des services publics  
ayant dû quitter leur emploi par suite  
d'événements de guerre.

Neuf catégories de fonctionnaires sont  
prévues dans cette ordonnance. On vous  
demande, par un dixième, un onzième et  
un douzième paragraphes que vous avez  
sous les yeux d'y ajouter les fonctionnaires  
de l'Union française qui étaient séparés  
de la métropole et les fonctionnaires des  
départements d'Alsace et de Lorraine qui  
étaient momentanément séparés de la vie  
nationale.

Je n'aurai rien de plus à ajouter à ce  
rapport, et je pense que vous adopterez  
cette proposition de loi, comme l'a fait  
l'Assemblée nationale, sans discussion.

Mais la commission de l'intérieur m'a  
confié la mission de vous faire remarquer  
les faits suivants :

Ce rapport, qui nous vient avec demande  
d'urgence, a été déposé sur le bureau de  
l'Assemblée nationale le 21 janvier 1947. Il  
a été transmis le jour même à la com-  
mission de l'intérieur, adopté le 8 mai  
1947, et on ne nous le soumet qu'aujour-  
d'hui, 17 mars, avec déclaration d'urgence.

La commission de l'intérieur m'a chargé  
de protester contre une telle manière de  
procéder. Réellement, on voudrait faire du  
tort au régime parlementaire qu'on ne pro-  
céderait pas autrement. (Nombreuses mar-  
ques d'approbation.)

En second lieu, j'exprimerai simplement  
le désir que nous nous appliquions à être  
aussi brefs que possible dans la présenta-  
tion des dossiers.

Je crois que tout a été dit, je n'ai qu'à  
descendre de la tribune en demandant à  
M. le président de mettre aux voix les  
articles de cette proposition de loi.

**Mme le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au Budget.

**M. Maurice Bourges-Maunoury, secrétaire d'Etat au budget.** Monsieur le rapporteur général, je crois que ce texte a des incidences financières assez prononcées, et j'aurais voulu que la commission des finances s'en saisisse pour en exposer très rapidement les conséquences.

J'indique en particulier que s'il s'agit de rouvrir des concours, s'il s'agit de donner de nouvelles possibilités à certains agents qui ont été empêchés par des faits de guerre de concourir, il y a d'autres conséquences qui sont incluses dans les paragraphes 10, 11 et 12. En particulier si, entre le 16 juin 1940 et le 8 mai 1945, des personnes domiciliées ou résidant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin ou de la Moselle sont admises à faire valoir leurs droits pour l'entrée dans telle ou telle carrière administrative, j'ai peur que parmi ces personnes il y en ait également qui aient des responsabilités en ce qui concerne les actes de collaboration commis avec l'ennemi.

Je voudrais donc que ce texte, qui est passé très rapidement devant l'Assemblée nationale et sur lequel le Gouvernement n'a pas eu à se prononcer, soit soumis à l'examen de la commission des finances du Conseil de la République.

**M. le rapporteur.** Vous dites, monsieur le ministre, que ce projet est passé très rapidement devant l'Assemblée nationale. Il nous est arrivé déjà, à la commission des finances, et il m'est arrivé personnellement de regretter que le Gouvernement laisse passer des projets à l'Assemblée nationale et que nous nous trouvions ici devant des situations qui semblent regrettables.

**Mme le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Ce projet a été discuté sans figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ni au *Journal officiel*.

*A l'extrême gauche.* C'est la pagaie !

**M. le rapporteur.** Dans ce cas, nous regretterons en commun que le Gouvernement ne soit pas au courant de l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous nous rejoignons sur ce point. Il en résulte que le travail qui nous arrive de l'autre assemblée est très mal préparé et je regrette d'avoir à le souligner de nouveau.

Sur le fond, je répondrai qu'il peut y avoir eu et qu'il y a eu dans les trois départements d'Alsace et de Lorraine des cas de collaboration. Mais il ne me semble pas qu'ils soient plus graves qu'ailleurs. Au contraire il y a dans ces cas des circonstances atténuantes dont il faut tenir compte. Je ne crois pas que cela doive empêcher de voter ces dispositions complémentaires. Pour les fonctionnaires des autres départements qui ont bénéficié de l'ordonnance du 15 juin 1945, il y a eu enquête. Il est tout à fait normal qu'il en soit de même pour les trois départements recouverts, mais je tiens à souligner la magnifique tenue de ces derniers pendant la guerre, tout isolés qu'ils étaient. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, il n'y a pas de faits nouveaux. Il peut y avoir des cas regrettables, comme partout, mais nos trois départements, à cet égard, méritent un éloge tout particulier. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous dites que les finances de l'Etat sont engagées. Je le veux bien, et si vous insistez pour que la proposition passe par la commission des finances je suis d'accord. Je ne suis mandaté par la commis-

sion de l'intérieur ni pour m'y opposer ni pour y accéder. Mais il me semble qu'à côté de la question financière il y a une question de justice, et sur ce point je m'opposerai catégoriquement à ce que les fonctionnaires de ces départements qui n'ont pas pu faire valoir leurs droits et qui n'ont pas pu être candidats à tel ou tel emploi, soient moins bien traités que les autres, d'autant plus qu'ils ont vécu dans des conditions plus difficiles que les fonctionnaires de la métropole qui bénéficient de ces facilités.

Je ne puis pas, évidemment, engager la commission de l'intérieur, mais, pour ma part, je m'opposerai à ce que la proposition soit renvoyée à la commission des finances pour ce motif, car il y a la question de justice.

Toutes les difficultés que vous signalez, monsieur le secrétaire d'Etat, seront levées par le fait qu'il y aura bien évidemment enquête et que la question financière ne se pose pas.

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Je vous ai indiqué, tout à l'heure, une difficulté, mais vous savez comme moi qu'il y en a beaucoup d'autres et qu'il n'est pas d'une bonne méthode ni pour les Chambres ni pour l'administration de voter un texte qui sera ensuite inapplicable. C'est pourquoi je demande, et je pense que M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique sera d'accord avec moi, que ce texte soit soumis à la commission des finances. La commission des finances de l'Assemblée nationale n'en a pas été saisie, et je le regrette.

**Mme le président.** Monsieur le secrétaire d'Etat au budget, seule la commission des finances est habilitée à demander que la proposition lui soit renvoyée pour avis.

Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Alex Roubert, président de la commission des finances.** La commission des finances demande le renvoi pour avis.

Nous nous trouvons en effet devant une proposition de loi qui tend à compléter une ordonnance relative à des candidats qui n'ont pas pu se présenter. Une ordonnance du 15 juin 1945 a relevé de la forclusion toute une série de personnes. On y ajoute maintenant une autre série pour laquelle on ne retient comme critérium que le domicile, sans s'inquiéter de savoir s'ils ont été ou non des résistants, s'ils sont restés dans leur pays les pieds dans leurs pantoufles ou s'ils sont allés, au contraire, au secours de la France qui était envahie.

Il y a tout de même un certain nombre de points qu'il faut examiner, ce qui est impossible avec la procédure d'urgence. La commission des finances ne peut accepter de rapporter, sans en avoir délibéré, cette proposition de loi et de donner un avis tant soit peu éclairé. C'est pourquoi elle demande à en être saisie pour avis.

**Mme le président.** Monsieur le président de la commission des finances, étant donné que cette proposition de loi est venue en urgence, voulez-vous nous dire quelles sont les conclusions de la commission ?

**M. le président de la commission des finances.** La commission demande un délai.

**Mme le président.** Cette proposition a été mise à l'ordre du jour selon la procédure d'urgence. Le Conseil doit donc statuer sur elle en premier lieu. Vous demandez le renvoi immédiat ?

**M. le président de la commission des finances.** Nous demandons un délai pour que le Conseil de la République, après la

commission, ait le temps d'examiner cette proposition de loi.

On ne peut demander au Conseil de la République de statuer sur un texte qui nous est arrivé il y a un quart d'heure, qui peut avoir des conséquences sérieuses.

La Constitution prévoit qu'un délai peut être demandé. La commission des finances le demande pour pouvoir étudier cette proposition.

**M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. le rapporteur général.** Mes chers collègues, la commission des finances, pour une simple question de procédure et sans vouloir engager l'affaire au fond, vient vous dire son étonnement.

Avant le débat très important sur le budget extraordinaire, quelques secondes avant le début de la séance, certains commissaires des finances ont appris qu'après déclaration d'urgence l'Assemblée nationale avait adopté une proposition de loi tendant à accorder des délais à un certain nombre de candidats empêchés d'accéder aux concours concernant les services publics.

La commission des finances ne veut pas donner immédiatement un avis quelconque sur une proposition qu'elle ne connaît pas.

Il ne vous échappera pas que cette proposition mérite tout de même une certaine étude. Si l'Assemblée nationale a cru devoir la voter sans discussion, il est normal que l'on veuille demander ici un délai d'examen raisonnable.

Dans ces conditions, puisqu'on ne peut pas procéder autrement et que le règlement s'oppose à ce que le renvoi pour avis ait lieu sans que la séance soit suspendue, la commission des finances demande, en vertu de l'article 79 du règlement, le vote d'une proposition de résolution qui inviterait l'Assemblée nationale à nous accorder un délai supplémentaire de quatre jours pour examiner cette proposition ; autrement dit, ce que nous désirons, c'est avoir le temps matériel de lire cette proposition de loi pour savoir ce qu'elle contient.

Je ne pense pas qu'il soit possible que vous nous refusiez un tel délai. Il ne serait pas normal que le Conseil de la République accepte de voter sans savoir de quoi il s'agit.

Je vous sou mets donc la proposition de résolution suivante : « Le Conseil de la République, en exécution de l'article 20 de la Constitution, demande à l'Assemblée nationale de lui accorder un délai supplémentaire de quatre jours pour formuler son avis sur une proposition de loi tendant à accorder des délais supplémentaires aux candidats aux services publics qui ont été empêchés d'y accéder par suite d'événements de guerre ». (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

**Mme le président.** Quelqu'un demande-t-il la parole ?

**M. Dupic.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Dupic.

**M. Dupic.** A la suite de l'intervention de M. le ministre, je suis quelque peu ébranlé par ses déclarations.

Ce matin, la commission de l'intérieur a eu à connaître du projet dont nous sommes saisis et d'un commun accord tous les groupes réunis ont convenu que ce projet pouvait venir en discussion devant le Conseil de la République, après avoir protesté véhémentement contre la procédure d'urgence employée par l'Assemblée nationale.

M. le ministre a tout à l'heure éveillé mon attention sur les garanties à prendre à l'égard de certaines personnes qui risqueraient de faire carrière dans le monde des fonctionnaires, alors que, l'épuration ne les touchant pas, ils pourraient apparaître, dans un temps plus ou moins rapproché, comme des éléments dangereux pour la démocratie et la République. C'est pourquoi je pense que les membres de la commission de l'intérieur, qui étaient peu nombreux ce matin, pourraient se réunir à nouveau cet après-midi et, à la suite de l'intervention de M. le ministre, se prononcer sur un article additionnel qui nous donnerait tout apaisement et toute garantie quant à la pénétration dans l'administration de gens qui ne mériteraient pas de jouir des avantages que comporte le projet dont nous sommes saisis.

M. le rapporteur. Cela va de soi. Vous ne direz que cela irait encore mieux en le disant. Mais je ne puis admettre que les neuf premières catégories qui font l'objet de cette ordonnance et qui ont le bénéfice de cet avantage ne soient pas soumis à la règle commune. Si le Parlement français n'entend pas favoriser les gens qui ont collaboré, je ne veux pas que ce soit seulement pour les habitants de nos trois départements et qu'on le spécifie d'une façon spéciale. Qu'on l'indique pour tout le monde, j'en suis d'accord, mais je n'admettrai pas qu'on le fasse uniquement pour nos trois départements.

Mme le président. Je donne lecture de la proposition de résolution présentée par la commission des finances :

« Article unique. — Le Conseil de la République, en application de l'article 20, 2<sup>e</sup> alinéa, de la Constitution, demande à l'Assemblée nationale de lui accorder un délai supplémentaire de quatre jours pour formuler son avis sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à compléter l'ordonnance n° 45-1183 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder, ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre. »

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(Le Conseil de la République a adopté.)

Mme le président. En conséquence, conformément au sixième alinéa de l'article 79 du règlement, la discussion est interrompue et, d'autre part, la proposition de loi est renvoyée pour avis à la commission des finances.

M. Faustin Merle. C'est l'enterrement !

M. le rapporteur général. Quatre jours, ce n'est pas l'éternité.

M. Dupic. Je demande que la commission de l'intérieur se réunisse pour un nouvel examen du projet.

Mme le président. Ce n'est pas à vous de le demander, mais au président de la commission.

M. Dupic. Il n'est pas ici. En l'absence de M. Hamon, je me suis adressé à M. Sarrien.

M. Sarrien, vice-président de la commission de l'intérieur. Je suis d'accord ; dans une heure la commission pourrait se réunir.

— 7 —

#### OUVERTURE DE CREDITS SUR L'EXERCICE 1948 (DEPENSES CIVILES DE RECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT)

Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948.

Je rappelle au Conseil de la République qu'il a précédemment ordonné le passage à la discussion des articles.

Je donne lecture de l'article 1<sup>er</sup> :

« Art. 1<sup>er</sup>. — A la clôture de chaque exercice, les ministres chargés de l'exécution du programme de reconstruction et d'équipement font le relevé, pour les opérations relevant du budget de leur département :

- « Des opérations terminées ;
- « Des opérations en cours d'exécution ;
- « Des opérations abandonnées.

« Dans un délai de quatre mois après la clôture de l'exercice, la mise au point des autorisations de dépenses accordées et des crédits de paiement ouverts ou à ouvrir fait l'objet d'une communication du ministre des finances et des affaires économiques aux commissions des finances du Parlement. La traduction budgétaire en est effectuée dans la loi de finances fixant, pour l'exercice suivant les autorisations de dépenses et les crédits de paiement applicables aux dépenses de reconstruction et d'équipement. »

Personne ne demande la parole sur l'article 1<sup>er</sup> ?

Je le mets aux voix.

(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.)

Mme le président. « Art. 2. — Les ministres sont autorisés à engager, au titre du budget général, des dépenses s'élevant à la somme totale de 76.641.590.000 francs et réparties conformément à l'état A annexé à la présente loi. Ces autorisations de programme ou de promesse de subvention seront couvertes tant par les crédits ouverts par la présente loi que par de nouveaux crédits à ouvrir ultérieurement. « Il est ouvert aux ministres, au titre du budget de reconstruction et d'équipement de l'exercice 1948, des crédits s'élevant à la somme totale de 66.921.820.000 francs.

« Ces crédits, qui sont applicables aux dépenses de l'exercice 1948, sont répartis par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé à la présente loi. »

L'article 2 est réservé jusqu'au vote de l'état A.

Je donne lecture de l'état A :

#### ETAT A

##### Affaires étrangères.

##### EQUIPEMENT

« Chap. 900. — Achat et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires.

« Autorisation de programme ou de promesse : 14 millions de francs. »

« Crédits de paiement : 14 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 900.

(Le chapitre 900 est adopté.)

Mme le président. « Chap. 901. — Oeuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat.

« Autorisation de programme ou de promesse : 69.600.000 francs.

« Crédits de paiement : 30 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 902. — Oeuvres françaises à l'étranger. — Participation à des acquisitions ou à des constructions neuves.

« Autorisations de programme ou de promesse : 52.500.000 francs.

« Crédits de paiement : 18.850.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 903. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. »

##### Agriculture.

Mme le président. La parole est à M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.

M. Dulin, président de la commission de l'agriculture. Mesdames, messieurs, et chers collègues, au nom de la commission de l'agriculture, nous devons présenter des observations d'ordre général et de caractère particulier, concernant la présentation du budget qui intéresse plus spécialement l'agriculture française.

On pourrait être tenté de penser qu'un projet de reconstruction et d'équipement soumis à la discussion et au vote du Parlement, doit dresser un tableau général des crédits affectés à ce domaine. Ce serait une application normale de notre vieille règle de « l'unité budgétaire ».

Il n'en est rien. Ce projet n'est qu'un morceau d'un budget de reconstruction et d'équipement.

En matière de reconstruction, il ne vise que les crédits destinés à reconstituer matériel et immeubles appartenant à l'Etat ?

Les énormes dépenses de reconstruction de l'immense secteur privé ont été discutées lors du vote des « crédits de réparations des dommages de guerre privés » (loi du 31 décembre 1947).

Quant à l'équipement de l'agriculture, le présent projet de loi ne vise, soit dans les différents chapitres de l'état A, soit aux articles 15 et 21 inclus relatifs aux avances faites aux agriculteurs par l'intermédiaire de la caisse nationale de crédit agricole, qu'une minime partie des dépenses de l'équipement, nécessaire au relèvement de notre agriculture auquel est subordonné le relèvement général de notre pays.

L'examen détaillé des chapitres ne nous donne, le plus souvent, aucun renseignement précis sur la destination véritable des crédits que l'on nous demande de voter.

Je n'en veux pour preuve que les libellés des chapitres 901 et 903 du projet d'équipement de l'agriculture.

Pour le chapitre 900, s'agit-il d'études et de devis ou bien de réalisations ? de travaux, et dans quelle proportion ?

On m'a indiqué qu'il s'agissait des programmes antérieurs au 31 décembre 1947.

Or, on constate l'inscription de 623 millions « d'autorisations de programmes ou de promesses demandées ».

D'ailleurs que veut-on dire par « autorisation de programme ou promesses demandées » ?

Des promesses de quoi ? Jusqu'ici, on avait toujours parlé d'autorisations d'engagement de dépenses.

Pourquoi a-t-on changé de vocable ?

Le chapitre 901, relatif aux travaux d'équipement rural, comporte 750 millions de crédit de paiement qui s'appliquent soit à des programmes anciens, soit à des

programmes nouveaux, sans qu'aucune discrimination soit faite dans les projets demandés.

Renseignement pris, les programmes nouveaux porteraient sur 100 millions seulement.

Si, par souci d'information et d'explication, on recourt aux « bleus », permettez-moi de vous dire qu'on ne voit guère plus clair!

En résumé, le projet manque totalement de clarté. Il est fait de pièces et de morceaux; et on ne voit même pas ce que ceux-ci représentent!

Les crédits budgétaires affectés à la reconstruction et à l'équipement de l'agriculture sont notoirement insuffisants.

La commission des finances du Conseil de la République l'a unanimement reconnu.

M. Landaboure, rapporteur spécial du budget de l'agriculture, a constaté l'insuffisance générale des crédits affectés à l'agriculture, et il a affirmé que l'économie agricole n'avait pas, dans l'ensemble du projet, la place qui devait normalement lui revenir.

C'est vous dire le travail fait par votre commission de l'agriculture qui a fini par convaincre cette Assemblée.

Je vous rappelle que, jusqu'à ce jour, la commission des finances ne nous avait pas été particulièrement favorable. Aussi, aujourd'hui et, loyalement, nous devons reconnaître l'appui qu'elle nous a apporté.

Je prends d'autant plus volontiers acte de cette déclaration que c'est en effet la première fois que la commission des finances découvre une vérité qui n'a pas cessé d'être vraie depuis la libération. Jusqu'à présent, mes collègues de la commission de l'agriculture et moi-même, nous avons été les seuls à soutenir une telle opinion. Nous sommes heureux de voir que la commission des finances du Conseil de la République partage, enfin, nos préoccupations, et nous la remercions encore très sincèrement.

Par contre, nous avons, dans le même temps et dans la même circonstance, exprimé le regret que la commission des finances de l'Assemblée nationale, pas plus dans son rapport général que dans son rapport spécial, n'ait dénoncé cette insuffisance.

Analysons maintenant le fond du projet de loi.

Quelle est la part de l'agriculture dans le budget général de l'agriculture française et dans les budgets annexes?

Pour les autorisations de dépenses — je demande, ici, toute l'attention du Conseil de la République: 4.272 millions sur un total de 89.810.830.000 francs, soit 4,7 p. 100.

Pour les crédits de paiement de l'exercice 1948: 4.227 millions sur 80.028 millions, soit 5,2 p. 100.

Ces pourcentages ne paraissent-ils pas ridiculement faibles quand on sait que le revenu actuel de l'agriculture a été estimé par la « Commission du bilan » à un tiers environ du montant global du revenu national!

Hier encore, M. le ministre des forces armées, au moment où il nous indiquait comment il devait procéder au recrutement des jeunes gens appelés sous les drapeaux, précisait qu'il avait été obligé de faire une cote mal taillée puisque les sept dixièmes de recrues provenaient de l'agriculture française; c'est dire la part qui lui est demandée lorsqu'il s'agit de consentir des sacrifices pour la défense de la patrie.

Cette insuffisance des crédits consentis à l'agriculture ne saute-t-elle pas aux yeux quand on songe que l'effort prévu

par le plan Monnet en faveur de l'équipement agricole représente 364 milliards sur une somme globale de 2.250 milliards, soit environ un sixième!

Pouvez-vous admettre que le budget de l'agriculture soit de l'ordre de 4 milliards quand celui des travaux publics représente plus de 32 milliards et que la seule reconstruction des ouvrages d'art absorbe 8.250 millions d'autorisations d'engagement et 6.250 millions d'autorisation de paiement?

S'est-on rendu compte que la subvention aux budgets annexes des constructions aéronautiques pour la couverture des dépenses d'études de prototypes intéressant l'aviation civile et commerciale — chapitre 9.152 du budget d'équipement des travaux publics et transports (section 3) — représente 2 milliards et demi, et que le chapitre 917 du même budget consacre aux travaux et installations aéronautiques 4.800 millions d'engagements de dépenses et 4 milliards de crédits de paiement?

N'est-il pas ahurissant de constater l'inversement disproportionné entre le budget de l'agriculture et l'énormité des budgets des entreprises nationalisées, dont certains postes laissent rêveurs?

Les charbonnages de France, pour ne prendre qu'un exemple, voulaient affecter, pour les seules constructions de logements ouvriers et pour leurs œuvres sociales, 8.700 millions, chiffre que la commission des investissements a ramené à 5.200 millions, cependant que le chapitre 903 ne prévoit que 60 millions d'autorisations d'engagement de dépenses pour l'habitat rural.

M. Faustin Merle. Vous voudriez donc que les mineurs couchent dehors!

M. le président de la commission de l'agriculture. Monsieur Faustin Merle, je veux vous dire que je ne proteste pas contre la construction de logements pour les mineurs; je fais simplement la comparaison entre le crédit prévu pour ce chapitre et les sommes affectées à l'habitat rural. (Applaudissements à gauche.)

Pour préciser, que nous offre-t-on pour l'habitat rural? 40 francs par exploitation; il y a 1.500.000 exploitations. C'est dire le ridicule des attributions de crédits qui nous sont faites. L'ensemble des crédits proposés à notre vote est trop faible en ce qui concerne l'agriculture. Ils correspondent, du reste, il faut le souligner, à des travaux généralement déjà entrepris et non pas à des travaux à commencer.

C'est ainsi que les 850 millions de paiement du chapitre 900 ne correspondent à aucun projet nouveau. Le chapitre 901 libellé « travaux d'équipement rural » ne consacre à des travaux nouveaux inférieurs à 200.000 francs que 100 millions.

Que devons-nous proposer? Nous proposons le relèvement du montant des projets subventionnables en capital, de 200.000 à 500.000 francs.

M. le ministre de l'agriculture — je regrette qu'un deuil de famille ne lui ait pas permis d'assister aujourd'hui à ces débats importants — a déclaré devant l'Assemblée nationale qu'en vertu de la loi du 14 août 1947, 10 milliards de travaux pourraient être faits en 1948 pour l'équipement collectif agricole.

Pour ces 10 milliards de travaux, il est nécessaire d'avoir des possibilités de financement.

Le Gouvernement, sur notre proposition et sur celle de la commission de l'agriculture du Conseil de la République, a accepté un amendement admettant la souscription aux emprunts locaux d'équipement rural des bons d'emprunt-prélèvement.

Le Gouvernement a décidé que ces bons pourraient être libératoires à concurrence de 50 p. 100 du montant des emprunts, qui, eux-mêmes, correspondent à la partie subventionnable des travaux d'équipement rural.

C'est dire que sur des travaux s'élevant à 10 milliards, 2.500 millions de francs pourraient être souscrits en bons d'emprunt-prélèvement et que 7 milliards 500 millions de francs resteraient à trouver dans nos campagnes.

Je me permets de faire remarquer au Gouvernement qu'à la suite du prélèvement exceptionnel, de la mauvaise année 1946-1947 et du blocage des billets de 5.000, de l'accroissement des impôts et de l'augmentation des prix des produits d'équipement et, en particulier, du matériel agricole, les lessiveuses qui étaient peut-être pleines ont vu sérieusement baisser le volume des billets.

M. Faustin Merle. Elles ont été vidées par M. Mayer.

M. le président de la commission de l'agriculture. J'ai déjà dit, monsieur Faustin Merle, qu'une loi qui a été votée par la majorité des représentants du pays est une loi républicaine et qu'elle doit être appliquée: c'est là la véritable démocratie. (Applaudissements au centre et à gauche.)

A l'extrême gauche. C'est du double jeu.

M. le président de la commission de l'agriculture. Ce n'est pas du double jeu; je n'en ai jamais fait. Je suis parti en 1940, tandis que vous, vous étiez de l'autre côté. (Mouvements divers. — Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Quelle est la part de l'agriculture dans la répartition des crédits que l'on nous demande de voter au titre des « avances » pouvant être consenties par l'Etat?

Les entreprises nationalisées, en attendant qu'elles puissent couvrir leurs dépenses d'équipement par l'autofinancement ou, à défaut, par les emprunts, se sont fait attribuer en chiffre rond 80 milliards d'avances à prendre directement ou indirectement sur nos ressources de trésorerie.

Les avances diverses ressortent par ailleurs à 17 milliards.

Ainsi, sur un total de 97 milliards, l'agriculture ne bénéficie que de 5 milliards dont la décomposition est énumérée dans les articles 15 à 20 ter du projet qui nous est soumis.

Au titre des avances, l'agriculture ne dispose donc sensiblement que de 5 p. 100 du total consenti.

Comment des avances, qui peuvent être allouées par l'Etat à la caisse du crédit agricole, se répartissent-elles: 200 millions serviront à aider les travaux d'électrification des campagnes, 500 millions pourront servir à l'octroi de prêts aux communes et aux syndicats de communes pour les travaux d'équipement rural. Ce qui fait un total de 700 millions seulement pour l'équipement collectif de nos campagnes.

Les 4.300 millions restant sont consacrés à aider les agriculteurs particulièrement dignes d'intérêts, tels que les prisonniers rapatriés, anciens déportés et les jeunes gens qui s'installent, etc.

Je signale à ce propos que ces crédits ne correspondent que partiellement à ce que j'avais eu l'honneur de demander lors de la discussion de la proposition de résolution que je vous avais présentée en juin dernier et qui tendait à inviter le Gouvernement à proroger d'une durée égale le délai de 18 mois prévu par l'article 13 de l'ordonnance du 20 octobre 1945 permet-

tant aux agriculteurs, prisonniers rapatriés et anciens déportés de bénéficier des prêts du crédit agricole.

En ce qui concerne les prêts octroyés par la caisse nationale de crédits agricoles, nous demandons le relèvement du montant maximum des prêts consentis.

Les prêts individuels à long terme, destinés à faciliter l'accès des travailleurs agricoles à la petite propriété rurale dont la loi du 7 mai 1946 a fixé le montant à 500.000 francs, doivent être relevés à 900.000 francs, étant donné la dévalorisation de l'argent et l'augmentation tant des propriétés que des biens immobiliers et des travaux depuis 1946.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions nous considérons comme tout à fait anormal de maintenir à 1.500.000 francs, par commune intéressée, le montant des prêts octroyés à ces communes ou aux syndicats de communes pour les travaux d'équipement rural. Pour les raisons ci-dessus indiquées, nous demandons que soit porté à 3 millions le plafond du montant de ces prêts.

Au cours des débats à l'Assemblée nationale, M. le ministre de l'agriculture répondant à divers interpellateurs qui signalaient l'insuffisance des crédits réservés à l'équipement agricole, a indiqué que celui-ci serait réalisé grâce aux dispositions de la loi du 14 août 1947.

Or, qu'est-ce que la loi du 14 août 1947 ? Cette loi nous la connaissons d'autant mieux que mes amis et moi-même en sommes les promoteurs.

Elle a pour objet de réaliser l'équipement rural par la voie de l'autofinancement.

En raison, d'une part, des difficultés financières du pays, et, d'autre part, du manque de confiance de nos campagnes dans les emprunts d'Etat, nous avons proposé, pour donner un coup de fouet à l'équipement rural, de recourir à l'émission d'emprunts locaux, gagés par l'Etat, en faveur du financement des travaux d'équipement rural.

L'Etat ne devait donc plus, en principe, payer des subventions en capital pour une grande partie des travaux d'équipement d'intérêt collectif, mais il s'engageait à assurer aux porteurs le service d'annuités pour l'amortissement des emprunts ainsi souscrits.

Depuis août 1947, la situation des trésoreries, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, a complètement changé. L'optimisme dont font preuve M. le ministre de l'agriculture et les membres du Gouvernement me paraît être un optimisme de commande que ne justifient plus les possibilités réelles d'emprunt dans nos campagnes.

La souscription des emprunts locaux d'équipement rural sera certes facilitée, étant donné que les bons d'emprunt du prélèvement seront admis à concurrence de 50 p. 100 du montant des emprunts émis pour l'équipement rural. Et à ce propos, je voudrais tout particulièrement remercier M. le ministre des finances et des affaires économiques de l'arrêté pris par lui, le 15 février dernier, arrêté heureusement commenté par ses déclarations à l'Assemblée nationale lors de la discussion de la loi apportant des aménagements au prélèvement exceptionnel.

Il n'en reste pas moins vrai que les souscripteurs des emprunts locaux devront verser en argent frais la moitié des titres émis.

**M. Lemoine.** Il n'y a plus d'argent frais !

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Sauf en Algérie, monsieur Lemoine !

J'estime qu'il sera difficile à l'heure actuelle de trouver de telles disponibilités dans les campagnes.

La loi du 14 août 1947 — M. le ministre de l'agriculture le rappelait à l'Assemblée nationale — prévoit, pour les années 1948, 1949 et 1950 un crédit de 250 millions pour le service des annuités qui doivent permettre d'amortir des emprunts d'un montant global et annuel de 10 milliards. Si l'on admet — ce que je n'aurai pas l'imprudence d'affirmer — que ces travaux pourraient être faits et utilisés, c'est 5 milliards de bons d'emprunt-prélèvement que les agriculteurs auront à verser et 5 autres milliards en argent frais, étant donné que l'Etat ne garantit en annuités que la partie d'emprunt couvrant les travaux subventionnables, soit en moyenne 50 p. 100. Si vous savez qu'un modeste projet d'adduction d'eau dans une commune rurale d'un millier d'habitants, coûte actuellement 20 millions de francs et que le montant de la subvention n'est que de l'ordre de 50 p. 100, c'est un emprunt de 10 millions qu'il faudra émettre dans la commune.

Cet emprunt sera couvert à concurrence de 5 millions en bons d'emprunt-prélèvement et pour une somme de 15 millions par les versements en espèces sous réserve des prêts qui peuvent être consentis par la caisse nationale de crédit agricole. Pensez-vous que l'on puisse trouver dans de nombreuses communes d'aussi importantes disponibilités, après le prélèvement, le blocage des billets de 5.000 francs et l'augmentation considérable des impôts de diverses natures ?

Il est indispensable pour permettre le démarrage des emprunts d'équipement rural de mettre à la disposition des collectivités locales publiques ou privées des avances substantielles par l'intermédiaire de la caisse nationale de crédit agricole. Nous sollicitons que pour les années 1948 et 1949 le fonds de modernisation et d'équipement prévu par la loi du 7 janvier 1948 affecte la somme de 5 milliards au démarrage des travaux d'équipement collectif, ceci par l'intermédiaire de la caisse nationale de crédit agricole.

Les agriculteurs veulent que la priorité tant de fois proclamée par le Gouvernement en faveur de l'équipement et de la production agricoles ne reste pas de platoniques déclarations verbales mais corresponde à une réalité substantielle et qu'elle soit inscrite dans la loi.

Revenons, maintenant, à l'une des questions qui paraissent essentielles si l'on veut effectivement voir aboutir le programme d'équipement collectif de notre agriculture. Examinons la répartition des ressources du fonds de modernisation et d'équipement, entre le secteur industriel et l'agriculture.

La loi du 7 janvier 1948 a prévu que le tiers des ressources du prélèvement constituerait le fonds national de modernisation et d'équipement, dont les ressources doivent servir tant à l'équipement de l'industrie que de l'agriculture.

Or, l'hypothèque de 40 milliards au profit des industries nationalisées absorbe la totalité, et même sensiblement davantage, des ressources sur lesquelles le fonds national de modernisation peut compter.

M. le ministre de l'agriculture, lors d'une intervention à l'occasion d'une question précise qui lui a été posée à l'Assemblée nationale a répondu dans des termes qui prêtent à confusion. Je pense qu'il n'a convaincu personne, pas même lui, j'en suis sûr.

Par contre, je rends hommage, encore une fois à la commission des finances du

Conseil de la République, (*Applaudissements*) qui a bien vu le danger que pouvait constituer une telle dotation préalable au secteur nationalisé.

Lors de la discussion de la proposition de loi tendant à apporter des aménagements à la loi sur le prélèvement exceptionnel, j'ai attiré l'attention du Conseil et du Gouvernement sur le danger extrêmement grave, pour l'agriculture, de voir son équipement complètement privé de ressources en faveur des entreprises nationalisées.

J'ai déposé alors un amendement que M. le ministre des finances m'a demandé de retirer, précisant que, lors de la discussion du présent budget d'équipement, la question serait réexaminée. M. le rapporteur m'a également demandé, pour la même raison, de ne pas maintenir mon amendement.

Aujourd'hui, le moment est donc venu d'en rediscuter et de prendre une position précise.

M. le ministre de l'agriculture, lors d'une conférence de presse, s'est déclaré fort satisfait d'avoir obtenu — chose qui a été officiellement confirmée depuis par M. le ministre des finances — une ouverture de crédit de 5 milliards sur le fonds de modernisation et d'équipement en faveur de la caisse nationale de crédit agricole qui pourra, grâce à ces ressources, octroyer aux agriculteurs des prêts individuels, à moyen terme, de cinq ans.

Je tiens en outre à préciser qu'il s'agit là de prêts destinés exclusivement à l'équipement individuel et non point à l'équipement collectif, aux termes de la loi du 14 août 1947.

Il est indispensable, pour l'amorçage et le démarrage des emprunts locaux d'équipement rural, d'obtenir sur le fonds d'équipement et de modernisation une ouverture de crédit que j'estime à 5 milliards pour les années 1948 et 1949.

Nous avons vu à quels obstacles se heurtera, dans les circonstances présentes, la souscription des emprunts locaux, faute de disponibilités monétaires dans les campagnes.

Il faut absolument, si l'on veut que ces emprunts locaux réussissent, que les collectivités publiques ou privées, bénéficiaires de la loi du 14 août 1947, puissent obtenir des facilités de crédit auprès de la caisse nationale de crédit agricole.

Nous demandons donc à M. le ministre des finances et des affaires économiques de réserver à l'agriculture la part qui lui revient sur le fonds de modernisation et d'équipement.

En répondant favorablement à notre demande, M. le ministre des finances et des affaires économiques ne fera que consacrer à l'agriculture la part prévue par la loi, part que j'avais été dans l'obligation de lui demander de préciser, lors de la discussion de l'amendement que j'avais déposé la semaine dernière. D'accord, je le répète, avec M. le rapporteur général, nous demandons que l'agriculture française, en matière d'équipement, soit placée sur un pied d'égalité avec le secteur industriel.

Au cours des débats sur le budget d'équipement de 1947 et, également, lors de nombreuses autres interventions, je n'ai cessé de dénoncer la part très faible réservée à l'équipement de l'agriculture et au développement de la production agricole.

Depuis la libération, et contrairement au programme que nous avons mis sur pied à Alger, les gouvernements successifs se sont préoccupés de la production industrielle, ce qui est certes légitime et indispensable, mais se sont désintéressés,

pratiquement, de l'effort de production massive qui aurait dû être réalisée en agriculture.

L'an dernier, le budget d'équipement agricole portait sur des chiffres de crédits absolument insuffisants. Je l'ai proclamé, mais c'est comme si j'avais prêché dans le désert. (*Sourires.*) N'était-il pas regrettable de voir l'agriculture ne représenter dans le budget d'équipement qu'une part de 2,3 p. 100, soit 2.254 millions, sur 58 milliards de crédits de paiement ?

**M. Longchambon.** Monsieur Dulin, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Je vous en prie.

**Mme le président.** La parole est à M. Longchambon, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Longchambon.** En plus de cet aspect financier du problème que vous dénoncez, il en est un autre que révèlent les documents budgétaires que nous avons sous les yeux.

Sur 2 milliards de crédits de paiement consentis au ministère de l'agriculture pendant les années 1946 et 1947, celui-ci a dû reporter, en fin d'exercice 1947, 300 millions qui n'avaient pu être utilisés.

Pour quelle raison ? Si M. le ministre de l'agriculture était présent, je lui laisserais le soin de répondre. En son absence, je peux peut-être risquer une explication.

Je crois qu'on la trouve dans la comparaison du budget d'un ministère tel que celui de l'industrie et du commerce, par exemple, où les engagements de paiement étaient de l'ordre de 6 milliards, avec celui du ministère de l'agriculture où ils étaient de l'ordre de 2 milliards. Pour le premier, les crédits reportés ont été de 33 millions sur 6 milliards et, pour l'agriculture, de 300 millions sur 2 milliards.

Pourquoi ? Parce que derrière le financement se pose la question de la monnaie-matière, des fournitures et des prestations matérielles qui doivent assurer la réalisation des travaux. Le ministère de l'industrie et du commerce qui distribue la monnaie-matière et contrôle l'industrie se sert, et le ministère de l'agriculture est délaissé. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

**M. le président de la commission de l'agriculture.** J'allais justement abonder dans le sens de M. Longchambon. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Appartenant l'un et l'autre au même groupe, n'est-il pas normal que nous ayons une communauté de vues sur ces problèmes ?

Je suis sûr d'ailleurs (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*) que vous êtes d'accord avec nous, étant donné que vous soutenez maintenant les intérêts de toutes les catégories de la population.

**M. Faustin Merle.** Tous les travailleurs !

**Mme Brion.** Nous soutenons tout ce qui est juste.

**M. le président de la commission de l'agriculture.** J'indique toutefois pour répondre à mon ami M. Longchambon, que dans le budget de 1947 ce n'est pas seulement 300 millions, mais bien 600 millions qui n'ont pas été utilisés. La raison en est bien simple : nous n'avons pas reçu les bons matières nécessaires. Je l'indiquais tout à l'heure, me montrant moins optimiste que M. le ministre de l'agriculture qui prévoit 10 milliards de travaux pour 1948.

Quand on sait que l'on a donné à l'agriculture française pour l'électrification et par département, 30 kilomètres de fil conducteur et 1 kilomètre de canalisations

pour les adductions d'eau, alors qu'en même temps la Société nationale des chemins de fer français — je ne lui en ferai pas grief, bien qu'appartenant à un département douloureusement sinistré où les fermes sont encore écrasées — fait construire de véritables villas et des maisonnettes qui coûtent 2 ou 3 millions, avouez qu'il y a là de quoi nous étonner !

**M. Henri Buffet.** Nous parlerons tout à l'heure, si vous le voulez bien, des dépenses engagées par la Société nationale des chemins de fer français. Mais permettez-moi de vous faire remarquer que lorsque vous n'avez pas d'engrais vous incriminez le manque de wagons.

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Je répondrai à mon ami Buffet, qui est un spécialiste de la question des chemins de fer, qu'il ne s'agit pas de wagons pour l'instant, mais de maisonnettes, ce qui n'est pas tout à fait la même chose !

Jusqu'ici, les maisonnettes ne transportent pas des engrais ! (*Rires.*)

A propos de matières premières, je voulais dire qu'au lieu des 375.000 tonnes de métaux ferreux prévues par le plan Monnet pour 1947, l'agriculture n'en a reçu que 227.000.

Et puisque vous parlez des engrais — je regrette une fois de plus l'absence de M. le ministre de l'agriculture et surtout celle de M. le ministre des finances — je rappelle que j'avais signalé, au cours d'une controverse en décembre dernier, combien on oublie parfois l'agriculture.

C'est peut-être une question de force majeure ; je n'en sais rien. Mais j'avais souligné la nécessité de mettre en place avant le printemps prochain les engrais azotés.

*A l'extrême gauche.* A quel prix ?

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Or, nous arrivons bientôt au 31 mars et le moindre quintal d'engrais azoté de printemps n'est pas encore mis en place. D'ailleurs la tranche d'automne n'est pas même complètement livrée.

Pour la récolte prochaine, il est essentiel de régler ces questions, monsieur le ministre. Dès à présent, j'appelle votre attention sur ce point.

**M. Le Terrier.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Je vous en prie.

**Mme le président.** La parole est à M. Le Terrier, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Le Terrier.** Je voudrais apporter un renseignement à l'appui de votre argumentation. Ceux d'entre vous qui ont eu le loisir d'examiner les cultures de blé ont pu constater combien elles étaient jaunies. Si les engrais nécessaires ne sont pas mis en place rapidement, nous allons nous trouver à nouveau devant de très graves difficultés.

Par conséquent, j'appuie les observations de notre collègue M. Dulin pour qu'au ministère de l'agriculture on s'occupe une bonne fois pour toutes de cette question des engrais et que l'on cesse de nous payer de promesses en nous disant que le nécessaire sera fait.

Ce n'est que lorsque les engrais sont en place qu'on peut les épandre. La terre s'en trouvera bien, et le pays aussi s'il veut manger du pain cette année. Sinon, nous connaissons les mêmes difficultés que précédemment. (*Applaudissements.*)

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Le Gouvernement a reconnu officiellement que la première priorité devait être accordée à l'agriculture. M. le mi-

nistre de l'agriculture a indiqué, dans une conférence de presse, qu'il en serait ainsi. M. le ministre des finances et des affaires économiques, dans une allocution radio-diffusée, a insisté sur les mots : « première priorité à l'agriculture française ».

Nous constatons avec regret, mesdames et messieurs, que le présent budget ne donne pas à l'agriculture française la première, mais hélas, la dernière priorité. (*Applaudissements au centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Primet.

**M. Primet.** Mesdames, messieurs, le récent débat sur le prélèvement a prouvé une fois de plus combien le Gouvernement et sa majorité pratiquaient une politique anti-paysanne.

De l'analyse, dans ses grandes lignes, du projet qui nous est présenté aujourd'hui, un fait se dégage, c'est que l'agriculture française, facteur important sinon essentiel de notre redressement est encore une fois sacrifiée par un Gouvernement qui engloutit des centaines de milliards dans des crédits militaires qui n'assurent pas la sécurité de la France.

Quelle disproportion entre la place qu'occupe l'agriculture dans l'ensemble de l'économie française et celle qui lui est faite dans les crédits d'équipement !

Sur les 159 milliards de dépenses prévus pour l'équipement et la reconstruction, un peu plus de 4 milliards seulement sont affectés à l'agriculture, soit environ 2,6 p. 100. 4 milliards en chiffres ronds pour l'équipement rural c'est vraiment peu et encore si cette somme était répartie d'une façon cohérente selon un plan d'ensemble bien établi, mais nous sommes, au contraire, en présence d'une poussière de crédits difficilement utilisables. Sur certains chapitres, mes camarades vous montreront tout à l'heure la difficulté qu'il y aura à utiliser les crédits.

Les membres de notre commission de l'agriculture, M. le président Dulin en tête, ont été d'accord pour se plaindre du peu de place fait à notre agriculture. M. Dulin est d'ailleurs toujours de ceux qui sont bien capables de défendre en paroles l'agriculture française mais qui acceptent cependant de gaieté de cœur le plan d'ensemble d'un Gouvernement anti-paysan. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Permettez-moi de vous interrompre.

**M. Primet.** Volontiers.

**Mme le président.** La parole est à M. Dulin avec la permission de l'orateur.

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Je voudrais répondre à notre collègue, M. Primet.

Je suis, paraît-il, de ceux qui sont capables de défendre à la fois l'agriculture et le plan Mayer. Ce que je sais, c'est que je ne fais pas comme vous, qui, dans le journal *l'Humanité*, défendez les consommateurs en disant que le pain est trop cher et qui, dans le journal *La Terre*, défendez les agriculteurs en disant que le blé est trop bon marché. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

*Un conseiller à l'extrême gauche.* C'est faux !

**M. Primet.** Ce que nous savons, c'est que vous avez aussi une façon toute particulière de défendre les ouvriers, surtout quand vous votez les lois sclérotées. (*Exclamations au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il faut bien dire qu'à la seule exception d'un crédit de 1.190 millions affecté aux travaux de remembrement, les autres cha-

pitres sont très faiblement pourvus et, malgré la hausse des prix, des réductions importantes ont été opérées.

Cependant, ce que le pays doit surtout savoir, c'est que les engagements et les promesses ne sont jamais tenus par le Gouvernement. Quand le bon sens français se dresse contre les méthodes financières du Gouvernement, quand les contribuables veulent savoir où va l'argent qui leur est prélevé — pour ne pas dire plus — alors le Gouvernement fait des promesses, des concessions et s'engage à utiliser les sommes, ou une partie, à l'équipement du pays.

C'est ainsi que, pour faire admettre le taux injuste appliqué aux paysans par rapport aux autres catégories, le Gouvernement leur promettait qu'une partie du prélèvement serait affecté à l'agriculture.

Nous étions donc en droit de penser que 20 milliards environ figureraient, pour l'agriculture, dans le projet de loi portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses, (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes car, dans le rapport fait à l'Assemblée nationale par M. Barangé, il était bien indiqué que les 459 milliards de francs de dépenses pour l'équipement et la reconstruction seraient couverts par le produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt forcé, et, simultanément, par 20 à 30 milliards provenant de l'aide étrangère.

Toutes les tentatives pour noyer le poisson ne nous empêcheront pas de dénoncer une politique antipaysanne qui mène à la ruine et soumet notre économie à l'emprise de l'étranger.

En effet, il a été déclaré que 40 milliards sur le montant du prélèvement iront à l'équipement industriel et rural, mais surtout à l'équipement industriel. Nous l'avons bien senti lorsque le Gouvernement s'est opposé à l'amendement Tanguy-Prigent, repris par le groupe communiste dans l'une et l'autre Assemblée, amendement qui demandait que les trois cinquièmes de la dotation aillent à l'équipement rural collectif.

Le Gouvernement n'a pas accepté parce qu'une fois de plus, il est prêt à négliger l'équipement rural.

Ce qui est vraiment inouï, c'est d'entendre ensuite affirmer que les cultivateurs ayant la possibilité de souscrire aux emprunts locaux d'équipement rural à raison de 50 p. 100 en récépissés de souscription à l'emprunt libérateur, des sommes importantes iront ainsi à l'équipement rural.

Il y a tout de même une faille dans votre raisonnement car il n'est pas possible d'utiliser deux fois la même somme, d'une part à l'équipement industriel et d'autre part, à l'équipement rural.

La légende des lessiveuses continue à influencer les décisions du Gouvernement, car il ne sera pas possible aux collectivités locales de satisfaire les emprunts lancés; l'emprunt forcé et le prélèvement exceptionnel tarissant les disponibilités de nos paysans, on peut bien dire que le Gouvernement a tué la poule aux œufs d'or qu'il avait cru découvrir.

Pour bien se rendre compte qu'en dépit des proclamations officielles le Gouvernement actuel n'a vraiment pas de véritable politique agricole, il suffit par exemple de constater que pour la restauration de l'habitat rural les crédits de paiement ne sont que de 470 millions. Dans ce domaine, c'est vraiment peu, surtout si l'on considère le programme prévu par le plan Monnet.

Sans doute direz-vous qu'indépendamment des 4 milliards envisagés, le projet prévoit des avances supplémentaires à la caisse nationale de crédit agricole, en vue de permettre le financement des diverses catégories de prêts. Mais pour certaines catégories de prêts, ces avances restent encore notablement insuffisantes, c'est le cas des prêts individuels à moyen et à long terme et des prêts d'installation en faveur des jeunes agriculteurs. Personne n'osera nier ici l'intérêt que présentent ces prêts.

La loi du 24 mai 1946, grâce à 1.500 millions de francs d'avances consenties les années précédentes, a permis l'attribution de prêts d'installation à environ 7.000 jeunes paysans, mais les crédits sont aujourd'hui complètement épuisés, aussi des milliers de jeunes paysans doivent envisager de quitter la terre parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'installer en culture. Dans un instant, notre camarade Laurenti déposera d'ailleurs un amendement à ce sujet.

Examinons maintenant un dernier point qui a été soulevé par M. Longchambon: les attributions de monnaie-matière pour l'équipement rural et le machinisme agricole.

Il est fort regrettable de constater que dans le budget de cette année ne figure aucune prévision concernant les matériaux et la monnaie-matière, comme cela fut fait dans le budget de l'an dernier.

L'explication en est certainement aisée. Le Gouvernement préfère ne pas s'engager cette fois-ci, car, l'an dernier, il n'avait pas su tenir ses promesses. Sur 12.700 tracteurs prévus par le Gouvernement, 3.500 seulement avaient été fabriqués, soit un pourcentage de réalisation de 27 p. 100.

Le plan Monnet pour le machinisme agricole prévoyait l'attribution de 375.000 tonnes de monnaie-matière. Il n'en a été attribué que 146.000, soit un pourcentage de réalisation de 38 p. 100.

Le même plan prévoyait pour l'équipement agricole et les outillages divers 300.000 tonnes de monnaie-matière, et l'attribution n'a été que de 75.000, soit un pourcentage de 25 p. 100.

Pour l'électrification rurale, le Gouvernement avait prévu 35.000 tonnes de monnaie-matière. L'attribution n'a été que de 4.500 tonnes, soit un pourcentage de réalisation vraiment ridicule, puisqu'inférieur à 13 p. 100.

Ce retard inquiétant dans le domaine de l'équipement et du machinisme agricole a pour conséquence le manque de développement de notre production agricole.

Il est vrai que cela donne satisfaction aux exigences occidentales des délégués américains à la conférence de Copenhague. Il est trop facile au Gouvernement de rejeter les responsabilités sur la classe ouvrière, en déclarant aux paysans que ce sont les grévistes qui sont responsables de cet état de choses.

Mais les grèves n'auraient pas eu lieu si le Gouvernement avait voulu accorder un pouvoir d'achat décent aux travailleurs.

M. Jules Boyer. Nous en prenons acte; si le pouvoir d'achat se revalorise, il n'y aura plus de grèves, déclenchées par vous. (Applaudissements au centre.)

M. Primet. Les grèves ne peuvent d'ailleurs pas être invoquées, car elles n'ont eu lieu qu'en novembre et les faibles pourcentages de réalisation que nous avons signalés portent sur l'année entière.

Si nos ressources globales en produits sidérurgiques, tant pour l'industrie que pour l'agriculture, sont tellement insuffisantes, les responsabilités en incombent

seul, à ce Gouvernement de démission nationale qui, dans son aveugle soumission aux tenants du bloc occidental (Applaudissements à l'extrême gauche), a définitivement abandonné les droits de la France au charbon de la Ruhr et aux réparations de l'Allemagne. (Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Armengaud. Permettez-moi de vous interrompre ?

M. Primet. Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Armengaud, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Armengaud. Mon cher collègue, je voudrais vous faire observer simplement ceci: vous avez fait allusion à l'insuffisance des moyens de production de matériel agricole en France. Je tiens à rappeler qu'il y eut un ministre de la production industrielle communiste, qui s'appelait M. Marcel-Paul, et qui a refusé que l'on plante en France avec matériel et techniques américains les différentes usines nécessaires pour la fabrication du matériel agricole, et cela je l'ai vécu personnellement. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Faustin Merle. C'est absolument faux !

M. Primet. C'est absolument faux ! C'est nous qui avons proposé, contre vos amis, la transformation des industries de guerre en industries de paix et réclamé l'intensification de la production française de machines agricoles.

M. Armengaud. Je vous le prouverai quand vous voudrez.

M. Primet. Mais maintenant, sans engager le débat sur ce point, il nous faut bien faire remarquer que, sur les disponibilités globales en métaux ferreux et en matériaux, 6 p. 100 seulement vont à l'agriculture. A sa politique antiouvrière, le Gouvernement ajoute la politique la plus bassement et nettement antipaysanne. Il ne veut pas comprendre que l'agriculture est une branche essentielle de notre économie nationale et que l'étouffer c'est porter atteinte, non seulement aux intérêts de nos agriculteurs, mais encore aux intérêts du pays tout entier. On peut bien dire que la dernière victime du plan Mayer c'est le plan Monnet. Le plan de destruction étouffe le plan de construction. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

(M. Gaston Monnerville remplace Mme Gilberte Pierre-Brossolette au fauteuil de la présidence.)

#### PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. Nous abordons maintenant la discussion des chapitres :

#### RECONSTRUCTION

Chap. 800. — Reconstitution des matériels disparus :

« Crédit de paiement: 4.200.000 francs. » — (Adopté.)

Chap. 801. — Reconstruction des immeubles détruits par la guerre :

« Autorisation de programme ou de promesse: 419 millions de francs. »

« Crédit de paiement: 73 millions de francs. » — (Adopté.)

Chap. 802. — Reconstitution du cheptel bovin dans le département des Ardennes :

« Crédit de paiement. — (Mémoire). »

Sur ce chapitre, la parole est à M. Sauer.

M. Sauer. Mesdames, messieurs, comme mon collègue Pierre Lareppe, député des Ardennes à l'Assemblée nationale, je suis très surpris de voir figurer la mention « mémoire » en face du chapitre 802, concernant la reconstitution du cheptel bovin

dans le département des Ardennes, cependant que toutes les indemnités dues aux paysans n'ont pas été liquidées.

Chacun sait que ce département a toujours souffert en premier lieu des occupations allemandes et qu'à travers ces occupations un régime particulier d'exploitation des cultures et de l'élevage a été institué par l'invasisseur au cours des deux dernières guerres.

C'est par le système d'une organisation désignée sous les initiales W. O. L. que les exploitations paysannes ont été gérées pendant les longues années de l'occupation.

Un nombre considérable de paysans ont été chassés de leurs fermes et l'ensemble des exploitants agricoles ont été soumis aux chefs de culture appartenant aux troupes d'occupation ou à ceux ayant leur confiance. C'est dire qu'un nouveau mode de servage et de spoliation a été mis en vigueur à cette époque, ce qui a permis à l'Allemagne non seulement de drainer chez elle une grande partie des produits de la culture mais aussi de procéder à des prélèvements massifs sur le bétail.

Dès la libération, ce département, qui comprend une grande région d'élevage, a vu son cheptel bovin emmené en Allemagne, comme le fait s'était déjà produit en 1918.

Un gros effort pour la reconstitution de ce cheptel a dû être accompli après la libération et la charge en a été supportée pour une large part par les paysans eux-mêmes.

Cet effort n'est pas terminé, beaucoup s'en faut. De nombreux paysans attendent encore les justes indemnités qui leur sont dues. D'autres n'ont perçu à ce jour que des secours très largement insuffisants.

Cependant, ils se sont mis courageusement au travail pour redonner à cette région de l'élevage français son importance d'avant guerre; le plan d'indemnisation et d'encouragement doit donc être poursuivi au bénéfice de la population d'un département dont la position géographique fait qu'il devient périodiquement une terre de colonisation de l'Allemagne des trusts.

Je pense que mon intervention aura pour résultat d'attirer l'attention du Gouvernement sur une catégorie très importante de la population de nos régions frontalières et que celui-ci montrera qu'il est au moins animé du même souci de l'intérêt national que les paysans ardennais eux-mêmes. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 802 ?...

Je donne lecture des chapitres suivants :  
« Chapitre 803. — Reconstitution des forêts domaniales détruites par faits de guerre :

« Autorisation de programme ou de promesse, 10 millions de francs. » — (Adopté.)

« Crédit de paiement, 22 millions de francs. » — (Adopté.)

EQUIPEMENT

a) Travaux exécutés

avec la participation financière de l'Etat.

« Chap. 900. — Etudes et travaux d'hydraulique et de génie rural. — Apurement des programmes antérieurs au 31 décembre 1945 :

« Autorisation de programme ou de promesse, 623 millions de francs. » — (Adopté.)

« Crédit de paiement, 850 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 901. — Travaux d'équipement rural :

« Autorisation de programme ou de promesse, 500 millions de francs. »

« Crédit de paiement, 750 millions de francs. »

Sur ce chapitre la parole est à M. David.

**M. Léon David.** Mesdames, messieurs, je voudrais faire remarquer à M. le ministre que les crédits affectés aux travaux d'équipement rural sont nettement insuffisants.

Au centre. Nous sommes d'accord.

**M. Léon David.** Nos campagnes ont indiscutablement besoin de travaux d'équipement, d'électrification, et je voudrais signaler un petit cas particulier qui montre bien dans quel état est notre pays de ce point de vue et quelles sont les nécessités d'électrification de certaines régions dans lesquelles, pourtant, les travaux ne présentent aucune difficulté.

J'étais, il y a quelques jours, dans le hameau de Moulès, commune d'Arles, dans les Bouches-du-Rhône, et dans cette petite localité on m'a dit, et j'ai constaté, que 50 p. 100 des fermes n'étaient pas électrifiées. Il s'agit, je le répète, d'une région de plaines, où il y aurait toutes facilités pour étendre l'électrification, par comparaison avec les régions montagneuses où le transport de matériel est parfois difficile, certaines fermes sont même à proximité immédiate des lignes et il suffirait de deux kilomètres de branchements pour desservir une trentaine de fermes. Cet exemple montre la nécessité d'étudier le problème de l'électrification de notre pays.

Sur les chapitres concernant l'adduction d'eau, l'amélioration de l'habitat rural, on a donné des explications tout à l'heure; je n'insiste pas.

Il est clair que le Gouvernement, comme M. Primet l'a souligné tout à l'heure, pour faire accepter le prélèvement et l'emprunt obligatoire, qui avaient soulevé la colère des paysans — j'ai déjà signalé ici qu'un grand nombre de comités de défense se sont créés — avait promis qu'un tiers du produit du prélèvement serait affecté à ces travaux. Nous constatons aujourd'hui qu'il n'en est pas ainsi. Les parlementaires de la majorité, qui ont voté le projet du Gouvernement, doivent se rendre compte maintenant de la valeur de cette affirmation. Pour notre part, nous savions à quoi nous en tenir. Quant au pays, il en souffre et il en fait la cruelle expérience.

Je voudrais, parmi la généralité des besoins, vous signaler un cas particulier qui intéresse le département des Bouches-du-Rhône. Il existe un projet d'envergure, le projet Rigaud; j'ai eu l'occasion l'autre jour, devant la commission des finances, d'en discuter avec M. le directeur du génie rural et je voudrais ici, devant M. le ministre, insister sur la nécessité de pousser ces travaux.

Ce projet est en voie d'exécution; il a une importance capitale pour cinquante communes du département des Bouches-du-Rhône, et notamment pour les cantons d'Aix-en-Provence, de Trets, de Gardanne, de la Clotat, de Roquevane et d'Aubagne; la ville de Marseille est également intéressée à ce projet. Par sa réalisation, on alimenterait en eau une vaste région agricole qui, de ce fait, donnerait d'abondantes récoltes, alors que la sécheresse persistante dans notre Provence en diminue considérablement les possibilités de production. D'autre part, pour les populations en général, indépendamment de la grande ville de Marseille, la réalisation totale du projet apporterait aux villages du bassin minier, que je connais particulièrement, cette eau qui leur fait tant défaut.

Je puis vous assurer que les conditions d'hygiène dans le bassin minier des Bouches-du-Rhône sont déplorable; les ménagères, les femmes des mineurs sont obligées de faire la queue devant les rares fontaines de ces localités, les écoles n'ont pas d'eau, les caniveaux et les water-closets également, et même les lavoirs sont parfois privés de ce précieux liquide qui permettrait aux compagnes de nos mineurs de tenir le linge propre; c'est vraiment décevant pour ces rudes travailleurs.

Le commencement des travaux de ce projet depuis si longtemps en discussion — car c'est depuis 1932 qu'on en parle — avait créé de grands espoirs. Aujourd'hui, tout marche au ralenti par suite du manque de crédit et de matériel, fer et ciment surtout; trois cents ouvriers y étaient employés, il en reste cinquante actuellement: ce sont les derniers chiffres qui m'ont été donnés par certains maires de la région et par mes camarades qui travaillent là et sont à la direction des syndicats.

Jeudi dernier, à la commission des finances, j'ai eu l'occasion, vous disais-je, de discuter avec M. le directeur du génie rural, qui est ici, et qui m'a indiqué que, dans ce chapitre 901, il serait prévu des crédits de relèvement pour le projet Rigaud. Je demande à M. le ministre, sans mettre en doute les paroles de M. le directeur du génie rural, de bien vouloir me confirmer ses déclarations, car, en clair, rien ne figure dans les projets qui nous sont soumis, et je voudrais être rassuré à ce sujet pour rassurer ensuite les maires de ces localités et les populations.

Cela vise la première tranche des travaux. Quant aux autres tranches, toujours d'après M. le directeur du génie rural, elles seraient à la charge du département.

Nous connaissons tous les difficultés financières de nos départements. Je crains un grand retard pour la continuation de ce projet et pour l'exécution des autres tranches.

Je demande si on ne pourrait pas envisager, pour un projet d'une telle envergure, d'une telle nécessité, qui intéresse un nombre important de cultivateurs et de mineurs en particulier, si l'Etat ne pourrait pas continuer à financer les tranches à venir, de manière qu'enfin ce projet se réalise.

Si j'insiste, c'est parce que seule cette réalisation peut apporter la prospérité et le mieux-être à ces populations si laborieuses, car tous les cours d'eau de la région irriguent avec peine le Nord du département et le Vaucluse et il n'est pas possible d'y prélever de nouvelles quantités d'eau.

Avec le projet Rigaud, on peut emmagasiner, grâce à deux barrages dont les réservoirs auraient une capacité de 20.000 mètres cubes chacun, les eaux d'hiver.

On pourrait même envisager d'utiliser ces deux barrages pour l'équipement électrique de cette région. La question, comme vous voyez, est d'importance et, d'accord avec toutes les populations qui y sont intéressées, nous vous demandons de poursuivre et de hâter l'exécution de ces travaux.

Je vous signale également, en passant, d'autres projets d'équipement qui sont en suspens.

A Roquefort-la-Bédoule, une ligne électrique devait être inscrite au programme de 1947. Il n'en est rien. A Aureille, dans le département des Bouches-du-Rhône, le projet d'eau est en suspens parce que les crédits nécessaires ne sont pas accordés par l'Etat.

Dans d'autres localités, Meyrargues, Peyrolles, c'est la même situation et, d'ailleurs, ce n'est pas particulier au département des Bouches-du-Rhône.

Je ne permettraï de vous adresser une lettre au nom des parlementaires communistes des Bouches-du-Rhône, dans laquelle je reprendrai tous ces arguments. Vous aurez ainsi toutes facilités, vous et les autres ministres intéressés, dans le silence de vos bureaux, d'examiner en détail ce que je vous soumetts ici.

Il serait urgent que l'équipement rural ne soit plus une phrase et un attrape-rigaud destinés à faire accepter vos mesures financières inopérantes, mais enfin une réalité. Nos populations rurales n'ont plus confiance. Ce n'est pas une bonne méthode pour redresser la situation de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**Mme le président.** La parole est à Mme Brion.

**Mme Brion.** Je voudrais demander à M. le ministre si, à cet article — dont le crédit me paraît bien insuffisant pour permettre tous les travaux qu'il serait nécessaire d'effectuer dans nos campagnes vraiment déshéritées — une partie du crédit est prévue pour les travaux d'assainissement de la vallée de l'Osme, région d'Aigre (Charente). Un syndicat de communes a déjà été constitué. Des études de travaux sont faites depuis plusieurs années.

Cet assainissement permettrait de développer une culture de légumes qui serait une véritable richesse pour la région; en même temps, cela assainirait un immense terrain absolument inutilisable en ce moment et, de plus, malsain pour la population. Les travaux prévus permettraient d'améliorer le ravitaillement en légumes dans le département, car ceux-ci deviennent rares dès que la sécheresse se fait sentir.

Je pense que vous aiderez par une subvention appréciable ce syndicat qui groupe une vingtaine de communes et qui attend avec impatience l'aide du Gouvernement. Les travaux ne seront d'ailleurs possibles qu'à cette seule condition; les intéressés et les communes elles-mêmes étant dans l'incapacité d'entreprendre une telle œuvre pourtant très rentable. C'est ce que font ressortir toutes les études qui ont déjà été faites à ce sujet.

**M. Boisrond.** Madame Brion, pourrais-je vous poser une question ?

**M. le président.** Mme Brion avait posé une question à M. le ministre. Laissez répondre ce dernier.

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Monsieur le président, je répondrai à toutes ces questions d'une façon générale; d'autres encore peuvent être posées.

**M. Boisrond.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Boisrond.

**M. Boisrond.** Madame Brion, vous parlez d'assainissement de marais dans une région dont je n'ai pas entendu le nom...

**Mme Brion.** Dans le canton d'Aigre, dans la Charente.

**M. Boisrond.** Alors, pourquoi un de vos collègues s'est-il opposé récemment au vote des crédits concernant les dépenses engagées pour l'assainissement des marais de la Sologne ?

**M. Faustin Merle.** C'est parce que les fonds ont été détournés au profit d'un châtelain !

**M. le président.** M. Boisrond pose une question à Mme Brion. Tout le monde est donc ministre dans cette Assemblée ! (*Rires.*)

**M. Boisrond.** Votre parti est en contradiction avec lui-même ! Vous demandez des crédits pour l'assainissement de marais dans une région et vous vous opposez au vote des crédits pour le même usage dans la Sologne.

Donnez-moi une explication.

**Mme Brion.** En tout cas, les crédits d'équipement rural en vue de l'assainissement doivent servir pour les paysans, notamment les petits qui sont certainement les plus intéressés.

**M. Boisrond.** Nous sommes bien d'accord ! C'est aussi pour les paysans que j'ai lutté. Pourquoi êtes vous contre eux lorsqu'il s'agit de la Sologne ?

**M. Léon David.** Ces crédits ne sont pas à l'usage exclusif des châtelains !

**M. le président.** M. le ministre a dit qu'il répondrait à toutes les questions à la fois. Il s'agit bien de marais, mais ne patageons pas pour cela ! (*Rires.*)

**M. Landaboure.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Landaboure, en tant que rapporteur spécial.

**M. Landaboure.** Ce n'est pas comme rapporteur spécial que je veux répondre.

J'ai été mis en cause par un collègue...

**M. le président.** Mais non ! Il ne vous a pas cité.

**M. Landaboure.** C'est moi qui, lors d'une précédente séance, ai demandé que les crédits prévus pour payer les travaux qui avaient été déjà exécutés en Sologne soient refusés, parce que l'utilisation des crédits — vous l'avez reconnu vous-même dans votre intervention, monsieur Boisrond — n'avait pas été faite dans l'esprit de la loi qui avait constitué un comité de défense de la Sologne.

Mais je ne m'élèverais pas ainsi contre des crédits en faveur d'un véritable assainissement de la Sologne.

**M. Boisrond.** J'en prends acte.

**M. Landaboure.** Lisez mon intervention et celle qu'a faite M. Paumier à l'Assemblée nationale. M. Paumier a simplement réclamé qu'une enquête soit ouverte — et elle ne l'a pas été — sur l'utilisation des crédits, et il a demandé que ces crédits soient réservés jusqu'à ce qu'il soit prouvé que ceux qui ont été utilisés jusqu'à présent l'ont été dans de bonnes conditions.

Nous sommes prêts, lorsqu'un véritable comité de défense de la Sologne sera constitué, avec des garanties quant à l'utilisation du crédit, à voter les crédits qui seront nécessaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Une question a été posée à M. le ministre, à laquelle il a promis de répondre tout à l'heure. Il n'y a pas lieu de discuter davantage.

Je suis saisi d'un amendement présenté par M. Cardonne et les membres du groupe communiste et apparentés tendant à réduire de 1.000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement et à ramener, en conséquence, les autorisations de programme à 499.999.000 francs et les crédits de paiement à 749.999.000 francs.

La parole est à M. Cardonne.

**M. Gaston Cardonne.** Mesdames, messieurs, les crédits d'équipement, dans leur ensemble, atteignent 4.128.500 francs. J'ai voulu, sur le chapitre 901 relatif aux travaux d'équipement rural, attirer l'attention de l'Assemblée, et tout particulièrement de M. le ministre de l'agriculture, regrettant qu'il ne soit pas présent à son banc.

Les crédits inscrits à ce chapitre sont nettement insuffisants pour faire face aux besoins les plus élémentaires de la population, surtout si l'on considère que ce chapitre comprend les travaux d'adduction d'eau, l'extension de notre réseau de chemin d'exploitation et la poursuite de l'électrification de nos campagnes.

De plus, il est à considérer que ce sont les communes les plus pauvres ayant une population peu dense et espacée qui sont, dans bien des cas, démunies de chemins convenables, de l'électricité et de l'eau potable.

Avant 1939, les efforts d'équipement dans ce domaine ont porté sur les grands et moyens centres possédant une population agglomérée très dense. De ce fait, en donnant la même valeur au franc, la dépense, par tête d'habitant, était minime par rapport à la dépense par tête d'habitant des régions restant à équiper.

Je voudrais insister tout particulièrement sur le problème de l'électrification, en attendant de vous démontrer qu'actuellement, vu la modicité des crédits et la forme de l'aide de l'Etat, il ne sera pas possible aux collectivités, communes ou groupements de communes, de procéder à l'installation d'un réseau électrique, la dépense à leur charge étant parfois, pour un seul habitant, supérieure à trois ou quatre fois leur budget total actuel.

Je tiens, si vous le désirez, monsieur le ministre, des exemples frappants à votre disposition.

Avant 1939, l'Etat versait une subvention en capital atteignant 40 à 45 p. 100 de la dépense, le reste de cette dépense, déduction faite le cas échéant de l'aide du département, étant couvert par un emprunt souscrit par la commune, dont une partie des annuités — 60 p. 100, je crois — était prise en charge par un fonds d'amortissement des charges de l'électrification. Ce système donnait entière satisfaction aux collectivités.

Aujourd'hui l'Etat ne verse plus de subvention en capital; il laisse aux collectivités locales le soin de trouver sur place — faites attention à ceci —, en dehors des établissements de crédit accrédités par lui, l'ensemble des capitaux nécessaires aux travaux. Il prend simplement en charge, dans les meilleurs cas, 45 p. 100 des annuités d'emprunt, au taux fixé par lui aux établissements bancaires.

Comme actuellement le fonds d'amortissement qui existait avant guerre est depuis plus de deux ans en voie de réorganisation, vous avouerez que l'accouchement est pénible.

Dans ces conditions, il est facile de comprendre les difficultés énormes qui assailliront les collectivités. En premier lieu, impossibilité totale de trouver les capitaux parmi les habitants des régions intéressées qui sont pauvres, impossibilité de trouver ces capitaux hors région, les prêteurs, qui ne sont pas des mécènes, ne voulant pas lancer des capitaux dans une affaire non rentable, quoique utile, à des taux d'intérêt bas. Il est bon de signaler — comme l'ont fait M. Dulin ainsi que différents orateurs qui m'ont précédé — que le plan Mayer a épongé les disponibilités des prêteurs enclins à aider les cités rurales.

En second lieu, les collectivités, même si elles réalisaient ces capitaux, ne pourraient, en l'absence de l'aide du fonds d'amortissement et en raison des difficultés actuelles où sont les finances départementales, supporter le reste de la charge.

J'ai tenu, monsieur le ministre, à vous signaler ces difficultés pour vous demander, en premier lieu, de revenir aux subventions en capital, et ensuite d'en aug-

menter le taux, pour tenir compte de l'état de pauvreté des communes restant à électrifier, de faire activer la réorganisation du fond d'amortissement des charges d'électrification, de permettre aux communes ou aux syndicats de communes de souscrire des emprunts aux établissements de crédit, de permettre aux départements de se substituer en totalité ou en partie aux communes.

Si vous ne faites pas cela, aucune commune ne pourra réaliser son plan d'équipement. Seules quelques collectivités ayant des facilités exceptionnelles, collectivités hélas ! trop rares, vous demanderont votre aide. Alors vos crédits s'avèreront suffisants, certes, mais vous n'aurez pas atteint le but qui est d'équiper notre pays.

Vous viendrez, en fin d'exercice, nous proposer encore des annulations de crédits, pendant que des populations seront privées du plus minime confort digne du vingtième siècle.

En disant cela, je pense à ces vaillantes populations de mon département et des départements des Alpes qui attendent anxieusement et incessamment une meilleure compréhension des pouvoirs publics.

Je vois ces courageux montagnards des Garroches qui, depuis 1940, ont sur place les matériaux nécessaires à l'édification de leurs lignes électriques et à qui on allègue, pour ne pas construire, le manque de crédits pendant que vous annulez, sur l'année 1947, 336 millions de francs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je songe aux bûcherons de la montagne de Las Illas-l'Écluse et l'Albère qui, après une dure semaine dans les bois, ne trouvent pour s'éclairer, lorsqu'ils reviennent le dimanche dans leur famille, qu'une lampe à pétrole, et quelquefois même — ne voyez là aucune exagération — des torches de résine.

Je vois aussi notre poste frontière du Perthus où nous sommes obligés d'assurer l'éclairage de nos services administratifs et commerciaux et l'éclairage des habitations avec la mauvaise lumière servie parcimonieusement selon les caprices de l'assassin Franco. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tous les travailleurs de ces régions sont profondément attachés au sol natal malgré son ingratitude. Ils veulent continuer à travailler cette rude terre qui, à chaque période critique, a donné ses fils à la patrie pour lutter les armes à la main contre les oppresseurs.

Dans tous ces villages de montagne, une stèle rappelle le souvenir des combattants de 1914-1918 et de 1939-1945 tués aux arènes ou au maquis, et le sacrifice librement consenti de ceux qui réclament pour leurs descendants un peu plus de solidarité nationale.

Il convient donc de réserver à notre agriculture, à son équipement rural, des crédits plus élevés, si l'on veut éviter définitivement la désertion de nos campagnes.

Mon amendement, monsieur le ministre, ne tend qu'à cela.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Mesdames, messieurs, je voudrais répondre succinctement, car je pense que cette question du financement de l'équipement rural se posera encore à l'occasion des avances de trésorerie qui sont traitées dans les articles 8 et 9.

Je répondrai tout d'abord à M. Dulin de quelle façon le financement de l'agriculture, en 1948, pouvait être assuré.

Ce financement est avant tout assuré par le budget ordinaire puisque — M. Dulin

et pas mal de ses collègues ont pu le voir — une partie des crédits du budget d'équipement sont maintenant assurés par les recettes d'impôt et les recettes normales.

Par ailleurs, pour une somme, à vrai dire indicative, de 10 millions, les annuités de la loi du 14 août 1947 sont supportées par le budget ordinaire.

A ce sujet, je voudrais dire, aussi bien à M. David qu'à Mme Brion et à M. Cardonne, à propos du chapitre 901, que le relais financier sera pris précisément par cette loi du 14 août.

Je me permettrai de m'étonner d'une façon qui ne m'est pas coutumière que, questionné oralement par M. Waldeck-Rochet, à la Chambre, celui-ci m'ait demandé au contraire que l'on utilise beaucoup plus la loi du 14 août et les subventions de l'Etat par annuités, que les subventions en capital.

Je remarque donc que les avis, en matière agricole, de M. Cardonne et de M. Waldeck-Rochet sont diamétralement opposés. (*Rires à gauche et au centre.*)

Je me permets de dire à M. Cardonne que la loi du 14 août a d'énormes avantages.

Le premier est d'avoir permis à M. le ministre des finances et des affaires économiques d'attribuer, pour la première fois, sur le fonds d'équipement, une somme de 5 milliards prélevée sur cet emprunt, dit « emprunt Mayer », qui a déjà été souscrit dans une assez grande proportion, somme qui permettra aux particuliers de convertir leurs titres en titres valables dans la proportion de 50 p. 100.

C'est donc, et je m'excuse de cette digression faite à propos du budget ordinaire, par voie budgétaire que l'on financera cet équipement rural, le budget d'équipement, toutes les dépenses faites en capital, par exemple le remembrement dont il sera question tout à l'heure, les landes de Gascogne, etc.

La deuxième façon, c'est la voie d'avances du Trésor et, je le répète, il en sera question dans les articles qui viendront après les articles 9 et 10. Ces avances du Trésor sont autorisées en annexe du budget d'équipement. Elles sont alimentées par les ressources de trésorerie de l'Etat : bons du trésor, avances de la Banque de France, etc. En particulier, une avance de 5 milliards en faveur de la caisse nationale de crédit agricole est prévue en annexe du projet de budget d'équipement pour une série de prêts spéciaux aux jeunes ménages et aux sinistrés de l'Est, du Midi, aux anciens prisonniers, etc.

Enfin, le dernier moyen de financement, c'est le fonds d'équipement auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, puisque ce fonds d'équipement est financé dans la proportion de 40 milliards par l'emprunt exceptionnel.

Dix milliards sont d'ores et déjà affectés à l'équipement rural. On a dit tout à l'heure que l'agriculture passait toujours en « dernière priorité ». En réalité, elle est passée cette fois en première priorité, si je puis m'exprimer ainsi.

J'indiquerai en outre que pour l'agriculture pas mal de sacrifices ont été faits sur le plan financier depuis quelque temps. La prime de mille francs à l'hectare nous a coûté cinq milliards ; le dégrèvement de 75 p. 100 pour emblavures nous coûtera bientôt deux milliards ; les tourteaux, cinq milliards ; le fonds d'équipement dont je parlais tout à l'heure, cinq milliards et cinq milliards, soit dix milliards.

Cela représente un total de vingt-sept milliards. Par conséquent on ne peut affirmer que le Gouvernement n'a rien fait pour l'agriculture ; il a fait au contraire

tout ce qui était possible, dans la mesure des ressources budgétaires actuelles.

Comme on l'a déjà dit, il faut choisir entre l'inflation et une diminution trop grande des travaux d'équipement rural.

Nous croyons que le projet qui vous est présenté est raisonnable ; c'est pour cela que nous le soumettons à votre attention.

**Mme Brion.** Vous m'aviez promis, monsieur le ministre, de me répondre et vous ne l'avez pas fait.

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Je vous réponds qu'il s'agit, pour vous comme pour M. David et pour d'autres, de recourir à la loi du 14 août 1947 qui permet, par des subventions en annuités qui sont ouvertes, vous le savez, dans la proportion des subventions en capital, de faire face à tous les travaux, y compris ceux des marais qui sont très intéressants et que vous avez signalés tout à l'heure.

Lorsque ces travaux sont déjà entrepris, ils sont pris en charge par le reliquat du chapitre 901 et c'est pour cela que ces crédits ne sont pas aussi importants que vous le désirez, parce qu'il s'agit de liquider en deux ou trois années ce chapitre 901. Il s'agit de couvrir les dépenses qui sont inférieures à 200.000 francs et pour lesquelles on ne peut pas faire jouer la loi du 14 août 1947.

Mais pour les autres travaux, aussi bien pour le projet Rigaud, dans les Bouches-du-Rhône, que pour d'autres, on va prendre le relais grâce à l'application de la loi du 14 août 1947, à laquelle M. Waldeck-Rochet portait un vif intérêt tout récemment.

**Mme Brion.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Dulin.

**M. Dulin, président de la commission de l'agriculture.** Je voudrais répondre à M. le ministre. Il a indiqué tout à l'heure que 10 milliards avaient été consacrés dans le fonds de modernisation à l'agriculture française. J'aimerais lui demander où il trouve ces 10 milliards. Quant à moi, j'ai sous les yeux une lettre qu'il a adressée à M. le ministre de l'agriculture le 25 février dernier et qui est ainsi conçue : « Je serais disposé par ailleurs à procurer au crédit agricole, avec le concours du fonds de modernisation et d'équipement, pendant les années 1948 et 1949, un montant de ressources de 5 milliards de francs destinés à l'octroi de prêts d'équipement à moyen terme. »

« Ainsi que je vous l'ai indiqué, cet effort constitue le maximum qui puisse raisonnablement être demandé au fonds de modernisation et d'équipement, compte tenu des besoins auxquels il a à faire face, tant qu'il n'est pas assuré de recevoir un supplément de disponibilités. »

Par conséquent, il ne s'agit pas de 10 milliards, mais bien de 5 milliards qui seraient mis à la disposition de l'agriculture sur le fonds de modernisation.

J'ajoute que ces 5 milliards, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, concernent des prêts à moyen terme d'équipement individuel.

Au nom de la commission de l'agriculture, je demande à M. le ministre de nous confirmer ce qu'avait semblé promettre M. le ministre des finances et de l'économie nationale, à savoir qu'il s'agit là non pas d'un maximum, mais d'une première tranche de 5 milliards pour l'agriculture et que, dès que le fonds de modernisation sera complètement pourvu, l'agriculture se verra attribuer sa juste part, ainsi que cela a été prévu dans la loi sur le prélèvement.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Je voudrais expliquer à M. Dulin, d'une façon aussi simple que possible, comment cinq et cinq peuvent faire dix.

En effet, si l'on prélève cinq milliards sur l'emprunt exceptionnel pour les affecter aux emprunts de la loi du 14 août 1947, cela fait donc 5 milliards en moins sur le prélèvement.

D'autre part, si, dans la lettre que M. le conseiller Dulin a la chance d'avoir sous les yeux, il est fait allusion à 5 autres milliards, cela fait bien en tout 10 milliards qui se trouveront pris sur le prélèvement exceptionnel.

Mais je sais bien ce que M. Dulin voudrait me faire dire. Il voudrait me faire dire que cette deuxième somme de 5 milliards n'est pas définitive: C'est bien ce que j'ai l'intention de lui dire. Si d'autres possibilités nous sont données pendant le deuxième semestre ou à la fin du premier semestre, il n'est pas impossible que nous envisagions, d'après la situation du Trésor à cette époque, d'étendre quelque peu ces prêts à moyen terme auxquels je crois que plusieurs conseillers s'intéressent spécialement.

**M. le président de la commission de l'agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** Vous oubliez que l'amendement de M. Cardonne est seul en discussion. M. le ministre a voulu répondre à tout le monde, et tout le monde l'en remercie, mais il est inadmissible de recommencer la discussion générale à propos d'un amendement.

Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

**M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances.** La commission demande à notre collègue de bien vouloir retirer son amendement, et de voter intégralement le crédit de 500 millions, étant donné que l'équipement rural, d'après ce que nous savions et comme nous l'a confirmé M. le ministre, sera surtout subventionné cette année par des annuités; de ce fait les ruraux pourront faire à ce titre un certain nombre de milliards de travaux sous le régime de la loi du 14 août 1947.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. Gaston Cardonne.** Je vais sans aucun doute retirer mon amendement, en regrettant toutefois que M. le ministre n'ait pas prêté suffisamment attention à mon exposé, que j'avais préalablement écrit.

Je lui disais que je tenais à sa disposition des budgets de petites communes où il était matériellement impossible de trouver des capitaux, donc de se servir de la loi du 14 août 1947.

En second lieu, il y a une question qui aurait mérité une réponse: pourquoi a-t-on annulé 316 millions de crédits alors que — c'est un fait précis que j'ai cité et qui est connu de la direction générale du génie rural — on n'a pas voulu installer l'électricité dans un coin reculé, en prétextant qu'il n'y avait pas d'argent, alors que la monnaie-matière se trouvait sur place depuis 1940 ?

Ces réflexions étant faites, je retire mon amendement.

**M. le président.** L'amendement est retiré.

En conséquence, je mets aux voix le chapitre 901.

(Le chapitre 901 est adopté.)

**M. le président.** Je donne lecture du chapitre 902:

« Chap. 902. — Travaux de remembrement:

« Autorisation de programme ou de promesse, 2 milliards de francs;

« Crédits de paiement, 1.190 millions de francs. »

Sur ce chapitre, la parole est à M. Molle.

**M. Marcel Molle.** Mesdames, messieurs, je me permets de demander simplement à M. le ministre de l'agriculture quel est l'emploi du crédit affecté sous le chapitre 902 aux travaux de remembrement.

Je n'exprime pas de regret que ces crédits soient insuffisants, puisque ce serait un leit-motiv qui manquerait d'originalité. Si, comme je le suppose, il s'agit de subventions à des associations syndicales de remembrement, j'émettrai le vœu que l'octroi de ces subventions soit réparti de telle manière qu'il ait en quelque sorte un caractère publicitaire. En effet, les mesures de remembrement, dont la nécessité n'échappe à personne si nous voulons que notre production agricole augmente et qu'elle soit rentable dans les années à venir, rencontrent pas mal d'opposition, ou tout au moins pas mal de méfiance, de la part des intéressés, spécialement dans les régions de petite propriété rurale, qui sont justement celles où le remembrement s'avère le plus nécessaire. Les paysans de ces régions sont attachés à leur coin de terre et ont quelquefois l'impression que les opérations envisagées vont les léser plus ou moins et bouleverser l'équilibre de leur propriété.

Il serait donc, je crois, très utile que les subventions accordées soient réparties géographiquement de telle sorte que dans chaque département ou dans chaque région agricole un remembrement soit effectué dans des conditions qui permettent aux paysans de se rendre compte des résultats obtenus et des avantages escomptés, de leurs propres yeux et de leurs propres oreilles. Un exemple vécu est plus efficace que les plus beaux discours et beaucoup d'oppositions disparaîtraient si les opposants pouvaient constater, à proximité de chez eux, les services rendus.

Il est possible de se reporter à ce qui s'est passé il y a quelques années pour les coopératives vinicoles des régions méridionales. Les premiers essais ont rencontré la méfiance générale, mais, une fois les expériences faites, on s'est aperçu que les réalisations n'avaient pas été ambitieuses mais au contraire inférieures aux demandes et trop modestes eu égard aux besoins.

Il serait donc à souhaiter que le Gouvernement favorise la mise en train d'un projet de remembrement dans chaque département et dans chaque région agricole.

Et puisque j'occupe cette tribune, en m'excusant d'anticiper, je me permettrai de demander à M. le ministre quelques précisions au sujet de l'emploi des crédits du chapitre 903 relatifs à l'habitat rural.

Je suppose que ces crédits s'inscrivent dans le cadre de la loi qui accorde des subventions aux particuliers pour l'aménagement des bâtiments ruraux.

Je ferai observer à M. le ministre que le plafond de ces subventions, qui était fixé à 25.000 francs ne semble pas avoir été relevé, du moins à ma connaissance. Il semble qu'il y aurait lieu d'envisager un relèvement de ce plafond, celui-ci paraissant ridicule avec les prix actuels de la construction et ne paraissant pas devoir apporter un encouragement réel aux efforts des cultivateurs. Mieux vaudrait sans doute

ne pas trop éparpiller l'aide apportée et lui faire perdre ainsi une grande partie de son intérêt.

**M. le président.** Je n'ai pas d'autre inscription sur le chapitre 902. Mais je suis saisi d'un amendement présenté par M. Janton et tendant à libeller ainsi ce chapitre:

« Travaux de remembrement et de regroupement cultural ».

La parole est à M. Janton, pour soutenir son amendement.

**M. Janton.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est pas seulement pour une querelle de mots que j'ai demandé cette légère modification au chapitre 902 qui, dans le projet qui vous est soumis, est intitulé « Travaux de remembrement » et que je vous demande de libeller « Travaux de remembrement et de regroupement cultural ».

Remembrement et regroupement cultural sont deux opérations que des profanes pourraient risquer de confondre et qui, pourtant, sont très différentes, quoique, en principe, elles tendent vers le même but.

Le remembrement est un genre d'opération qui est réglementé par certaines lois et qui a pour but, essentiellement, de regrouper des parcelles appartenant à des propriétaires différents, par échange entre propriétaires, de façon à obtenir un regroupement de terres voisines ou mitoyennes dans la propriété d'un même possédant. Cette opération n'a pas été entreprise pour le simple plaisir de faciliter aux propriétaires leur exploitation, mais beaucoup plus dans le but d'obtenir un meilleur rendement de ces terres. Cette opération a bénéficié au cours de ces dernières années de crédits qui sont déjà assez importants, quoique bien inférieurs à l'évaluation que l'on peut faire pour toutes les opérations qui sont encore annoncées, et pour lesquelles il faudra, selon l'appréciation des gens les plus compétents dans ces affaires, de nombreuses années encore.

Opération longue, opération coûteuse aussi ! Un autre inconvénient, c'est qu'au fond, cette opération, dans l'état actuel de notre code civil et des lois qui régissent la propriété est fatalement précaire.

En effet, il ne suffit pas de grouper des parcelles dans une même propriété si un jour ou l'autre, par suite de ventes, ou de successions ces propriétés se trouvent à nouveau morcelées.

L'opération du remembrement est donc une opération difficile, onéreuse et qui, en réalité, n'atteint pas immédiatement le but recherché.

Quel est, en effet, le but qu'on se propose ? Pourquoi cette opération est-elle indispensable ? Non pas tant pour le propriétaire que pour l'exploitation elle-même.

Ce qu'on veut c'est augmenter le rendement des terres, et l'on s'aperçoit, c'est une vérité d'évidence incontestable et incontestée, que lorsque les parcelles de terre sont trop petites, elles ne permettent pas d'utiliser les procédés modernes d'exploitation, et ainsi elles s'opposent à un rendement suffisant et à une diminution des prix de revient dans l'exploitation des terres.

Ce n'est donc pas le regroupement de la propriété qui importe, mais essentiellement le regroupement de l'exploitation.

Or, il y a une autre manière de réussir le regroupement de l'exploitation, c'est justement ce que l'on appelle le regroupement cultural.

Jusqu'à présent, aucune loi générale ne le prévoyait. Aucune ne l'a imposé. Il faut sur ce point compléter notre législation.

Le ministère précédant celui de M. Schuman, le ministère Ramadier, avait déposé un projet de loi, signé par plusieurs ministres de ce gouvernement. Il faut, au plus tôt, que le Parlement s'en saisisse.

L'opération de regroupement cultural a donc essentiellement pour but de favoriser par échanges, non pas entre les propriétaires mais entre les exploitants, les échanges de parcelles, de manière à réaliser ce regroupement de l'exploitation pour un même exploitant et même si les propriétaires ne sont pas décidés à regrouper eux-mêmes leur propriété.

Il est évident qu'une telle procédure peut nous permettre d'obtenir des résultats plus rapides puisque, jusqu'à présent, elle ne s'est faite à l'amiable; et alors que le nécessaire pour le remembrement de la propriété doit mobiliser des architectes, des géomètres, des experts et qui quelquefois même suscite des conflits entre des propriétaires.

Vous savez que, particulièrement en ce qui concerne les propriétaires fonciers chacun tient à son petit lopin de terre, souvent beaucoup plus pour des raisons sentimentales et de famille que pour la valeur même du terrain.

Les difficultés que soulève le remembrement se trouvent pas dans le regroupement cultural.

Or nous n'avons pas le temps, pour augmenter le rendement de nos terres, d'attendre d'avoir réussi à mettre d'accord tous les propriétaires de notre sol national et d'avoir résolu tous les conflits qui peuvent surgir entre eux.

Le regroupement cultural doit donc être envisagé en priorité par rapport au remembrement.

Je veux bien admettre que le remembrement lui-même est une opération utile, et qu'il sera, en quelque sorte, la sanction définitive du regroupement.

Mais si l'on attend, pour faire le regroupement cultural, que le remembrement soit accompli, il nous faudra encore de longues années, alors que le fait de réussir le regroupement par l'initiative privée peut faciliter le remembrement lui-même.

Or, dans le budget de la reconstruction et de l'équipement qui nous est soumis, le chapitre 902 prévoit bien des crédits pour le remembrement, mais il ne prévoit rien pour le regroupement.

L'objet de mon amendement — et sur ce point j'aurais été heureux de pouvoir en discuter directement avec M. le ministre de l'agriculture lui-même — est d'amener le Gouvernement, en se penchant sur ce problème, à admettre que l'opération du regroupement — qui jusqu'à présent n'a été faite que sur l'initiative privée — mérite d'être encouragée, et que l'Etat doit lui consacrer dès maintenant certaines sommes minimales et une parcelle infime de ces deux milliards que nous accordons pour le remembrement de façon à favoriser ces opérations en attendant le vote d'un texte de loi qui organisera ce regroupement cultural et qui permettra encore de l'intensifier.

Je voudrais, par conséquent que vous suiviez la proposition que je viens de vous faire, que le Conseil de la République montre qu'il attache une importance considérable à ce que ces opérations de regroupement cultural soient accélérées et amplifiées et, cela, pour que soit ajouté au libellé du chapitre 902 « travaux de remembrement et de regroupement cultural ».

Je dois dire d'ailleurs que c'est une opération qui, tout en étant symbolique et permettant déjà une certaine efficacité ne

nous paraît pas suffisante, mais il n'est pas possible de faire davantage aujourd'hui.

Je voudrais seulement attirer l'attention du Gouvernement pour lui demander de faire discuter par les assemblées et de faire voter le plus rapidement possible un texte législatif qui organisera ce regroupement cultural, parce que notre agriculture l'attend et que toutes les autorités qui s'intéressent au problème agricole sont d'accord: qu'il s'agisse de la C. G. A., qu'il s'agisse de l'académie d'agriculture, qu'il s'agisse de la commission d'équipement rural du plan Monnet, tout le monde reconnaît que le regroupement cultural est une chose urgente et rentable et par conséquent je souhaite non seulement que mon amendement au chapitre 902, soit agréé par le Gouvernement dans les conditions que je viens de dire mais aussi que par la suite, nous puissions rapidement adopter le texte que toute notre agriculture attend. (Applaudissements.)

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Je puis donner satisfaction à M. Janton et accepter l'intitulé du chapitre 902: « opération de remembrement et de regroupement cultural ».

Ceci étant dit, je veux attribuer à ce changement d'intitulé une certaine signification. Lorsque le texte actuellement en préparation et auquel a fait allusion M. Janton aura vu le jour et aura été présenté devant les assemblées, les crédits nécessaires pour son application pourront être prélevés sur ce chapitre par suite de ce changement d'intitulé et je suis tout à fait d'accord dans la limite de quelques millions car cette opération comme je l'ai signalé l'autre jour n'est pas très coûteuse.

Il pourrait être prélevé sur le chapitre 902 qui aura ainsi le nouvel intitulé que lui donne M. Janton.

Je voudrais également répondre à l'orateur qui l'a précédé à cette tribune pour lui indiquer que le remembrement se fait spécialement dans les régions où il est demandé et l'effort maximum de l'administration et les crédits sont employés dans les régions où ce remembrement est actuellement demandé. Dans les autres régions, où au contraire ce remembrement était fait à titre d'échantillonnage, nous espérons que la demande de remembrement sera plus grande dans l'avenir. L'exemple est ainsi démontré.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. le rapporteur général.** Sur une question aussi technique, la commission qui ne peut avoir une opinion valable s'en remet à l'avis du Conseil.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement accepté par le Gouvernement. (L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix le chapitre 902 ainsi modifié. (Le chapitre 902 est adopté.)

**M. le président.** Je donne lecture du chapitre 903.

« Chap. 903. — Restauration de l'habitat rural: »

« Autorisation de programme ou de promesse demandées, 60 millions de francs. »

« Crédits de paiement demandés pour l'exercice 1948, 470 millions de francs. »

La parole est à Mme Vigier.

**Mme Vigier.** Mesdames, messieurs, l'article 903 est lié à la restauration de l'habitat rural, question de brûlante actualité, car le taudis rural est une des causes de l'envol de notre jeunesse paysanne vers les centres, envol qui multiplie chaque année le nombre des hectares livrés à la

friche, à un moment où pas un lambeau de notre terre de France ne devrait être soustrait à notre production.

Le *Journal officiel* témoigne que 470 millions de francs sont affectés à ce chapitre. Mais, selon lui, 60 millions seulement vont être investis en autorisation de programme, alors qu'il faudrait des milliards pour entrer dans la voie des réalisations.

Il est des économies, monsieur le ministre, qui sont à effet contraire.

A une heure grave de notre histoire nationale, à l'heure où notre Gouvernement se devrait de créer, dans les milieux ruraux, une atmosphère d'enthousiasme créateur, il lasse les paysans en s'obstinant à ne mettre à la disposition de l'habitat rural qu'une miette de l'énorme budget de 1948.

Trois cents milliards pour les crédits militaires, soixante millions pour l'habitat rural, ce sont des chiffres éloquents, certes.

La restauration de nos taudis ruraux a été plusieurs fois à l'ordre du jour de nos assemblées.

En consultant les archives, nous trouvons une loi du 21 novembre 1940. Il y est dit que l'Etat accepte une participation aux dépenses d'amélioration de l'habitat, sous forme de subventions allant de 25 à 50 p. 100 des dépenses.

Le plafond d'aide établi, en 1940, à 25.000 francs ne peut plus inciter le paysan à agir. Il est dépassé quinze fois par les bonds successifs des produits industriels incorporés dans le bâtiment, bonds autorisés par M. le ministre.

Il y est aussi question de primes d'encouragement pour les meilleures réalisations, portant sur 10 p. 100 des dépenses.

A ces subventions s'ajoute une aide du département, qui varie, mais qui est toujours faible.

La loi du 17 avril 1941 subventionne jusqu'à 50 p. 100 des dépenses; mais, là aussi, il y a un plafond limite de 100.000 francs par exploitation.

Une loi du 5 novembre 1941 et une autre loi du 1<sup>er</sup> septembre de la même année ont trait à l'amélioration des chemins ruraux et aux travaux d'entretien.

Les mots « habitat rural » ne s'adressent pas seulement au fragment de toit qui abrite la famille paysanne. Ils s'adressent aussi à tous les bâtiments rattachés à la ferme et qui sont indispensables au rendement de la production agricole.

Pour vous montrer combien la faiblesse des crédits alloués à ce chapitre est préjudiciable à la production, je prendrai un exemple: le tabac.

Permettez-moi d'abord de vous faire savoir, à titre d'information, que le bénéfice réalisé par l'Etat sur les seules cigarettes dépasse 50 milliards de francs pour l'année 1947.

La Dordogne est, après l'Alsace, le département le plus gros producteur de France avec ses quinze mille cultivateurs de tabac.

Sur ce nombre, 80 p. 100 sont tabaculteurs de père en fils. Ils sont très attachés à cette culture, parce qu'ils sont sûrs, à date fixe, d'être en possession d'une somme d'argent leur permettant de payer les notes en souffrance chez le marchand d'engrais, le forgeron, etc.

Sur les quinze mille producteurs de tabac, un tiers à peine a pu s'équiper de séchoirs.

Ce nombre relativement faible est fonction, non pas de l'esprit arriéré des paysans, mais des difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir des bons monnaies-matière ou du manque de disponibilités monétaires. De trop nombreux planteurs de nos villages sont dans l'obligation de

confier les plantes, à l'époque de la cueillette, à tous les vieux toits de l'exploitation, par manque d'aération ou impossibilité d'entretenir du feu dans les lieux de séchage, seul moyen de combattre les brouillards d'octobre. La robe pénétrée par l'humidité n'offre plus de résistance; la marchandise est tarée et payée en conséquence.

A cause du manque d'équipement et pour d'autres raisons que je réserve pour une autre occasion, car je ne veux pas sortir du sujet, la grande majorité des planteurs de tabac sont loin des 60.000 francs de bénéfice net à l'hectare qui servent de base à M. Mayer pour leur faire payer des impôts abusifs. (*Applaudissements à gauche à l'extrême gauche.*)

La lenteur des pouvoirs publics à affecter à la restauration de l'habitat rural des sommes raisonnables font perdre à la France des devises précieuses et obligent à acheter à l'étranger des marchandises que notre terre peut produire.

La persistance du Gouvernement à s'orienter à nouveau dans cette voie n'est-elle pas due à des pressions extérieures ?

Je demande à M. le ministre d'accepter les majorations des prix industriels d'une part et de ramener, d'autre part, les crédits pour l'habitat rural à 60 millions d'autorisation de programme.

C'est encourager l'exode rural, c'est livrer notre terre de France à la friche; c'est, par voie de conséquence, restreindre le ravitaillement des villes, c'est créer les conditions d'importation massive des marchandises américaines, c'est ouvrir la voie à la vassalisation de la France. (*Très bien! sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 903.

(*Le chapitre 903 est adopté.*)

**M. le président.** « Chap. 904. — Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Travaux exécutés en application de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1945. — Mémoire ».

« Chap. 905. — Réparation des destructions causées par les inondations dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude :

« Autorisation de programme ou de promesse, 30 millions de francs.

« Crédits de paiement: 38 millions de francs. »

Je suis saisi d'un amendement présenté par MM. Cardonne, Roudel et les membres du groupe communiste et apparentés tendant à réduire de 1.000 francs les autorisations de programme et les crédits de paiement et de les ramener en conséquence à 29.999.000 francs et à 37.999.000 francs.

La parole est à M. Cardonne.

**M. Gaston Cardonne.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le 27 mars 1947, j'intervenais pour indiquer l'insuffisance des crédits portés au chapitre 905.

Je brossais rapidement la situation créée par les inondations des 17 et 21 octobre 1940 dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude: 8.539 mètres de voies ferrées détruits, 22 ouvrages d'art endommagés, la gare d'Amélie-les-Bains-Palalda emportée, 20 ponts détruits, 395 immeubles d'habitation, 41 bâtiments publics — mairies, écoles, églises, etc. — complètement emportés, 2.052 bâtiments d'habitation ou agricoles, 213 bâtiments publics, 262 bâtiments industriels et commerciaux partiellement détruits.

J'indiquais, alors, que 1.600 hectares de riches terres avaient été emportés. Dans l'ensemble, ces dégâts dépassaient à l'époque plus d'un milliard.

Qu'il soit simplement retenu les chiffres des travaux de défense des berges atteignant, lors de l'équipement, en 1940-1942, la somme de 370 millions de francs et qui, aujourd'hui, dépassent 700 millions de francs.

Je déclarais alors que, si l'on ne voulait pas perdre l'effort de reconstruction déjà accompli, si l'on ne voulait pas perdre les centaines de millions déjà engagés et si, surtout, on ne voulait pas voir d'autres riches terres emportées, il était nécessaire de mener, ces travaux, avec célérité, afin de mettre très rapidement le système défensif en place.

Je rappelais qu'au point de vue de l'intensité des pluies en un jour, nous venions immédiatement après l'Inde et l'Australie.

Pour toutes ces raisons, guidé par le souci constant des finances nationales, pensant que la bonne administration consiste surtout, tout en faisant des économies, à prévoir des dépenses utiles permettant de sauvegarder le patrimoine national, je disais à M. le ministre de l'époque, tout en regrettant l'insuffisance des crédits, qu'il serait bon de demander le déblocage de l'ensemble des sommes de ce chapitre, en se basant sur l'article 28 du projet qui nous était soumis.

Cela n'a pas été fait. Au contraire, le décret du 9 octobre 1947 de M. Ramadier, alors président du conseil, est venu brutalement arrêter des travaux dont l'utilité, pour les intéressés, et même pour les finances nationales, n'est plus contestable.

Durant l'automne dernier, la nature ne nous a pas gratifiés de pluies abondantes. Ce qui était un mal pour l'ensemble de notre agriculture devenait une providence pour nos riverains qui, ainsi qu'à la suite des secondes crues de 1942, auraient vu leurs riches terres, remises en état après un labeur intense, une nouvelle fois emportées par les eaux, ainsi que, dans certains cas, les ouvrages défensifs partiellement construits.

Cette année encore, je vous lance un second appel en faveur des populations sinistrées qui ont perdu dans ces désastres, outre des richesses matérielles, trente vies humaines.

Les agriculteurs des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ne comprennent pas que sur les chiffres de 1947 on ait annulé 7 millions de crédits alors qu'il reste tant à faire, alors que tant de bras sont inactifs, alors que des villages entiers sont menacés par les eaux.

Par mon amendement, j'ai tenu à attirer l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance des crédits du chapitre 905.

L'année dernière je n'ai pas été entendu, beaucoup de nos collègues n'ayant pas une juste vue des dégâts occasionnés par les eaux.

Depuis, hélas! notre pays a vu un sinistre similaire, heureusement de moindre importance, s'abattre sur une riche région de l'Est.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de vouloir bien examiner ce problème avec bienveillance, et de faire activer les travaux qui, en domptant nos rivières, donneront à notre région agricole une source nouvelle de richesse. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. le rapporteur général.** La commission demande à M. Cardonne de bien vouloir retirer son amendement.

Il suffira, sans doute, que M. le ministre lui donne quelques apaisements.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Le Gouvernement a fait un effort maximum.

On demandait 30 millions d'engagements nouveaux et il y a encore 38 millions de crédits de paiement, pour cette année. C'est tout l'effort que le budget peut faire.

Je demande à M. Cardonne, tout en lui manifestant l'intérêt que nous portons à cette question, de renoncer à sa demande de diminution indicative.

**M. le président.** La parole est à M. Cardonne.

**M. Gaston Cardonne.** Les populations sinistrées que j'ai l'honneur de représenter, atteintes par les inondations et autres calamités ne demandent pas des crédits à la légère. Les collègues qui ont eu la bonne grâce de venir parmi nous, ont pu se rendre compte de l'importance de ce véritable désastre.

Devant l'ampleur de ces calamités, je maintiens mon amendement, car il est impossible, avec 38 millions de crédits d'engagement et 30 millions de crédits de paiement de financer la réparation de dégâts se chiffrant à 700 millions.

**M. le rapporteur général.** Dans ces conditions la commission va prendre pour la première fois, ce soir, une position de principe.

Etant donné les difficultés financières actuelles, nous ne pouvons pas, à l'occasion de chaque chapitre, accepter des propositions de réduction indicative. Tout en regrettant cette position que les événements nous imposent et en nous associant au désir de M. Cardonne, tout au moins en ce qui concerne l'avenir, la commission repousse son amendement.

**M. Gaston Cardonne.** M. le rapporteur général me semble en contradiction tout au moins avec les mesures générales prises au sein de la commission des finances qui, dans certains cas, et sur certains chapitres, propose elle aussi des réductions indicatives de crédits. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le rapporteur général.** Vous renforcez mon argumentation.

Effectivement, dans certains cas très rares, la commission des finances a demandé une réduction indicative de crédits. Mais, justement dans le cas actuel vous n'avez pas obtenu d'elle un vote favorable et, dans ces conditions, elle se doit de repousser votre amendement.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. Gaston Cardonne.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement de M. Cardonne, repoussé par le Gouvernement et par la commission.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Il n'y a pas d'autre observation sur le chapitre 905 ?...

Je le mets aux voix.

(*Le chapitre 905 est adopté.*)

**M. le président.** « Chap. 906. — Travaux d'aménagement agricole de la basse vallée du Rhône.

« Autorisation de programme ou de promesse, 63 millions de francs.

« Crédits de paiement, 75 millions de francs. »

La parole est à M. Coste.

**M. Charles Coste.** Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, j'interviens sur ce chapitre, au sujet des crédits prévus pour l'aménagement agricole de la basse vallée

du Rhône, au nom des parlementaires des Bouches-du-Rhône et du groupe communiste et apparentés.

La vaste plaine de la Camargue, d'une superficie de 76.000 hectares, n'a pas d'irrigation naturelle, malgré la présence du Rhône.

Il serait pourtant facile d'irriguer cette vaste plaine dont l'altitude n'est que de 4 mètres au-dessus du niveau de la mer. Jusqu'à maintenant, rien n'a été fait.

Ces terres appartiennent en grande partie à de grandes compagnies et restent pratiquement incultes, pendant que 800 petits et moyens exploitants travaillent chacun en moyenne moins de 5 hectares et que les 3.000 ouvriers agricoles de Camargue restent des paysans sans terre. Ces terres pourraient devenir très fertiles si l'on augmentait les crédits du plan de restauration du Bas-Rhône.

J'étonnerai peut-être notre Assemblée en lui indiquant, qu'en 1947, les 800 hectares cultivés en riz ont été irrigués à l'aide de pompes électriques ou à essence, ce qui, vous le comprendrez, augmente considérablement le prix de revient des produits.

Ce sont 10.000 hectares qui pourraient être cultivés en riz; ceci — nul ne le contestera — serait un précieux apport à notre ravitaillement car les consommateurs seraient heureux de voir apparaître cette précieuse denrée dont ils sont tant privés.

Mais faute d'une politique sérieuse tendant à exploiter nos richesses nationales, des milliers d'hectares sont incultes: 26.327 hectares cultivés sur 76.000. Le mas du Pèbre, appartenant au trust des produits chimiques, s'étend sur 13.000 hectares totalement incultes; 45.000 hectares sont réservés à des chasses gardées privées où quelques centaines de bourgeois viennent chasser.

Dans la partie mise en valeur, quelques propriétaires cultivent le riz dans les terres à blé et les prairies qu'ils labourent à cet effet. L'irrigation permettrait aux petits exploitants de cultiver le riz. Si les gros propriétaires veulent conserver leurs chasses au détriment du ravitaillement du pays, il n'y a qu'à les exproprier et remettre leurs terres aux ouvriers agricoles qui les feront prospérer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La situation des ouvriers agricoles est encore, dans bien des cas, très pénible. Il n'est pas rare qu'ils couchent encore dans les écuries.

Il y a de grandes possibilités de récoltes abondantes; il est temps de fertiliser ces terres. Vous n'avez pas le droit de négliger de telles richesses en sommeil.

La France a besoin de développer rapidement son agriculture et son industrie. Garderions-nous nos richesses pour d'autres ?

Je vous signale ce coin de la France qu'il faut irriguer, électrifier, approvisionner en eau douce. Les habitants de chez nous ne comprennent pas que nous tendions toujours la main à l'étranger, alors qu'il y a des valeurs à portée de notre main. Il y a des dépenses utiles, d'autres inutiles. Les premières sont toujours rentables et heureuses, les dernières sont ruineuses.

Je vous demande, monsieur le ministre, de vous pencher, avec vos services, sur la question que je viens de vous signaler.

La Camargue, légendaire par ses taureaux et ses gardians, peut devenir une région d'approvisionnement en riz et autres récoltes pour notre peuple.

Les crédits qui lui sont affectés sont insuffisants et je vous demande, au nom

du groupe communiste, d'envisager leur augmentation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 906.

(*Le chapitre 906 est adopté.*)

**M. Julien Brunhes, président de la commission des moyens de communications et des transports.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des moyens de communication et des transports.

**M. le président de la commission des moyens de communication et des transports.** Monsieur le président, ne pourrions-nous pas suspendre la séance pendant un quart d'heure, pour permettre à la commission des transports d'étudier un projet d'urgence ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. le rapporteur général.** Si M. le président de la commission des transports n'y voit pas d'inconvénient, nous aimerions terminer l'examen du budget de l'agriculture avant de suspendre la séance.

**M. le président.** Je vous signale que huit orateurs sont encore inscrits dans la discussion du budget de l'agriculture.

**M. Reverbori.** Si la culture manque de crédits, elle ne manque pas de salive ! (*Sourires.*)

**M. le rapporteur général.** Dans ces conditions, je n'insiste pas.

La commission ne s'oppose pas à une suspension de séance.

**M. le président.** La commission des finances est d'accord pour suspendre la séance, à la demande de M. le président de la commission des moyens de communication et des transports.

Il n'y a pas d'opposition ?

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise. Je donne lecture du chapitre 907 :

« Chap. 907. — Travaux de mise en valeur de la Sologne, mémoire. »

La parole est à M. Boisrond.

**M. Boisrond.** Mesdames, messieurs, je m'excuse de revenir sur ce sujet intéressant les travaux de mise en valeur de la Sologne qui sont encore portés au chapitre 907 pour mémoire.

Je proteste encore une fois contre la suppression de la subvention provoquée par M. Paumier à l'Assemblée nationale. J'ai demandé à M. le ministre, et je réitère cette demande de rétablissement de cette subvention. Elle est absolument indispensable à une région qui peut parfaitement être aménagée.

Il s'agit justement d'un plan de reconstruction et de travaux d'équipements concernant d'abord l'irrigation. C'est une richesse qui tend à se développer de plus en plus en Sologne, puisqu'il s'agit la plupart du temps d'ensemencer des étangs.

Il s'agit en outre de cultures spécialisées, de reboisement.

Je suis assailli de demandes de compléments de subventions, qui, je l'espère, seront payées sur le crédit de 45 millions qui a été voté l'autre jour, sur des dépenses engagées.

N'en déplaise à mon collègue Landahou, les abus vrais ou faux qui ont existé ne motivent pas, je le répète, la suppression totale de cette subvention qui profitait, dans 99 p. 100 des cas, à des petits cultivateurs.

La répartition, j'é le répète et je m'en excuse, pourrait parfaitement être faite en toute justice, si la commission était composée des personnalités que j'ai désignées.

Il existait une commission administrative, suite du commissariat de Vichy qui a été attaquée par M. Paumier, vous le savez. Certains hommes politiques du département du Loir-et-Cher ont pris les devants. Ils ont changé cette dernière commission et la composition actuelle comprend en majorité des fonctionnaires et comporte encore des membres de l'ancien commissariat et de l'ancienne commission.

Je demande à M. le ministre de l'agriculture que cette commission soit composée de conseillers généraux de la Sologne qui connaissent bien la région, de personnalités choisies parmi les maires et dans le monde agricole. Nous pouvons avoir ainsi une répartition juste et équitable.

Ce n'est plus un crédit de 40 à 50 millions, comme autrefois, qu'il faut envisager, mais un crédit de 100 millions.

Quand je vois au chapitre 915 « mise en valeur de la région des Landes de Gascogne » un crédit de 139.900.000 francs, je trouve qu'il serait équitable pour la Sologne, pays productif, de lui accorder au moins la subvention que je demande.

**M. le président.** « Chap. 908. — Construction et aménagement d'abattoirs régionaux et municipaux :

« Autorisation de programme ou de promesse. — 700 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Crédit de paiement, mémoire. »

« Chap. 909. — Achèvement du barrage de Castillon :

« Crédit de paiement. — 212 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 910. — Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières (achèvement des anciens programmes), crédit de paiement. (*Mémoire.*) »

La parole est à M. Morel.

**M. Charles Morel.** Mesdames, messieurs, très rapidement, à propos des articles 910 et 911, je voudrais attirer l'attention de M. le ministre sur les difficultés rencontrées actuellement par les particuliers qui veulent reboiser, difficultés auxquelles n'échappe pas non plus l'administration des eaux et forêts.

L'administration, en effet, ne livre plus des plants en espèces forestières sélectionnées; ses pépinières sont vides, alors que l'œuvre de reboisement, nécessitée par cinq ans de dévastations est considérable.

Par ailleurs, les pépinières privées, sauf de très rares exceptions, sont dépourvues de plants de premier choix. On reboise actuellement avec des jeunes arbres de qualité médiocre. Or, la venue d'une forêt demande, au bas mot, un siècle. Les forestiers disent couramment: « Nous plantons actuellement, nous récolterons dans deux ou trois cents ans. » C'est donc un siècle perdu pour la terre que de lui faire porter des sylvies qui sont, dès le départ, de mauvaise venue.

Je demande donc que le ministère de l'agriculture, sur les crédits alloués dans ces chapitres, puisse prévoir la reconstitution des pépinières publiques et privées et leur approvisionnement en plants sélectionnés.

Il vaut mieux, en effet, remettre à plus tard le reboisement nécessaire si nous ne pouvons actuellement le faire dans de bonnes conditions. Une hâte précipitée en la circonstance équivaut à une perte de temps.

D'autre part, je me demande si ce n'est pas avec une certaine ironie que l'on a groupé, dans un même article, les améliorations pastorales et les améliorations forestières. Pasteurs et forestiers sont très souvent opposés, puisque leurs intérêts divergent. Dans certains départements, comme celui que j'ai l'honneur de représenter, le forestier est, pour l'instant, victorieux mais, rançon de cette victoire, nous avons vu s'éteindre des foyers où la vie humaine se transmettait depuis des millénaires. Est-ce un bien de remplacer inconsidérément le paysan par le brigadier des eaux et forêts et le mouton par l'arbre ?

Nous avons certes besoin de rondins, mais n'oublions pas non plus que le gigot de mouton a aussi son intérêt. (*Rires et applaudissements.*)

Nous parlions tout à l'heure de remembrement. Dans les domaines achetés par le service des eaux et forêts, il y a un peu de tout. En général, il achète de grands domaines. Le résultat, c'est que des paysans et des petits propriétaires des alentours sont obligés de partir, eux aussi, parce qu'ils ne trouvent plus sur place le travail supplémentaire qui leur permettait de se maintenir à la terre; dans ces domaines il y a — détail que l'on néglige — des terres de valeurs diverses, des vaines pâtures qui, en effet, ne sont plus utilisables actuellement et qui sont à boiser, mais il y a aussi des prairies et des terres labourables.

Enfin, puisque, sur un chapitre précédent, on a parlé de remembrement, j'aimerais que l'administration des eaux et forêts donne l'exemple de ce remembrement. Il faut rendre à la culture ces terres qui seraient mieux employées à produire de l'herbe et du grain qu'à produire des arbres. Quelques foyers ruraux pourraient être ainsi maintenus à la terre, ce qui n'est pas sans intérêt en cette période où les campagnes se dépeuplent. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 910 ?...

Je donne lecture du chapitre 911 :

« Chap. 911. — Subventions pour travaux d'améliorations pastorales et forestières :

Crédit de paiement : 20 millions de francs. »

La parole est à M. Rosset.

**M. Rosset.** Mesdames, messieurs, on a pu dire avec raison que le budget de l'agriculture, en général, avait toujours été traité en parent pauvre. Aujourd'hui, le simple examen de quelques chapitres en fournira la preuve en montrant clairement le déséquilibre existant entre les besoins reconnus nécessaires par différents services administratifs et les crédits de paiement demandés pour l'exercice 1948, afférents aux travaux d'améliorations pastorales et forestières et surtout aux restaurations de terrains en montagne.

De nombreux travaux de cet ordre n'ont pu être entrepris en 1947 faute de crédits. D'autres, commencés depuis un temps plus lointain, ne peuvent être menés à leur terme du fait que les sommes allouées en 1946 ou 1947 pour l'exécution de ces travaux sont, en raison de la hausse des prix, devenues insuffisantes et que des crédits spéciaux supplémentaires sont, de ce fait, devenus indispensables.

Mieux que de longues considérations, quelques exemples concrets nous feront comprendre l'insuffisance, frisant le scandale, des crédits de paiements actuellement proposés aux délibérations du Conseil de la République.

C'est ainsi qu'au chapitre 911, sur un total de 60 millions de travaux prévus, les crédits demandés sont de 20 millions seulement. Au chapitre 918, les augmentations supplémentaires pour hausse de prix étaient évaluées à 20 millions, les projets de travaux de restauration de terrains en montagne à lancer en première urgence pour l'année 1948 se montaient à 80 millions environ et l'ensemble des travaux reconnus nécessaires en deuxième urgence atteint un chiffre voisin de 200 millions, ce qui fait un total de 320 millions, pour lesquels les crédits de paiement demandés sont limités à 60 millions, c'est-à-dire à moins de 20 p. 100.

La même situation se retrouve au chapitre 927, où 5 millions sont inscrits sur un programme d'acquisition de terrains d'une trentaine de millions. Pourtant, quand on connaît l'intérêt primordial de ces travaux, en particulier ceux de la restauration des terrains en montagne, consistant à capter les eaux souterraines provoquant des glissements ou des éboulements susceptibles de causer, en certains cas, de véritables catastrophes, quand on sait que les travaux de reboisement par plantations ont pour but de régulariser le régime des eaux, on a peine à admettre de telles économies de bouts de chandelle, qui cessent d'être des économies pour devenir de la laderie.

Cependant, cette attitude n'a rien de surprenant; elle n'est que la conséquence logique de toute la politique gouvernementale actuelle, car il est impossible de ne pas faire le rapprochement qui s'impose entre les quelques dizaines de millions parcimonieusement accordés pour des travaux de sécurité, productifs de richesses dans l'avenir, et les dizaines de milliards criminellement gaspillés en Indochine, au cours de l'année 1947, dans une guerre injuste qui se poursuit sans arrêt, avec toutes les pertes en vies humaines qu'elle comporte.

Une telle politique est néfaste à notre pays, à tous les points de vue. Là-bas, elle aboutit à détruire le prestige de la France, à nous faire détester par ces populations et à remplacer aussi les échanges commerciaux entre notre pays et l'Indochine par les activités et les fournitures des hommes d'affaires américains. Ici, elle aboutit à réduire des dépenses de première nécessité utiles et rentables appelées en de nombreux cas à épargner des vies humaines.

Pour ces raisons, nous nous élevons contre de telles pseudo-économies et protestons une fois de plus contre une politique contraire aux véritables intérêts du pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 911 ?

(*Le chapitre 911 est adopté.*)

**M. le président.** « Chap. 912. — Reboisement. — Travaux subventionnés (programmes antérieurs à 1946. Crédit de paiement.) (Mémoire.) »

« Chap. 914. — Fixation des dunes du Nord :

« Autorisation de programme ou de promesse 2 millions de francs. »

— (*Adopté.*)

b) *Travaux exécutés par l'Etat.*

« Chap. 915. — Mise en valeur de la région des Landes de Gascogne :

« Crédit de paiement 139.900.000 francs. »

Sur ce chapitre la parole est à M. Duhourquet.

**M. Duhourquet.** Mesdames, messieurs, à l'occasion de la discussion du chapitre 915, je voudrais appeler l'attention de notre assemblée, et aussi celle du Gouverne-

ment, sur la situation dramatique de notre forêt de Gascogne qui, après avoir été une de nos richesses nationales, se trouve ces dernières années menacée de destruction totale. Très rapidement, je vais essayer d'expliquer la cause de ce mal qui ravage notre forêt et les moyens de la guérir.

Notre massif forestier, qui couvre environ un million d'hectares et s'étend sur les trois départements des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne, a pris naissance il y a à peu près un siècle. Il s'est développé dans les conditions du régime capitaliste, c'est-à-dire sans coordination et sans méthode, en vertu de la loi du profit qui animait les propriétaires d'une véritable frénésie devant la montée continue des cours des produits résineux. Le développement fut tel que, très rapidement, disparurent des terrains de culture et d'élevage, qui auraient été cependant nécessaires pour maintenir l'équilibre dans l'économie agricole de la région.

La cupidité des propriétaires eut une autre conséquence. En dépit de l'enrichissement général du pays, il maintinrent leur mépris des résiniers dans des conditions de vie misérable et négligèrent les travaux indispensables d'entretien de la forêt. Un seul souci les dominait, ramasser et vendre de la gemme.

Telles sont les raisons d'un dépeuplement qui ne fit par la suite que s'accroître.

La négligence des propriétaires et la désaffection de la main-d'œuvre, l'abandon des travaux d'entretien et de protection eurent une conséquence terrible : vers 1937, l'incendie fit son apparition.

L'incendie a créé dans notre forêt d'immenses zones désertiques et stériles d'où la population est chassée par l'impossibilité de vivre.

Dans cet enchaînement de cause à effet, certains verront sans doute un autre cycle infernal; l'incendie aggrave la ruine de la forêt et l'exode de la population; l'exode de la population, c'est-à-dire de la main-d'œuvre, a pour conséquence d'aggraver le défaut d'entretien, donc de multiplier les incendies.

Je crois vous avoir démontré qu'à l'origine du mal il y a le fait que l'on n'a pas su intéresser sur place la population.

J'ajouterai que, durant l'occupation, les nazis, avec la complicité des Vichyssois, ont effectué des coupes de bois sans aucune méthode. Ils se sont abondamment servis, ils ont eux-mêmes allumé des incendies dans le but évident de détruire ce qu'ils ne pouvaient emporter.

Aujourd'hui, 400.000 hectares sont détruits et 30 p. 100 d'une population qui vivait du produit de la forêt est partie ailleurs.

La nation et la population ont fait les frais de ce désastre; les propriétaires, pour leur part, ont accumulé des sommes considérables par la vente des pins brûlés, sommes qu'ils se sont bien gardés de réinvestir pour la reconstruction de la forêt.

À la libération, les services du ministère de l'Agriculture voulurent bien admettre que ce qui restait de ce patrimoine national disparaîtrait si des mesures n'étaient pas prises.

L'ordonnance du 25 avril 1945 fut promulguée, mais elle était loin d'apporter les moyens nécessaires et se révéla incomplète et imparfaite; elle fut unanimement critiquée.

Notre groupe communiste à l'Assemblée constituante déposa le 20 décembre 1945 une proposition de loi qui ne fut pas discutée. Il la déposa à nouveau à la deuxième Assemblée constituante, elle vint en discussion le 21 août 1946 à la commis-

sion de l'agriculture, qui lui substitua, vu l'urgence, une proposition de résolution signée par tous les parlementaires des trois départements intéressés. Cette proposition fut modifiée et votée par l'Assemblée le 11 octobre 1946. Ce n'est pas nous qui soutiendrons qu'elle était suffisante, mais elle était incontestablement un premier pas vers la renaissance du massif forestier gascon.

Malheureusement, elle ne fut jamais appliquée et le plus grand désordre continue de régner parmi les diverses administrations qui se chevauchent et souvent se contraignent.

Notre camarade Garcia, à l'Assemblée nationale, a employé le mot de « pagafe ». Ce mot n'est pas trop fort. J'ai en main un rapport adressé le 5 juin 1947 à M. le président du conseil par le président de la caisse de prévoyance des Landes de Gascogne, organisme officiel créé par arrêté du 22 juin 1946, et groupant les représentants de tous les syndicats professionnels, patronaux et ouvriers. Voici ce qu'il dit : « Les décisions à prendre dans les divers domaines le sont par les organismes suivants : trois préfets, indépendants les uns des autres, les eaux et forêts, le génie rural, trois fédérations départementales de la défense des forêts contre l'incendie, la direction de travaux, etc., enfin diverses commissions départementales, régionales et nationales, réunies très irrégulièrement et sans aucune autorité.

« Chacun d'eux agit pour son propre compte, souvent sans consulter ses voisins. Il en résulte une diversité de décisions qui se superposent et souvent ne sont pas concordantes. A côté des organismes officiels, de puissants syndicats professionnels agissent eux aussi et se heurtent aux organismes précédents qui, parfois, ne les comprennent pas.

« Les résultats obtenus ne sont pas en rapport avec les efforts déployés. »

Et je lis un peu plus loin, dans le bilan de ce rapport très long, que « la région landaise est une grande malade à bout de souffle. Pour la guérir, on a placé à son chevet un trop grand nombre de docteurs qui, la soignant simultanément et selon des méthodes différentes, ne parviennent pas à la soulager. »

Hélas ! — ajouterons-nous pour notre part — si cela continue, nous ne l'empêcherons pas de mourir.

Cette incohérence, si préjudiciable à la défense et à la renaissance de notre forêt, règne jusque dans les sphères gouvernementales. C'est ainsi que les deux tâches essentielles à réaliser, la lutte contre l'incendie et la remise en valeur, incombent à deux ministères différents : le ministère de l'intérieur qui est le pompier, et le ministère de l'agriculture à qui incombent la responsabilité de semer et de planter.

Il est indéniable qu'en ce qui concerne la lutte contre les incendies des améliorations ont été apportées ces derniers temps, grâce à l'action des associations de défense et grâce aussi à l'activité et à la conscience professionnelle des détachements de sapeurs-pompiers.

Cependant j'ai là une copie d'une lettre adressée par M. le président de la commission départementale de Lot-et-Garonne, à M. le préfet de ce département, qui est de nature à nous causer quelques inquiétudes.

En voici un passage : « Si le Gouvernement persistait dans sa position actuelle, les services responsables seraient conduits à licencier immédiatement les sapeurs-pompiers permanents qui viennent d'être recrutés, et cela en dépit des résultats

heureux enregistrés par cette nouvelle organisation de la lutte contre les incendies, mise en œuvre l'an dernier.

« Ce licenciement se produirait au début même de la période dangereuse alors qu'il serait impossible d'organiser un autre système de protection. Ce serait retomber dans la situation catastrophique antérieure. Ce serait encore laisser à l'abandon l'important matériel de lutte appartenant à l'Etat. »

En ce qui concerne les travaux de protection et d'assèchement, la lettre dit plus loin : « Par suite des réductions successives des crédits de paiement, une partie importante des travaux réalisés au cours des exercices antérieurs ne peut être payée. Contrairement à ce qui était escompté, les crédits de report de l'exercice 1946 n'ont été rendus qu'en partie disponibles et les dispositions du décret du 9 octobre 1947 n'ont pu être obtenues.

Pratiquement, tout nouvel engagement de dépenses se trouve ainsi suspendu, ce qui aura le plus souvent pour résultat de réduire à néant les réalisations déjà commencées : pare-feux, pistes intercommunales, travaux d'assèchement des régions marécageuses, etc. »

Cette lettre témoigne de l'inquiétude d'une population pour qui la situation est loin d'être réjouissante.

Je veux ajouter qu'un fléau est venu aggraver la pitoyable situation de la région : les criquets, qui se développent avec une rapidité extraordinaire dans les étendues brûlées de la forêt. Les ravages causés sont considérables et débordent le cadre des trois départements. Ce sont toutes les cultures du Sud-Ouest qui sont maintenant menacées.

Telle est la gravité du mal qui ravage notre forêt de Gascogne ; telles sont les terribles conséquences de ce mal.

Il est clair que les crédits que jusqu'ici nous avons consacrés à sa défense et à sa remise en valeur ont été notoirement insuffisants.

Je me suis efforcé de démontrer l'existence d'une incohérence dans les divers services qui n'a pas permis une utilisation judicieuse et efficace de ces crédits déjà insuffisants.

En ce qui concerne le premier point, nous avons la satisfaction de voir la commission des finances partager notre point de vue, puisqu'elle a apporté une réduction indicative d'un million au crédit de 140 millions demandé par le Gouvernement.

La commission des finances a voulu ainsi inviter le Gouvernement à prévoir des autorisations de programme plus importantes pour la conservation et la mise en valeur des landes de Gascogne.

Elle déplore, d'autre part, et nous le déplorons aussi, qu'un crédit de 40 millions ait été annulé à ce chapitre, sur autorisation de programme, les achats de matériel prévus n'ayant pas été entièrement réalisés en 1947.

Pour sauver et faire renaître la forêt de Gascogne, il faut arrêter l'exode de la population. On la retiendra sur place en lui permettant de vivre par le travail, et le travail ne manquera pas si les crédits permettent de l'entreprendre.

Il faut débroussailler, assainir, créer des points d'eau, des pare-feu. Il faut aussi semer et planter.

Un gros effort de l'Etat est nécessaire, et nous pensons que ce sera de l'argent bien placé, étant donné que notre massif forestier constituait une source de revenus très importants pour le pays.

Je voudrais également insister pour qu'il soit mis fin à l'incohérence, au

désordre, à la « pagafe » que je vous ai démontrés tout à l'heure.

Ici, il ne s'agit plus d'une question de crédits. Les difficultés financières du pays ne peuvent être un empêchement. C'est le désir des populations. C'est le désir des organisations de défense. C'est le désir manifesté par la deuxième Assemblée constituante. C'est une nécessité incontestable, comme je viens de vous le prouver.

Cependant, il n'a pas plu à M. le ministre de l'agriculture d'appliquer jusqu'ici la résolution votée par l'Assemblée constituante le 11 octobre 1946.

C'est là une situation inadmissible à laquelle il est temps de mettre fin.

C'est pourquoi le groupe communiste, à l'Assemblée nationale, a déposé une proposition de loi dont on ne pourrait ni discuter, ni différer l'application, si elle était votée.

En conclusion, notre groupe, comme la commission des finances, demande au Gouvernement que des crédits plus importants soient affectés pour la reconstruction de la forêt de Gascogne.

Et il ajoute : que l'on mette vite fin au désordre existant pour une utilisation plus judicieuse et plus efficace des crédits.

Telles sont les conditions de sauvetage de notre forêt de Gascogne.

La population qui y est restée attachée quoique ses conditions de vie soient devenues plus difficiles, nous offre un magnifique exemple de lutte pour la sauvegarde de ce patrimoine national.

Elle se demande parfois si, en haut lieu, on est animé du même sentiment ou si, au contraire, on ne se désintéresse pas de notre production de résine, sous prétexte qu'aux Etats-Unis cette production se développe de façon continue, qu'on pourra donc en recevoir largement de là-bas, comme on reçoit depuis longtemps le « white spirit » pour remplacer notre essence de térébenthine.

Le geste de notre commission des finances est un encouragement pour cette vaillante population et, au nom du groupe communiste, je demande au Conseil de la République de s'y associer. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. le rapporteur général.** La commission des finances est heureuse de voir qu'un conseiller de la République s'associe, au nom de tout son groupe, à la diminution d'une somme d'un million qu'elle a cru devoir faire au titre des crédits de paiement du chapitre 915. Elle n'a pas l'habitude d'une telle approbation. Elle peut seulement regretter que cette intervention conforme à ses intentions ait quelque peu allongé le débat. Elle demande néanmoins à M. le ministre de veiller à ce que les travaux entrepris en 1947 ne soient pas arrêtés faute de crédits de programme.

L'œuvre entreprise en 1947, qui est une réussite, mérite, en effet, l'attention du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Monnet.

**M. Monnet.** Mesdames, messieurs, mes amis du rassemblement des gauches et moi-même voterons la réduction indicative du chapitre 915 proposée par la commission des finances, et spécialement mes amis Teyssandier et Bordeneuve pour les départements voisins des Landes.

C'est un sujet que connaît bien M. le ministre du budget qui a laissé, quand il était commissaire de la République à Bordeaux, une sorte de testament. Je me demande s'il est satisfait de ses exécuteurs testamentaires, car l'état de

cette forêt des Landes, depuis qu'il l'a quittée, s'est sensiblement aggravé.

Il y a trois causes de destruction de la forêt landaise: les incendies, les criquets et l'administration. (Rires.)

Sur les premières causes, il n'y a pas grand-chose à dire, et je ne voudrais pas allonger ce débat par tout un appareil technique qui a été donné par l'orateur communiste qui m'a précédé à la tribune.

Pour la troisième de ces causes je crois la preuve faite, pour toute une partie de l'opinion des départements intéressés, que l'ensemble de l'échafaudage administratif que l'on avait prévu a échoué malgré la bonne volonté des exécutants. Alors les points de vue politiques finissent tout de même par se confronter. Mon prédécesseur à cette tribune a conclu que ce résultat tient à ce qu'on a pas assez légiféré assez serré.

J'arrive exactement — moi qui connais bien ce sujet — à la conception diamétralement opposée. Comme le disait notre collègue M. Morel: « Planter un arbre, c'est faire un acte de foi pour trois siècles. » Planter un sapin, c'est le faire pour soixante-quinze ans.

La Fontaine a dit: « Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge! »

Or, toute la politique landaise, représentée par la quasi-totalité de sa représentation parlementaire, a monté une énorme mécanique, la loi sur le fermage et le métavillage, qui a pour objet de dire au propriétaire qu'il ne sera plus propriétaire ou pratiquement qu'il ne touchera plus de fermage. Pourquoi voulez-vous que ce propriétaire fasse un acte de foi dans les soixante-quinze années qui vont venir? Il ne plante plus.

La grosse question, ce n'est pas les incendies, les criquets, mais de savoir pourquoi le propriétaire ne plante pas, et le rôle de l'Etat, pour nous, libéraux, c'est de trouver une intervention intelligente dans son rôle par rapport à l'initiative privée. Celle-ci étant complètement brimée, il n'y a pas de reboisement des Landes, il n'y en aura jamais tant qu'il y aura un système mixte comme le nôtre.

Il peut y avoir un système communiste total — c'est cohérent, c'est pensable — mais il ne peut pas y avoir, dans l'état actuel, de reboisement des Landes, si l'on continue comme maintenant.

Or, le problème des Landes est tout à fait dramatique. Il peut arriver qu'une terre meure. C'est ce qui est en train de se passer dans certains coins de notre forêt des Landes, avec les suites démographiques qui en résultent, le dépeuplement qui deviendra irréversible. Il y a là des difficultés extrêmement graves.

C'est pourquoi, sans prendre dans ses détails le problème technique pour ne pas embouteiller une discussion déjà trop longue, nous prenons rendez-vous, de préférence avec M. le ministre de l'Agriculture, et nous vous confirmons que mes amis et moi voterons la réduction indicative de la commission des finances, destinée à inviter le Gouvernement à augmenter les crédits de reconstitution de la forêt de Gascogne. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 915?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 915 est adopté.)

**M. le président.** « Chap. 916. — Travaux neufs dans les forêts domaniales:

« Crédits de paiement, 64 millions de francs ». — (Adopté.)

« Chap. 918. — Restauration de terrains en montagne:

« Autorisation de programme et de promesse, 36 millions de francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 60 millions de francs ». — (Adopté.)

« Chap. 919. — Service de liaison agricole de guerre. — Redistribution provisoire des terres et travaux divers de réinstallation des agriculteurs expulsés:

« Crédits de paiement, 6 millions de francs ». — (Adopté.)

« Chap. 920. — Magasins d'approvisionnement et centres de congélation:

« Crédits de paiement, 6 millions de francs ». — (Adopté.)

« Chap. 921. — Aménagement d'un centre de recherches et d'expérimentation du génie rural:

« Autorisation de programme et de promesse, 89 millions de francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 70 millions de francs ». — (Adopté.)

« Chap. 922. — Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement:

« Autorisation de programme et de promesse, 30 millions de francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 117 millions de francs ». — (Adopté.)

« Chap. 923. — Institut national de la recherche agronomique. — Travaux d'équipement:

« Autorisation de programme et de promesse, 15 millions de francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 40 millions de francs ».

Sur le chapitre 923 la parole est à M. Courrière.

**M. Courrière.** Mesdames, messieurs, je voudrais attirer l'attention de M. le ministre sur l'insuffisance manifeste des crédits affectés à la recherche agronomique.

La recherche agronomique revêt des aspects différents. Elle est d'une utilité incontestable pour tout le pays, puisqu'elle a pour but de donner à l'agriculture française si importante pour notre économie, les moyens de se défendre et de se développer.

Je voudrais surtout insister sur quelques points particuliers de cette recherche agronomique qui ne paraissent pas d'une utilité majeure pour le commun des mortels, mais qui, à l'étude, présentent un intérêt capital, parce qu'ils permettent de lutter contre certains fléaux qui ravagent à l'heure actuelle l'agriculture de ce pays. Je voudrais parler plus particulièrement de la grêle, et aussi d'un mal qui, chez nous, cause des ravages incontestables, la sécheresse.

Il faut que la recherche agronomique ait à sa disposition les moyens d'action nécessaires pour lutter contre ces maux qui, peut-être, dans certaines régions n'ont pas l'importance et l'acuité qu'ils revêtent chez nous, mais qui arrivent à détruire complètement les récoltes et à rendre certaines régions désertiques, comme c'est le cas dans nos Corbières et dans le Minervois.

Il faudrait essayer de donner à la recherche agronomique la possibilité de lutter contre ces maux et je crois qu'il serait possible d'y arriver en dotant la recherche agronomique de l'aviation qui lui serait nécessaire. Il est prouvé, en effet, à l'heure actuelle, que l'on peut efficacement lutter contre la grêle au moyen de l'aviation, et les essais qui ont été effectués ces derniers temps ont été absolument concluants.

Il faut que l'on sache que la grêle, chaque année, cause des dégâts, dans notre pays, qui sont de l'ordre de cinq milliards de francs. Et lorsque je parle de cinq milliards de francs, je parle de francs Germin-

nal, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle les dégâts causés à nos récoltes chaque année représentent un nombre considérable de milliards.

Il faudrait donc essayer de donner à cette recherche agronomique les moyens de développer cette lutte contre la grêle. Le général Ruby, d'ailleurs, a étudié d'une manière très pratique les conditions de cette lutte, qui a donné des résultats incontestables. Mais l'équipement agricole français ne possède pas encore, à l'heure actuelle, les moyens de lutte nécessaires. Il faut les lui donner, et de toute urgence.

On a supprimé, en effet, dans le budget ordinaire, le crédit qui était prévu pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés par la grêle. Il n'y a plus rien à espérer à l'heure actuelle pour ceux qui sont frappés, sous le prétexte qu'ils peuvent s'assurer, et je veux ici insister, une fois de plus d'ailleurs, sur la nécessité de créer la caisse nationale contre les calamités agricoles.

Il faut donner des crédits suffisants à l'Institut de recherches agronomiques pour qu'il puisse avoir l'aisance nécessaire pour lutter contre les calamités agricoles, pour pouvoir acheter ou faire fabriquer les fusées indispensables et financer les travaux qui s'imposent dans ce cas-là.

Je voudrais aborder un sujet qui intéresse plus particulièrement ma région, la question de la sécheresse. Il y a des régions de notre midi qui meurent à l'heure actuelle parce qu'il ne pleut pas. Il y a des régions dans lesquelles il n'a pas plu depuis cinq ou six ans, des régions où les vignes disparaissent.

Je vous citerai certains endroits des Corbières où en 1937 et 1938 on avait des rendements de 40 à 50 hectolitres à l'hectare et qui, à l'heure actuelle, ne produisent plus, en raison de la sécheresse, que 4 ou 5 hectolitres à l'hectare. Il n'est plus possible de vivre dans ces régions.

Aussi bien avons-nous essayé au conseil général de l'Aude de trouver un moyen de rendre à ces pays la possibilité de vivre et le seul moyen que nous ayons trouvé, étant donné que toute irrigation est impossible dans ces régions, c'est d'essayer de créer la pluie artificielle.

Nous demandons, par conséquent, au Gouvernement de nous aider dans les travaux que nous voulons essayer d'entreprendre là-bas. Il ne peut le faire qu'en dotant l'Institut de recherches agronomiques des sommes indispensables, en lui fournissant l'aviation nécessaire. Ce faisant, il fera une dépense très utile. Ce ne sont pas les quelques économies que l'on réaliserait sur des budgets aussi utiles que celui-là qui donneraient au pays la possibilité de se développer et de vivre. Ce sont des économies qui ne sont pas rentables; la dépense, qui ne serait pas très importante, de l'ordre de deux millions, permettrait à l'organisation agronomique de lutter efficacement contre les désastres naturels qui s'abattent continuellement sur nos pays.

Je crois qu'il aura suffi de demander à M. le ministre de s'occuper de cette question pour qu'il l'étudie avec tout l'intérêt qu'elle comporte et qu'il donne à nos populations agricoles les moyens de se défendre contre les fléaux qui les menacent.

**M. le président.** Il n'y a pas d'autre observation sur le chapitre 923.

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 923 est adopté.)

**M. le président.** « Chap. 924. — Services vétérinaires. — Travaux d'équipement. — (Mémoire.) ».

La parole est à M. Faustin Merle.

**M. Faustin Merle.** Ce chapitre 924 ne figure que pour mémoire. Il s'agit des ser-

vices vétérinaires et des travaux d'équipement. Le département de l'Orne, que je représente, constitue avec la Manche et le Calvados un centre très important d'élevage où les conditions des recherches vétérinaires jouent un rôle pour la lutte contre les épizooties.

J'ai été saisi ces jours-ci d'une demande de la société vétérinaire de ces trois départements qui pense nécessaire que soit créé, au ministère de l'agriculture, un cadre autonome d'ingénieurs vétérinaires, à l'instar de la recherche scientifique au ministère de l'éducation nationale et de l'institut national de la recherche agronomique au ministère de l'agriculture.

Cette société vétérinaire demande également que soit placé à la tête de cette organisation un inspecteur général de la recherche vétérinaire.

Je crois que l'attention du Gouvernement doit être attirée sur cette question et qu'il faut envisager de voter les crédits nécessaires pour l'organisation de ce service qui doit jouer un rôle essentiel pour la défense de notre cheptel national. (Applaudissements.)

**M. le président.** Chap. 925. — Services centraux. — Achèvement des programmes de grands travaux prévus par la loi du 7 juillet 1934 :

« Crédits de paiement. — (Mémoire.) »

« Chap. 9252. — Grosses réparations du canal de Pierrelatte :

« Crédits de paiement, 8 millions de francs. » — (Adopté.)

#### c) Acquisitions.

« Chap. 926. — Etablissements d'enseignement agricole. — Acquisitions :

« Crédits de paiement, 7.200.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 927. — Direction générale des eaux et forêts. — Acquisitions :

« Autorisation de programme ou de promesse, 3 millions de francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 5 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 928. — Institut national de la recherche agronomique. — Acquisitions. — (Mémoire.) »

« Chap. 929. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. — (Mémoire.) »

#### Anciens combattants et victimes de la guerre.

**M. le président.** Nous abordons maintenant le budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

#### RECONSTRUCTION

« Chap. 800. — Travaux de reconstruction et de remise en état :

« Crédits de paiement, 360.000 francs. »  
Je mets aux voix le chapitre 800.  
(Le chapitre 800 est adopté.)

#### EQUIPEMENT

**M. le président.** « Chap. 900. — Construction, aménagement et équipement technique :

« Crédits de paiement, 8.550.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 901. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. — (Mémoire.) »

#### Education nationale.

**M. le président.** Nous passons au budget de l'éducation nationale. La parole est à Mlle Mireille Dumont.

**Mlle Mireille Dumont.** Mesdames, messieurs, dans une France ayant souffert des bombardements et des combats, où trois ans après la libération nos ruines sont loin d'être relevées, nous trouvons seulement dans le budget de reconstruction et de rééquipement pour 1948 une somme de 76 milliards 657 millions, alors que les dépenses militaires se chiffrent par plus de 300 milliards ; sur ce crédit de 76 milliards, un peu plus de 4 milliards 981 millions sont affectés à l'éducation nationale, alors que 70 milliards seraient indispensables pour les reconstructions consécutives à la guerre. 130 milliards au total seraient indispensables pour remettre en état nos établissements non seulement endommagés par faits de guerre, mais aussi trop vétustes.

Il faudrait compter 300 milliards pour réadapter l'enseignement à nos besoins actuels avec nos effectifs scolaires. La somme de 4 milliards 981 millions affectée à la reconstruction scolaire des différents degrés, à l'équipement de nos locaux, aux bibliothèques et aux musées, à la recherche scientifique, à l'équipement sportif, est d'une honteuse modicité. Elle témoigne que le Gouvernement actuel ne fait pas en faveur de l'enfance et de la jeunesse, de son instruction, de son éducation physique et sportive, de la recherche scientifique, l'effort qui cependant serait indispensable.

Nous ne nous laisserons pas de dire que les dépenses militaires et de guerre gonflent le budget d'une façon démesurée. Il y a un moyen d'arriver à un équilibre financier et de consacrer davantage aux œuvres de culture et de vie en cessant au Vietnam une guerre ruineuse, non seulement en milliards, mais en vies humaines, une guerre qui risque, au surplus, de faire perdre à la France un de ses plus riches territoires d'outre-mer, dont le peuple ne demande qu'à vivre en paix et en amitié avec le nôtre.

A la reconstruction de nos établissements du premier degré sont affectés 185 millions de crédits de paiements, alors que dans mon seul département — les Bouches-du-Rhône — trente-six projets de construction et de reconstruction attendent depuis des années, parfois depuis 1936.

Les crédits de paiement sont insuffisants aussi pour le second degré, alors que des classes seraient à reconstruire, à aménager d'urgence pour décongestionner celles qui ont jusqu'à 58 élèves, comme au lycée Saint-Louis à Paris, en classe de mathématiques élémentaires, par exemple. Ces crédits, déjà trop maigres, sont encore diminués par le fait de l'augmentation de 60 à 70 p. 100 sur les matériaux.

Comment, dans un autre département, la Corse, à Ajaccio par exemple, pourrait-on avoir rapidement les quinze classes du premier degré indispensables et les nouveaux locaux pour 1.200 lycéennes, locaux qui sont pourtant d'une grande nécessité ?

**M. Vittori.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**Mlle Mireille Dumont.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Vittori, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Vittori.** Je veux signaler, à propos d' Ajaccio, le vieux collège Fesch, qui a été abandonné il y a quelques années parce qu'il ne pouvait suffire à loger 700 garçons, et qui est utilisé aujourd'hui pour 1.200 jeunes filles réparties sous quatre directions différentes : collège classique, collège moderne, école maternelle, école du premier degré. L'utilisation de ce collège, dans de telles conditions, pose chaque jour des problèmes insolubles ; c'est

le régime dit de la mi-temps, c'est l'inutile surmenage imposé aux maîtres et aux élèves.

Les classes de cet établissement sont surpeuplées : 50 élèves en première, 60 en troisième, 87 dans les deux sections de sixième.

D'ailleurs voici ce que disait il y a quelques années le vice-recteur de ce département : « La Corse est un des départements français les plus mal équipés, sinon le plus mal équipé, en locaux scolaires. Depuis de nombreuses années, tous les vice-recteurs ont signalé l'état lamentable dans lequel se trouvent de nombreuses écoles. »

Voici ce qu'écrivait le président de l'association des parents d'élèves des établissements primaires et secondaires de la ville d' Ajaccio, il y a quinze jours :

« Méritent-elles le nom d'écoles, ces antiques constructions des rues Scur-Alphonse et Forcioli-Conti, qui paraissent avoir été conçues en des temps révolus, pour servir de cadre aux mortifications de quelques ascètes ?

« Tout y est triste et délabré. Les murs crachent une humidité permanente ; la plupart des ouvertures sont dépourvues de persiennes et de vitres ; les salles sont exigües ; élèves et maîtres travaillent sous la menace constante du rhumatisme aigu, de l'asphyxie lente ou de la pleurésie foudroyante.

« Méritent-ils le nom d'écoles, ces appartements « aménagés » de la rue Pascal-Paoli aux plafonds en ruines, où les enfants ne disposent ni d'une cour ni d'un préau, ni même de cabinets, et où, pour la satisfaction de leurs besoins personnels, ils ont le choix entre le mur de la gendarmerie et celui du tribunal ?

« Méritent-ils le nom d'écoles, ces affreux garages de Castel-Vecchio, sans air ni lumière, dont deux ont dû être évacués sur intervention expresse du service d'hygiène et où les réactions positives à la tuberculine ont atteint les chiffres horribles de 50 et de 100 p. 100 ? »

J'indique que tous ces faits ont été dernièrement signalés au ministre de l'éducation nationale par le conseil général de la Corse et qu'il serait temps que l'Etat vienne en aide à ce département. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** Il aurait été préférable que vous vous inscriviez dans la discussion, plutôt que d'interrompre un orateur.

**Mlle Mireille Dumont.** L'exemple que vient de donner M. Vittori illustre la pénurie de crédits pour les établissements scolaires.

Quant à l'enseignement supérieur, s'il a moins souffert dans ses locaux, que va-t-il pouvoir réaliser avec 52.800.000 francs de crédits de paiement, que va-t-il pouvoir réaliser avec 12.800.000 francs d'autorisations de programme pour son équipement ?

La recherche scientifique, base de toute notre industrie moderne, que va-t-elle pouvoir réaliser, elle aussi, alors que sur les 220 millions demandés pour l'équipement on lui octroie généreusement 8 millions, prix d'un microscope électronique, cela pour 1.400 chercheurs, chiffre d'ailleurs trop faible. Ce chiffre est celui de la Belgique ; il est trop faible par rapport à celui d'autres pays : l'Angleterre compte par exemple 50.000 chercheurs dotés d'un équipement moderne ; il y en a des centaines de mille aux Etats-Unis et aussi en Union soviétique.

Quant à l'enseignement technique, qui semble moins défavorisé dans l'octroi des crédits, nous ne pouvons oublier que nos centres d'apprentissage sont souvent dans

des locaux de fortune, dans des bâtiments réquisitionnés dont ils risquent d'être chassés.

Nous demandons que ces crédits de reconstruction soient utilisés rapidement en vue de l'installation et de la progression de cet enseignement, vital pour le pays.

Nous demandons, par ailleurs, que des mesures de suspension de postes ne viennent pas poignarder cet enseignement, alors qu'on a l'air de s'occuper de son installation.

Les crédits d'équipement sont d'ailleurs insuffisants, étant donné les prix actuels et le mauvais état des machines-outils dont se servent les élèves.

Au sujet de l'enseignement technique, je demande à M. le ministre si dans le budget sont inclus les crédits indispensables à la construction d'un centre d'apprentissage du bâtiment, dont Marseille est dépourvu et qui est d'ores et déjà assuré d'avoir, dès son ouverture, de nombreux élèves.

Je souligne également l'insuffisance des crédits affectés à l'hygiène scolaire : 69.500.000 francs d'autorisations de programme, travaux et acquisitions, alors que la santé de nos enfants, de nos étudiants réclame une vigilance qui nécessite des locaux et des appareils dont nous sommes trop dépourvus.

Que dire de l'absence de crédits pour autorisation de programme pour les cantines scolaires ? C'est à croire que l'on ignore, au Gouvernement, que celles-ci sont souvent installées dans des salles de classe ou dans des réduits incompatibles avec l'hygiène et la santé des écoliers.

Si, pour les reconstructions de monuments historiques, un crédit plus raisonnable : 989 millions de crédits de paiement est affecté, notre équipement sportif est, lui très durement traité.

Il souffre, tout comme les postes de l'éducation physique et sportive, de la politique d'incompréhension du Gouvernement, qui supprime les postes et amenuise les crédits.

Que réaliser avec 77 millions pour l'aménagement sportif, comme autorisations de programme ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. Boudet.** Les Américains, sans doute.

**Mlle Mireille Dumont.** M. Boudet ne s'intéresse pas à l'éducation nationale !

**M. le président.** Veuillez, monsieur Boudet, ne pas interrompre !

**M. Boudet.** Je vous demande pardon, monsieur le président, mais je suis mis en cause...

**M. le président.** Mademoiselle Mireille Dumont, je vous en prie, veuillez continuer.

**Mlle Mireille Dumont.** Cela revient à rayer tout développement de l'éducation physique et sportive dans notre pays.

Il y a tout un redressement à opérer dans la politique française.

Je le disais lors de la discussion sur le reclassement, au nom du parti communiste, une nation qui veut vivre doit consacrer sur son budget une part plus grande à l'éducation nationale, à l'apprentissage, à la recherche scientifique et aux sports.

Une jeunesse pouvant s'instruire et s'orienter vers le métier de son choix, voilà la vraie richesse de la France.

Faisons une politique de paix, et versions les milliards inutilement ou tristement gaspillés dans le budget de la guerre pour l'éducation ; nous aurons alors, et alors seulement, travaillé pour

l'avenir et l'indépendance de notre pays. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le rapporteur général.** Mes chers collègues, étant donné le point où nous en sommes, la commission des finances estime qu'il serait préférable de suspendre la séance avant dix-neuf heures — vous savez pour quelles raisons — jusqu'à demain matin neuf heures. Nous reprendrions alors la discussion de ce texte toute la journée et, s'il le faut, le soir.

Pour ma part, je pense qu'il serait plus raisonnable d'agir ainsi. Comme il est vraisemblable que nous aurons à tenir plusieurs séances de nuit, cette semaine, il vaut mieux, ce soir, interrompre nos travaux.

**M. Armengaud.** A l'une de nos prochaines séances, l'ordre du jour appellera la discussion d'une proposition de résolution concernant un problème très important ; et je pense qu'il nous faudrait faire l'effort nécessaire pour que ce problème puisse être ensuite étudié par le Gouvernement, puisqu'en fonction des décisions de cette Assemblée, le Gouvernement aura à prendre position sur certains postes des crédits à prévoir dans le cadre du plan Marshall.

**M. Alex Roubert, président de la commission des finances.** J'ai voulu simplement poser la question des conséquences financières d'une séance tardive, alors que demain nous pourrions commencer à neuf heures et poursuivre toute la journée.

Pour répondre à M. Armengaud, c'est la conférence des présidents qui doit avoir lieu demain qui décidera à quel moment le Conseil pourra s'occuper de la question très intéressante qui vient d'être soulevée.

**M. le président.** Vous avez entendu la proposition de M. le rapporteur général.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

#### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI DECLARÉE D'URGENCE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi portant prorogation et modification des articles 11 et 21 de la loi n° 46-935 du 7 mai 1946 portant codification et modification de la législation sur les jardins ouvriers, que l'Assemblée nationale a adoptée après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de cette proposition est de droit devant le Conseil de la République.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 237 et distribuée. S'il n'y a pas d'opposition elle est renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale.

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

— 9 —

#### TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au paiement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances domaniales et d'assurances de personnes.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 239, distribué, et s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à l'ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit de 200 millions de francs applicable au chapitre 6013 : « Secours d'extrême urgence aux victimes du cyclone de l'île de la Réunion ».

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 240, distribué, et s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (Assentiment.)

— 10 —

#### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi déposée au Conseil de la République et adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association, en ce qui concerne le rachat des cotisations (n° 281, année 1947).

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 241, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (Assentiment.)

— 11 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Varrullen, Pujol et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ne pas augmenter les droits d'examens (baccalauréat, licence, etc.) pendant l'année 1948.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 242, distribuée ; et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. (Assentiment.)

— 12 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Dujardin un deuxième rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communales, Algérie) sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à compléter l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre (n° 226, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 233 et distribué.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est suspendue.

(La séance suspendue le mercredi 17 mars à dix-huit heures cinquante minutes, est reprise le jeudi 18 mars à neuf heures.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 13 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de Mlle Mireille Dumont un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 11 de l'ordonnance n° 45-2720 du 2 novembre 1945 sur la protection maternelle et infantile (n° 114, année 1948).

Le rapport sera imprimé sous le n° 243 et distribué.

— 14 —

#### RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. Wehrung déclare retirer sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à proroger de six mois la loi n° 46-1185, du 24 mai 1946, permettant à la femme étrangère qui a épousé un Français sans souscrire une demande en vue d'acquérir la nationalité de son mari de déposer cette demande jusqu'au 31 décembre 1947 (n° 22, année 1948), déposée au cours de la séance du 14 janvier 1948. Acte est donné de ce retrait.

— 15 —

#### CONSEIL SUPERIEUR DES ALCOOLS

Représentation du Conseil de la République.

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. le secrétaire d'Etat au budget demande au Conseil de la République de procéder à la désignation de trois de ses membres chargés de le représenter au sein du conseil supérieur des alcools (application de l'article 4 du décret du 29 septembre 1935.)

En conséquence, conformément à l'article 19 du règlement, j'invite les commissions des finances et de l'agriculture à bien vouloir présenter trois candidatures et à remettre à la présidence, dans le moindre délai, le nom de leurs candidats.

Il sera procédé à la publication de ces candidatures et à la nomination des représentants au Conseil de la République dans les formes prévues par l'article 16 du règlement pour la nomination des membres des commissions générales.

— 16 —

#### OUVERTURE DE CREDITS SUR L'EXERCICE 1948 (DEPENSES CIVILES DE RECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT)

Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948.

Education nationale (suite).

**M. le président.** Nous en étions restés à l'article 2, état A, budget de l'éducation nationale, dont nous continuons la discussion.

Dans la suite de la discussion du budget de l'éducation nationale, la parole est à M. Racault.

**M. Racault.** Mesdames, messieurs, au nom du groupe socialiste je voudrais attirer l'attention de M. le ministre sur l'insuffisance des crédits consacrés aux constructions scolaires, qu'il s'agisse soit de la reconstruction des immeubles scolaires détruits du fait de la guerre, soit des grosses réparations urgentes à apporter à des locaux vétustes dont l'entretien a été longtemps négligé, soit d'agrandissements devenus indispensables, conséquence de l'augmentation de la population infantine, soit de la réalisation de projets conçus antérieurement à 1939.

On peut affirmer que, d'une façon générale, tous nos établissements d'enseignement sont dans un état laissant beaucoup à désirer. Les crédits ont toujours été parcimonieusement accordés et aujourd'hui nous nous trouvons dans une situation alarmante.

Les écoles neuves et bien équipées sont l'exception. Très peu sont organisées pour satisfaire aux exigences de la pédagogie moderne. Par contre un grand nombre se trouvent dans un état voisin du délabrement; le matériel y est souvent un défi à l'hygiène la plus élémentaire.

Avant 1939, le taux des subventions accordées aux collectivités variait de 50 à 90 p. 100. Les 200 millions de subvention inscrits à cette époque au budget de l'éducation nationale permettaient l'exécution de 310 millions de travaux, correspondant à l'édification de 1.300 classes. Le total des classes en service étant de 150.000, c'est donc 0,7 p. 100 de ce nombre qui pouvait être renouvelé. A cette allure, les bâtiments de l'enseignement du premier degré auraient été renouvelés tous les cent quarante-trois ans. C'est une allure bien modeste qu'est venue ralentir encore l'abattement du taux des subventions d'Etat ramenées par le décret du 21 avril 1939 de 35 à 75 p. 100 au lieu de 50 à 90 p. 100.

Comme je l'ai indiqué il y a un instant les crédits alloués avant 1939 étaient donc notablement insuffisants. Il est superflu de souligner que, depuis, la situation s'est aggravée, d'une part en raison de l'arrêt de toute construction scolaire importante pendant la guerre et l'occupation, d'autre part en raison de la hausse des prix et de la pénurie des matériaux.

On a parfois ironisé au sujet des palais scolaires de la Troisième République. Sans doute pensait-on que les enfants du peuple ne pouvaient goûter la joie d'être non pas dans des palais, mais simplement dans des locaux spacieux, propres, convenablement éclairés et aérés, sans luxe inutile.

Il serait sans doute plus facile de parler des taudis scolaires, trop nombreux dans certaines régions. L'école libératrice a fait sur ce sujet une enquête dont les résultats sont édifiants.

Dans un département de l'Ouest, 95 écoles sont dépourvues d'eau et privées de lavabos; dans certaines autres, des puits découverts nécessitent une surveillance continue pour éviter des accidents; ailleurs, il n'y a ni cour ni préau: les enfants en récréation jouent sur la route et les fenêtres sont tellement étroites que la classe est continuellement obscure et souvent le maître n'ose pas les ouvrir en raison de leur délabrement. Ne parlons pas du blanchiment qui, d'après les règlements, devrait se faire chaque année. De longues périodes se sont écoulées sans que cette précaution élémentaire ait été observée.

Dans une commune du Sud-Ouest, la classe est au premier étage, au-dessus de l'étable et au-dessous du grenier à provisions. Voici les détails pittoresques fournis par l'instituteur: « Il nous arrive souvent, en pleine classe, de recevoir sur les cahiers ou sur nous-mêmes de l'urine de chat et de voir se promener tout à leur aise, le long des poutres, sur nos têtes, les gros rats de la maison. »

Dans une commune voisine, le bâtiment scolaire est encore une ancienne ferme; les enfants jouent dans le chemin caillouteux qui draine le purin de l'exploitation voisine.

L'entrée se fait par un escalier vétuste où les marches ne mesurent pas moins de 50 centimètres de hauteur, ce qui oblige les bambins de cinq ans à une véritable gymnastique, mais provoque de temps à autre de pénibles accidents.

La salle de classe, dont le mobilier date de 1869, est éclairée seulement par deux petites fenêtres situées dans le même angle.

Dans les régions où les municipalités sont hostiles à l'enseignement public, les sommes inscrites au budget pour l'entretien des locaux scolaires sont dérisoires, ne permettant aucune amélioration, et les choses restent dans l'état déplorable où elles ont toujours été.

Dans une situation aussi désastreuse il faut souhaiter la prise en charge rapide des établissements scolaires par l'Etat. Des crédits sont inscrits obligatoirement au budget municipal pour une participation effective à la réfection, à l'amélioration et à l'entretien des écoles.

La guerre est venue compliquer un problème déjà ardu. Rien que pour l'enseignement du premier degré, 4.909 classes ont été complètement détruites et 1.058 ont été tellement endommagées qu'elles ne peuvent être utilisées, ce qui donne un total de 5.967 classes à reconstruire.

Des baraquements ont été mis à la disposition des administrations académiques. Vous en connaissez les inconvénients: ils sont froids en hiver, trop chauds en été. Bien souvent, le préau est absent ainsi que la salle des maîtres. La cantine fait défaut. Les douches n'existent pas. Les cours sont réduites et la plupart du temps sans arbres. Les enfants reçus dans ces bâtiments provisoires, dont certains devront être renouvelés à brève échéance, ne garderont pas le souvenir d'une école aimable, accueillante, dans laquelle ils auraient aimé revenir.

Le problème des locaux se complique de l'accroissement des naissances: 620.000 en 1946, 830.000 en 1947, soit un excédent de 210.000 naissances.

Déjà, les classes enfantines et les classes maternelles éclatent. Bientôt les classes primaires, déjà surchargées, seront trop exigües 6.000 classes nouvelles sont nécessaires.

Ainsi, nous voilà arrivés à un total approchant 12.000 classes. Or, la construction de chacune d'elles représente, en moyenne, 3 millions de dépense.

Ajoutez à ce tableau que 4.000 projets de constructions scolaires dorment dans les services du ministère de l'éducation nationale où ils attendent patiemment une solution.

La situation navrante que je viens d'exposer ne concerne pas seulement l'enseignement du premier degré. Pour conserver son prestige, l'enseignement supérieur doit voir ses laboratoires multipliés, modernisés, convenablement équipés, ses amphithéâtres agrandis. La plupart des lycées devraient être doublés, notamment dans la région parisienne.

Le lycée Descartes, à Tours, que je connais bien et auquel une direction avertie et un personnel d'élite valent une solide réputation, refuse chaque année une centaine d'élèves, faute de locaux; il en est de même des lycées de filles.

Des collèges ont été installés à titre provisoire, il y a des dizaines d'années, dans des immeubles où ils étouffent, trop resserrés; tel collège moderne et technique d'une grande ville ne peut installer d'internat, ce qui n'est pas sans occasionner une très grande gêne aux familles éloignées.

De nouveaux centres d'apprentissage doivent être ouverts. A ce sujet, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous mettre au courant d'une situation particulière qui concerne le centre d'apprentissage de Tours. Ce centre comporte des salles d'études, et surtout de nombreux ateliers parfaitement au point, qui comptent 600 élèves, tant internes qu'externes. Avec l'agrément de l'armée, il a été installé, il y a deux ans, dans une caserne; des millions ont été dépensés. Aujourd'hui l'autorité militaire veut reprendre cette caserne; elle en met, il est vrai, une autre à la disposition des services compétents, mais il s'agit d'une caserne vétuste et des millions doivent être dépensés pour une nouvelle installation, à un moment où nous nous lamentons sur notre pauvreté.

Monsieur le ministre, je vous demande de vouloir bien examiner ce problème de très près. Puis-je ajouter que des maisons d'étudiants seraient à édifier, non seulement à Paris, mais dans tous les centres universitaires importants. On sait bien les difficultés qu'éprouvent les étudiants, aussi bien français qu'étrangers, pour se loger et se nourrir dans des conditions acceptables, étant donné la modicité du budget de la plupart d'entre eux.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que le groupe socialiste m'a prié de présenter à l'occasion de l'examen du budget de la reconstruction et de l'équipement dans sa partie concernant l'éducation nationale. Les crédits dont vous disposez, monsieur le ministre, sont notoirement insuffisants en comparaison de l'œuvre à accomplir.

Cependant, il importe que la France conserve au point de vue intellectuel son rang de grande puissance. Elle ne le pourra qu'en consentant à l'enseignement à tous les degrés les sacrifices que demande une situation rendue critique par les événements; certes, mais aussi par une insuffisance chronique de crédits.

Rien ne doit coûter à une démocratie pour assurer le plein épanouissement de sa jeunesse studieuse. *(Applaudissements à gauche.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je donne lecture des chapitres.

#### RECONSTRUCTION

##### a) Reconstruction des établissements et bâtiments appartenant à l'Etat.

« Chap. 800. — Etablissements du second degré. — Reconstitution du matériel détruit appartenant à l'Etat :

« Autorisation de programme ou de promesse, 110 millions de francs.

« Crédit de paiement, 110 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 800.

*(Le chapitre 800 est adopté.)*

**M. le président.** « Chap. 801. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction :

« Autorisation de programme ou de promesse, 60 millions de francs.

« Crédit de paiement, 2 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 802. — Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit :

« Autorisation de programme ou de promesse, 60 millions de francs.

« Crédit de paiement, 50 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 803. — Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction :

« Autorisation de programme ou de promesse, 78.400.000 francs.

« Crédit de paiement, 50 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 806. — Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre :

« Autorisation de programme ou de promesse, 1.099 millions de francs.

« Crédit de paiement, 989 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 807. — Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction :

« Autorisation de programme ou de promesse, 119 millions de francs.

« Crédit de paiement, 160 millions de francs. » — *(Adopté.)*

##### b) Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit.

« Chap. 808. — Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires :

« Autorisation de programme ou de promesse, 4 millions de francs.

« Crédit de paiement, 26 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 809. — Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat :

« Autorisation de programme ou de promesse, 25.440.000 francs.

« Crédit de paiement, 25 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 810. — Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré :

« Crédit de paiement, 12 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 811. — Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré :

« Autorisation de programme ou de promesse, 12.100.000 francs.

« Crédit de paiement, 25 millions de francs. »

Sur le chapitre 811, la parole est à M. Toussaint Merle.

**M. Toussaint Merle.** Mesdames, messieurs, dans un rapport présenté le 12 décembre dernier par notre collègue M. Bouloux au nom de la commission de l'éducation nationale du Conseil de la République, nous pouvions lire, au sujet des crédits affectés aux constructions scolaires : « Ces fonds sont d'une insuffisance notoire par rapport à l'importance des travaux à effectuer. »

Ladite commission appelait l'attention du Gouvernement et du Parlement sur la situation lamentable d'un grand nombre de nos écoles primaires et écoles mater-

nelles. Elle concluait en ces termes : « Il faut immédiatement augmenter très sensiblement les crédits affectés aux constructions scolaires. »

Eh! bien, malgré cette « situation lamentable », malgré « l'insuffisance notoire » des fonds signalée par notre commission de l'éducation nationale, nous nous trouvons aujourd'hui, en présence du chapitre 811, devant une aggravation de cette situation, une aggravation de cette insuffisance.

Ce n'est pas nous seulement qui le disons. Nous en trouvons la confirmation dans les observations du rapporteur spécial de la commission des finances qui « s'élève contre le volume réduit des opérations nouvelles engagées en 1948, particulièrement pour les travaux de constructions, et ceci pour tous les ordres d'enseignement : supérieur, du deuxième degré, du premier degré et technique ».

Nous voyons aussi dans ce rapport spécial que « pour les constructions scolaires du premier degré, sur quatre mille projets en instance, 171 seulement ont été adoptés en 1947. Pour les constructions scolaires du deuxième degré, subventionnées par l'Etat, plus de 60 projets de reconstruction totale devraient être entrepris, alors qu'en 1948 il n'y en aura que deux mis en chantier.

A la page 100 du rapport de la commission des finances du Conseil de la République, il est fait état « des observations très pessimistes de M. le rapporteur spécial ». Il y a quelques instants encore, M. Racault a apporté des arguments indiscutables. Il semble donc qu'il y ait unanimité pour condamner la politique du Gouvernement dans le domaine de la construction et de la reconstruction scolaires.

Il est regrettable, pour le développement et le rayonnement de l'école laïque, pour la santé physique et intellectuelle de nos enfants, pour l'avenir de notre pays, que cette condamnation ne soit que verbale, puisque les actes sont toujours d'une nature toute différente. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Quant à nous, nous estimons que la carence gouvernementale, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, est dangereuse pour l'avenir du pays. Les conseillers généraux, les maires se trouvent dans l'impossibilité d'assurer le fonctionnement normal de leurs écoles, malgré le dévouement certain du personnel enseignant.

Sans l'aide de l'Etat — et ce n'est pas le budget que nous discutons aujourd'hui qui apportera l'aide indispensable — comment effectuer les grosses réparations dont certaines attendent depuis dix ans ? Comment construire les écoles nouvelles indispensables devant l'insuffisance du nombre des classes et la vétusté de certains bâtiments scolaires ? Comment réparer les écoles sinistrées partiellement ou relever celles qui ont été écrasées totalement sous les bombes ?

Dans les villes sinistrées, et je parle en connaissance de cause, les élèves travaillent dans des baraquements construits hâtivement à la libération, baraquements aujourd'hui dans une situation lamentable.

Qu'il s'agisse, par conséquent, de l'article 811 ou même des articles 812 et 937, la modicité de la participation de l'Etat ne laisse espérer aucune amélioration dans le domaine de la construction et de la reconstruction scolaires. Sur les 40.000 communes environ que compte notre pays, plus de 10.000 demandent des subventions pour leurs écoles. Les crédits alloués permettront peut-être de subventionner, au maximum, deux écoles par département,

Il est clair que, même si le Gouvernement avait un plan de construction et de reconstruction scolaire, plan qui a été demandé en vain à différentes reprises par le Parlement, il ne pourrait pas commencer à le mettre en exécution, puisque M. Georges Cogniot, rapporteur spécial du budget de l'éducation nationale à l'Assemblée nationale, estimait à dix milliards les sommes nécessaires pour doter le pays des écoles indispensables.

Nous sommes, par conséquent, bien loin de compte; il convient de prévoir aussi les nécessités nouvelles qui s'imposeront en fonction de la réforme de l'enseignement que tout le monde réclame et dont nous espérons discuter un jour prochain.

Il est donc clair que peu d'écoles seront réparées, construites ou reconstruites au cours de l'année 1948. Et les quelques communes qui auront ce privilège n'y parviendront, d'ailleurs, qu'après avoir effectué de multiples démarches et qu'après avoir fourni des dossiers complexes, ceci soit dit en passant.

Ceux de nos collègues qui appartiennent à un conseil général savent très bien que la liste de classement annuel des bâtiments scolaires est vite établie: on reprend toujours celle des années précédentes.

J'ai sous les yeux deux de ces listes. Sur l'une il est des projets classés depuis 1936 et sur l'autre depuis 1934. Cela juge une politique de construction scolaire!

Si encore, puisque les crédits insuffisants ne permettront pas de construire ou de reconstruire, il était possible de faire les grosses réparations!

Mais, là encore, il y a peu d'espoir, à tel point que, dans le rapport annuel d'un inspecteur d'académie, on peut lire ceci: « En raison de la modicité du crédit prévu pour les subventions de l'Etat et de l'importance des devis concernant les projets pour lesquels l'aide de l'Etat est demandée, j'estime que les projets dits « grosses réparations » doivent être subventionnés par le conseil général, sans subvention de l'Etat. » C'est une preuve de plus, donnée par un haut fonctionnaire, de l'insuffisance des crédits affectés aux constructions scolaires.

Mais il est bien évident que les conseils généraux, quelle que soit leur bonne volonté, ne pourront suppléer l'Etat en cette matière. Ce n'est ni aux municipalités, ni aux conseils généraux à fournir les milliards nécessaires à nos écoles; d'ailleurs ils n'en ont pas les moyens, étant donné la politique générale du Gouvernement qui pèse lourdement sur les budgets locaux et départementaux.

Va-t-on une fois de plus nous opposer la situation financière du pays, les difficultés de la situation économique? Ce n'est pas une objection sérieuse, comme l'a d'ailleurs remarqué M. Racaut il y a quelques instants, quand il s'agit de la santé physique et intellectuelle de nos enfants, de l'avenir de la France.

Nous ne nous lasserons pas de répéter qu'une journée de guerre en Indochine permettrait de construire un groupe scolaire comprenant dix classes de garçons, dix classes de filles et cinq classes maternelles. C'est là que l'on peut, et qu'il faut, trouver les milliards nécessaires pour doter le budget de la reconstruction scolaire des crédits qu'exige notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Edouard Depreux, ministre de l'éducation nationale.** La question soulevée actuellement revêt une telle importance que

je voudrais fournir quelques explications devant le Conseil de la République.

Je remercie les orateurs qui ont appelé l'attention des membres du Parlement sur cette très grave question que les uns et les autres nous devons nous efforcer de résoudre dans les années à venir.

Notre équipement scolaire — tout le monde le reconnaît et le proclame — est notoirement insuffisant. Nous avons été victimes directement de la guerre et des destructions. Nous en avons été victimes indirectement aussi, puisque, pendant des années, on n'a pas construit; on n'a même pas entretenu, et chacun sait que des économies sur des dépenses d'entretien différées sont en réalité des dépenses supplémentaires à échéance retardée. Nous en faisons tous les jours l'expérience dans nos budgets particuliers, lorsque nous ne faisons pas venir le peintre ou le plombier en temps utile pour une réparation qui, plus tard, coûtera plus cher.

Des chiffres ont été donnés, dont certains sont un peu inexacts. Une classe d'enseignement du premier degré ne coûte pas simplement quelques centaines de milliers de francs: elle coûte, en réalité, plusieurs millions.

Si nous tenons compte uniquement des destructions, nous arrivons aux chiffres suivants.

Premier degré, 5.000 classes détruites à 5 millions par classe, 25 milliards; en outre, 6.058 classes endommagées, à 500.000 francs de moyenne par classe, 5 milliards.

Etablissements du second degré, 46 détruits, à 250 millions, 15 milliards; 106 endommagées gravement, 15 milliards nécessaires.

Enseignement technique, 8 établissements détruits, 3 milliards de réparations; 29 endommagés gravement, 5 milliards.

Enseignement supérieur, 4 facultés, plus l'université de Caen, 2 milliards.

On arrive donc, en ce qui concerne les destructions brutales de la guerre, au chiffre de 70 milliards.

Pour l'ensemble des reconstructions, c'est évidemment plusieurs dizaines de milliards en plus qui seront indispensables.

Nous devons tenir compte des besoins urgents en locaux, non pas seulement à cause des destructions de la guerre, mais à cause des excédents de naissances qui, dans quelques années, vont poser un problème.

D'autre part, il est tout à fait exact de dire que la réforme de l'enseignement ne devra pas rester une magnifique espérance, mais devra être, et le plus tôt sera le mieux, et par étapes, bien sûr, cristallisée dans la réalité. Quoi qu'on pense de telles ou telles modalités de projets en cours, la réforme de l'enseignement ne sera viable que si on augmente considérablement le nombre des locaux scolaires; le Gouvernement a le devoir de dire loyalement devant le Parlement que si on augmente le nombre des maîtres — car toutes les expériences pédagogiques modernes sont fondées sur le fait que les classes ne doivent pas dépasser le chiffre de vingt-cinq élèves — nous devons vous soumettre bientôt un plan cohérent et méthodique de reconstruction.

Nous devons réaliser au moindre prix dans un temps minimum un plan de reconstruction susceptible de donner dans les moins mauvaises conditions la meilleure éducation possible au plus grand nombre d'élèves possible. Sur les termes du problème, il est évident que nous sommes d'accord. Mais cela pose un grand nombre de questions. Ne faut-il pas s'orienter par exemple et systématiquement vers des constructions préfabriquées?

Faut-il traiter séparément les lycées des écoles techniques, des écoles modernes et classiques, et des écoles primaires?

Devrons-nous bâtir des villes où devront coexister plusieurs bâtiments scolaires? Ne faut-il pas prévoir des cités scolaires? Ne faut-il pas s'orienter vers des classes standardisées?

Cela diminuerait d'autant le prix de revient et réduirait considérablement le délai de construction.

Nous avons l'intention de créer très vite une commission dans laquelle il y aurait, en dehors des représentants des départements ministériels intéressés, un ou deux pédagogues, un ou deux techniciens, un ou deux administrateurs, un ou deux architectes.

A très brève échéance, je pense que j'aurai l'occasion de venir devant les commissions parlementaires.

Il est évident que, si même on procède par étape, il faut, à l'occasion de chaque étape, comprendre très nettement dans quelle direction on veut aller, et il est certain que le Parlement a son mot à dire.

Il ne serait pas loyal, en effet, de prendre par surprise certaines mesures.

Ce n'est qu'en étudiant l'ensemble de ces mesures que nous verrons comment nous pourrions nous acheminer vers les constructions scolaires qui s'imposent. Je vous demande, bien entendu, aujourd'hui, de ne faire aucune objection au budget qui vous est soumis.

Si vous tenez compte que le ministre de l'éducation nationale est aussi maire d'une agglomération qui a des besoins scolaires, vous comprendrez quel est son état d'esprit. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à Mlle Mireille Dumont.

**Mlle Mireille Dumont.** M. le ministre de l'éducation nationale vient de nous confirmer tous les besoins de l'enseignement au sujet des constructions scolaires et nous parle d'une commission qui étudiera quels seront les locaux les mieux adaptés, et comment les édifier le plus rapidement possible, afin de loger nos élèves d'une façon convenable.

Il nous dit que, très vite, nous passerons à des réalisations, mais nous savons, hélas! qu'il faut pour cela de l'argent.

Je voudrais demander à M. le ministre s'il a l'assurance du Gouvernement que nous nous orienterons vers une politique concrète, vers un budget de l'éducation nationale qui signifiera enfin quelque chose; car le système des commissions nous renvoie toujours aux calendes grecques et nous ne pouvons ni réparer nos écoles, ni construire des bâtiments scolaires absolument indispensables.

Je voudrais aussi, en particulier, lui demander s'il peut répondre à la question que j'ai posée hier concernant le centre d'apprentissage du bâtiment de Marseille pour lequel nous aimerions avoir des assurances très précises.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Vous parlez de l'école technique des bâtiments de Marseille.

**M. Reverbori.** Je répondrai à Mlle Mireille Dumont que, en ce qui concerne le centre d'apprentissage du bâtiment de Marseille, un crédit de 65 millions avait été prévu dans la demande de crédits présentée pour le budget de 1948; mais ces crédits étaient compris dans la tranche conditionnelle, c'est-à-dire dans la deuxième tranche, et vous savez que le ministère des finances n'a accepté d'inscrire dans le présent projet que les dépenses figurant dans la tranche inconditionnelle. Donc, il

est bien entendu que le crédit de 65 millions ne pourra pas être mis à la disposition de Marseille pour son centre d'apprentissage du bâtiment.

Mais des crédits qui s'inscrivent dans un autre chapitre sont prévus pour l'acquisition de terrains.

Cette année, l'administration pourra faire l'acquisition du terrain — ce qui vous donne en partie satisfaction, et permettra d'envisager pour plus tard la construction du centre d'apprentissage du bâtiment de Marseille.

**M. Baron.** M. le rapporteur spécial du budget de l'éducation nationale vient de nous dire qu'en prenant sur d'autres chapitres du budget, on pourra...

**M. Reverbori.** Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Baron. Ce n'est pas cela; il s'agit d'un autre chapitre du budget, le chapitre 906, dans lequel des crédits sont prévus pour acquisition de terrains. Lorsque ce chapitre sera voté, le terrain pourra être acheté.

**M. Baron.** Si je comprends bien, il existe un crédit pour l'acquisition du terrain mais il n'y en a pas pour l'aménagement de ce terrain ni pour la construction des bâtiments. Il ne servira à rien d'acheter un terrain s'il n'y a pas de crédits pour bâtir ni de personnel pour cet établissement.

Lors de la discussion du budget, le 1<sup>er</sup> janvier 1948, j'ai posé à M. le sous-secrétaire d'Etat au budget une question au sujet des décisions de la guillotine supprimant 5.217 postes dans l'enseignement technique. Il m'a répondu: « Bientôt, viendra en discussion le budget de l'éducation nationale et vous pourrez poser la question à mon collègue ».

Or, le jour même, le sous-secrétaire d'Etat au budget signait le décret supprimant ces 5.217 postes. Ce décret a paru au *Journal officiel* du 2 janvier.

Quelques jours après, j'ai déposé au nom du groupe communiste une proposition de résolution dont j'ai demandé la discussion d'urgence. Acceptée par la commission de l'éducation nationale, elle fut repoussée en séance publique à la demande du rapporteur général et du président de la commission des finances sous prétexte d'incidences financières.

Il ya quelques jours, le 9 mars, on nous a encore dit qu'il fallait attendre l'audition de M. Morice, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Nous l'avons entendu en commission. Il nous a dit: « La mise en application immédiate des décisions de la commission de la guillotine, signifierait la mort de l'enseignement technique ».

Je demande à M. le ministre, puisqu'il est responsable, ce qu'il compte faire d'abord pour développer les constructions scolaires et ensuite pour doter notre enseignement du matériel et du personnel nécessaires. Quelles sont ses intentions pour amener le Gouvernement à abandonner sa décision néfaste de supprimer 5.217 postes dans l'enseignement technique, alors que la France manque de personnel technique qualifié. En octobre 1947, 100 000 enfants ont dû être refusés dans les centres d'apprentissage, faute de place (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** M. le secrétaire d'Etat au budget vient de me dire que les décisions de la commission de la guillotine ne seraient appliquées que d'une manière échelonnée.

**M. Baron.** Echelonnée ou non, il y a 100.000 élèves refusés. Il faut donc embaucher et non licencier du personnel enseignant. Or, le Gouvernement préfère procéder au renforcement des compagnies républicaines de sécurité.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Vous avez demandé des précisions non pas sur les compagnies républicaines de sécurité, mais sur les centres d'apprentissage. Il ne faut pas mélanger les gens. Quand M. le ministre de l'intérieur sera ici, vous lui parlerez des compagnies républicaines de sécurité.

Aujourd'hui, je voudrais parler de mon département ministériel.

M. Morice a dû indiquer devant la commission quel était le programme du Gouvernement en ce qui concerne l'enseignement technique et l'enseignement professionnel, le programme d'application immédiate et le programme plus lointain également. C'est un des aspects de la question qui fait partie des préoccupations gouvernementales les plus actives et les plus méthodiques, car il y a là une réforme extrêmement importante à accomplir dans le cadre de la réforme générale de l'enseignement, bien entendu.

Vous me demandez quelle est mon action au sein du Gouvernement pour obtenir les dépenses scolaires nécessaires. Je vous dirai que le Gouvernement est entièrement solidaire et unanime. Lorsque je vous ai dit tout à l'heure, à la tribune, que nous avions l'intention de déposer un projet méthodique de constructions scolaires, je ne parlais pas en mon nom personnel, mais en celui du Gouvernement tout entier.

**M. le président.** Il n'y a pas d'autre observation ?

Je mets donc aux voix le chapitre 811. (*Le chapitre 811 est adopté.*)

**M. le président.** « Chap. 812. — Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique:

« Autorisation de programme ou de promesse, 80.500.000 francs.

« Crédits de paiement, 37 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 813. — Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit. » — (*Mémoire.*)

« Chap. 814. — Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique. » — (*Mémoire.*)

« Chap. 815. — Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées:

« Autorisation de programme ou de promesse, 500.000 francs.

« Crédits de paiement, 2 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 816. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. » — (*Mémoire.*)

#### EQUIPEMENT

a) Travaux exécutés et financés par l'Etat.

« Chap. 900. — Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement:

« Autorisation de programme ou de promesse, 9 millions de francs.

« Crédits de paiement, 3 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 901. — Lycées et collèges. — Acquisitions:

« Crédits de paiement, 45 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 902. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux:

« Autorisation de programme ou de promesse, 245 millions de francs.

« Crédits de paiement, 169.900.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 904. — Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions:

« Crédits de paiement, 54.500.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 905. — Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux:

« Autorisation de programme ou de promesse, 560 millions de francs.

« Crédits de paiement, 256.900.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 906. — Centres d'apprentissage. — Acquisitions:

« Autorisation de programme ou de promesse, 34.940.000 francs.

« Crédits de paiement, 184.940.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 907. — Centres d'apprentissage. — Travaux:

« Crédits de paiement, 400 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 908. — Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils:

« Autorisation de programme ou de promesse, 260 millions de francs.

« Crédits de paiement, 304 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 909. — Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique:

« Autorisation de programme ou de promesse, 600 millions de francs.

« Crédits de paiement, 350 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 913. — Construction et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive:

« Autorisation de programme ou de promesse, 55.900.000 francs.

« Crédits de paiement, 75 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 915. — Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive. » — (*Mémoire.*)

« Chap. 916. — Centres de formation nautique. — Construction et aménagement:

« Autorisation de programme ou de promesse, 2 millions de francs.

« Crédits de paiement, 2.800.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 923. — Extension des archives nationales. — Acquisitions:

« Autorisation de programme ou de promesse, 9 millions de francs.

« Crédits de paiement, 33 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 924. — Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des opérations en cours:

« Autorisation de programme ou de promesse, 8.400.000 francs.

« Crédits de paiement, 49.900.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 9261. — Services des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud:

« Autorisation de programme ou de promesse, 25 millions de francs.

« Crédits de paiement, 20 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 927. — Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement:

« Autorisation de programme ou de promesse, 8.400.000 francs.

« Crédits de paiement, 31.700.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 9271. — Regroupement des services administratifs. — Constructions neuves. — Frais d'études:

« Autorisation de programme ou de promesse, 10 millions de francs.

« Crédits de paiement, 10 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 928. — Aménagement des administrations centrales des ministères :  
 « Autorisation de programme ou de promesse, 284 millions de francs.  
 « Crédits de paiement, 190 millions de francs. » — (Adopté.)

b) Travaux exécutés avec participation financière de l'Etat.

« Chap. 932. — Centre national de la recherche scientifique. — Acquisitions :

« Autorisation de programme ou de promesse, 2.700.000 francs.

« Crédits de paiement, 7.500.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 933. — Centre national de la recherche scientifique. — Travaux :

« Autorisation de programme ou de promesse, 6.800.000 francs.

« Crédits de paiement, 80 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 934. — Centre national de la recherche scientifique. — Achat de matériel scientifique :

« Autorisation de programme ou de promesse, 8 millions de francs.

« Crédits de paiement, 30 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 935. — Enseignement supérieur. — Acquisitions.

« Autorisation de programme ou de promesse, 2.650.000 francs.

« Crédits de paiement, 55.850.000 francs. »

Sur ce chapitre, la parole est à M. Carcassonne.

**M. Carcassonne.** Mesdames, messieurs, tout à l'heure mon collègue Racault, avec beaucoup de talent, vous a exposé les difficultés qu'avaient les étudiants à se loger.

Je veux, monsieur le ministre, très rapidement vous indiquer les difficultés particulières des étudiants qui vivent à Marseille. L'université de Marseille est très importante, vous le savez. Elle rayonne sur de très nombreux départements, notamment sur la Corse. Les étudiants de la France d'outre-mer et les étudiants étrangers viennent suivre des études très sérieuses à Marseille et ils ont les plus grandes difficultés à se loger. Ils vivent dans des conditions précaires. Cette situation dure d'ailleurs depuis fort longtemps.

Déjà avant la guerre, il n'y avait pas de cité universitaire ou de maison d'étudiants. Depuis la guerre, de très nombreux hôtels marseillais ont été réquisitionnés. Il existe notamment deux hôtels, l'hôtel Louvre et Paix qui est occupé par la marine, et l'hôtel Régina, par les finances. Ces deux puissantes administrations n'ont pas voulu céder devant l'éducation nationale.

On vient, paraît-il, de trouver un hôtel qui porte un bien joli nom : « Bel-air-Paradis ». Je vous demande, monsieur le ministre, de hâter l'acquisition de cet hôtel pour que les étudiants marseillais, leurs camarades d'outre-mer et leurs camarades étrangers puissent vivre le plus tôt possible dans un paradis et au bel air.

Puisque je suis à cette tribune, et pour ne pas y revenir, je veux vous signaler la situation particulièrement difficile des Bouches-du-Rhône en matière de constructions scolaires.

Le conseil général de ce département a fait un effort très sérieux, subventionnant les communes qui avaient besoin de réparer ou de reconstruire leurs écoles. Ces subventions n'ont pas pu être employées par les communes car le Gouvernement n'a pas voulu donner de subventions nationales.

Peu d'écoles des Bouches-du-Rhône ont pu être réparées ou reconstruites, et la situation est peut-être plus grave que dans le reste de la France; je vous le dis, messieurs, sans être Marseillais et sans vouloir exagérer.

J'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien, comme l'a fait le conseil général des Bouches-du-Rhône, faire que nos étudiants puissent vivre dans des conditions convenables et poursuivre leurs études dans cette grande cité très accueillante, mais qui, jusqu'à ce jour, ne les a pas comblés.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Les préoccupations de M. Carcassonne sont exactement celles du Gouvernement, je suis heureux de pouvoir le lui dire.

Il est question de l'acquisition d'un hôtel qui porte le nom, en effet, doublement prometteur, de « Paradis-Bel Air ».

Nous connaissons très bien la crise du logement qui sévit partout d'une manière angoissante, qui frappe douloureusement les étudiants, particulièrement à Marseille.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous donner les crédits qui nous permettront, le plus rapidement possible, d'aboutir à une solution, qui je l'espère, sera déjà assez substantielle.

**M. le président.** La parole est à M. Baron.

**M. Baron.** J'ai eu l'occasion d'assister le jeudi 12 mars à une conférence de presse donnée à l'école normale supérieure de la rue d'Ulm par le syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, au cours de laquelle le professeur Barrabé a exposé la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, situation qui tend à devenir catastrophique en raison de la politique du Gouvernement. La rémunération insuffisante du personnel nuit au bon recrutement de ses cadres, qui devraient être constitués par l'élite scientifique de notre pays.

En ce qui concerne les constructions scolaires, M. Barrabé signalait, en particulier, que les élèves sont obligés de faire parfois la queue pendant une demi-heure avant le cours pour avoir des chances de trouver place dans les amphithéâtres.

La politique du Gouvernement en matière d'acquisitions de matériel est également critiquable. Je signale que la commission des finances a exprimé l'avis que les crédits réservés à ce titre au centre national de la recherche scientifique étaient beaucoup trop faibles.

Pour les acquisitions nouvelles, les autorisations de programme s'élèvent à 8 millions seulement. A ce sujet, je pense qu'il y eut une erreur lors de la discussion à l'Assemblée nationale dans la réponse de M. le secrétaire d'Etat à M. Viatte. Il a déclaré que si on avait accordé 8 millions pour les achats de matériel, c'était parce que ce chiffre avait été demandé par le centre national de la recherche scientifique.

Or ce chiffre de 8 millions correspond à une partie seulement des demandes du centre national de la recherche scientifique, à celles destinées à équiper l'observatoire de Haute Provence. Mais d'autres crédits étaient demandés dont le total s'élevait à 220.300.000 francs, les uns pour le laboratoire d'océanographie, les autres pour l'institut de recherches sur le cancer, pour l'achat d'un télescope et pour l'étude et la construction d'une machine à calculer universelle, etc.

En ce qui concerne les travaux sur les machines à calculer je signale que la

France possède un des plus grands savants, M. Couffignal.

Ainsi les crédits accordés à la recherche scientifique correspondent, non pas à la totalité de ses demandes, mais à l'une seulement.

Je proteste donc contre l'insuffisance des crédits en tant que rapporteur spécial du budget de la recherche scientifique. Je proteste également en tant que membre de la commission de l'éducation nationale et je regrette qu'elle n'ait pu se réunir pour exprimer son avis à ce sujet. Je proteste aussi comme membre du parti communiste, parti qui s'honore de compter dans ses rangs deux grands savants.

Tout d'abord, M. Langevin, dont le nom est attaché à la réforme de l'enseignement, à laquelle faisait allusion tout à l'heure M. le ministre. Par la faute des membres socialistes de la commission de l'éducation nationale de l'Assemblée nationale, le rapport sur cette question est confié à Mlle Solange Lamblin, c'est-à-dire à un véritable fossoyeur!

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Vous n'êtes pas galant pour Mlle Lamblin.

**M. Baron.** Je suis obligé de constater la vérité, monsieur le ministre.

D'autre part, je citerai un autre grand savant: M. Joliot-Curie, haut commissaire à l'énergie atomique, dont les recherches ont une renommée mondiale, qui a été à l'origine de certaines découvertes de l'énergie atomique et dont le patriotisme a été éclatant pendant la guerre. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre.)

**M. Laffargue.** Vous avez deux savants et deux généraux: nous en avons plus que vous! (Protestations à l'extrême gauche.)

**M. Baron.** Son patriotisme pendant la guerre est apparu à tous. Il lui est rendu hommage dans le film « La bataille de l'eau lourde », qui passe en ce moment sur nos écrans.

Il est inadmissible que le crédit pour achat de matériel scientifique s'élève à 8 millions, prix d'un simple microscope électronique. La recherche scientifique comprend en France 1.500 savants, effectif dont dispose la Belgique, alors que l'Angleterre en compte 50.000, l'U. R. S. S. et les Etats-Unis des centaines de milliers.

Quand je déplore l'insuffisance des crédits affectés à la recherche scientifique et à l'enseignement supérieur, j'exprime une opinion très modérée en déclarant que le Gouvernement pratique une politique désastreuse dans ce domaine.

**M. Henri Buffet.** Vous ne voterez pas les crédits.

**M. Baron.** Car, que va-t-il se produire? Ces savants mal payés, risqueront de partir en Amérique.

Mais s'ils étaient seulement mal payés, ce ne serait rien, car le désintéressement des savants est bien connu — en particulier M. Joliot-Curie, a toujours pris ses brevets au nom du centre de la recherche scientifique et de tous ses collaborateurs, jamais à son nom personnel.

Ce risque d'émigration n'est pas imaginaire, puisque j'ai constaté, il y a quelques jours, avec stupéfaction que M. Minjoz, membre du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, avait déposé une proposition de résolution demandant la désignation d'urgence d'une commission chargée d'aller vendre à l'Amérique les inventions de nos chercheurs. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je tiens à répondre à M. Baron. J'ai entendu prononcer certains noms et je tiens à dire qu'il m'est très agréable de rendre hommage aux deux grands savants, l'un mort, l'autre vivant, qui ont été évoqués à l'instant.

Mais s'il est un domaine où les préoccupations partisans doivent être absentes, c'est bien celui de la recherche scientifique. D'autres professeurs, eux aussi, ont honoré la science, la France et l'humanité et je voudrais que le Conseil de la République soit unanime pour dire qu'il s'incline avec la même admiration devant tous ceux qui, faisant progresser la science française, ont bien servi l'humanité. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Baron.** Que le Gouvernement leur donne des crédits!

**Mlle Mireille Dumont.** Et qu'il leur donne les moyens de travailler, ce sera le meilleur hommage qu'il puisse leur rendre!

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Ces crédits doivent être attribués à tous les savants.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 935. (*Le chapitre 935 est adopté.*)

**M. le président.** « Chap. 936. — Enseignement supérieur. — Travaux :

« Autorisation de programme ou de promesse, 460 millions de francs.

« Crédits de paiement, 250 millions de francs. »

La parole est à M. Pezet.

**M. Ernest Pezet.** Monsieur le ministre, je profite de ce chapitre pour vous poser une question, qui, j'espère, ne vous embarrassera pas trop, encore que l'affaire dont je vais parler n'ait pu être réglée malgré de nombreux conciliabules entre les ministères et l'organisme intéressés.

Il s'agit de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine, à laquelle je m'intéresse particulièrement.

Vous savez quelles ont été ses vicissitudes; c'est une victime de la guerre, puisqu'elle a été chassée du château de Vincennes en 1939 et qu'elle a été en partie victime du bombardement et de l'incendie en 1944. Ses collections furent dispersées; elles trouverent asile dans un immeuble de la rue du Bac, qui est absolument insuffisant.

Le musée du Luxembourg lui avait été attribué; mais le Conseil de la République étant venu au monde entre temps, évidemment la bibliothèque de documentation internationale ne pouvait plus s'y installer, car le Conseil de la République a besoin des locaux qu'on avait cru pouvoir réserver à ladite bibliothèque.

Mais, le fait est là: cette bibliothèque avait une promesse formelle; elle pouvait se réclamer de droits formels sur un local qui ne peut plus lui être affecté. Il faut lui en procurer un autre.

Cette bibliothèque est unique en Europe; j'oserais même dire qu'elle est unique au monde. Elle possède une documentation telle que, même les pays étrangers viennent y puiser des renseignements. Et je crois savoir que les organismes de documentation des divers ministères et de la présidence du conseil vont souvent la consulter.

Si vous lui rendiez visite, vous seriez très vite convaincu, monsieur le ministre, de son importance, de sa richesse, en même temps que de l'impossibilité prati-

que dans laquelle se trouvent les étudiants, les journalistes, les chercheurs, d'y travailler dans les conditions normales du travail intellectuel.

Il y a eu des conciliabules multiples au sujet de cette bibliothèque. La direction des bibliothèques, l'éducation nationale, le président du conseil lui-même, tout le monde a été alerté. Or, cette bibliothèque ne pourra bientôt plus recevoir les collections qu'elle doit accumuler jour après jour et recueillir avec beaucoup de méthode.

Je voudrais savoir si, enfin, sera tenue la promesse faite de lui trouver un local définitif et à un endroit tel que les étudiants de nos universités puissent aisément s'y rendre pour travailler.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je vous remercie d'avoir attiré mon attention, une nouvelle fois, sur cette question.

Il est vrai que de très nombreux pourparlers ont été engagés; il est vrai que de nombreux efforts ont été poursuivis.

Il avait été question d'aménager cette bibliothèque dans les locaux mêmes du Conseil de la République.

**M. Ernest Pezet.** C'est impossible!

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Ce qui est certain, c'est qu'il faut abou tir, et avec les moyens limités dont nous disposons; mais nous nous efforcerons de trouver une solution le plus rapidement possible.

Je vous remercie du concours que vous pourrez nous apporter dans cette tâche.

**M. Ernest Pezet.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. Léo Hamon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Hamon.

**M. Léo Hamon.** Je viens d'entendre M. le ministre de l'éducation nationale donner au sujet de cette bibliothèque une assurance de bonne volonté qui retient mon attention.

Cependant, comme il est impossible d'envisager une réinstallation dans l'immeuble jouxté ce palais, avez-vous une idée précise quant au local envisagé et pouvons-nous espérer davantage qu'une assurance de bonne volonté ?

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Je connais assez M. le président Hamon pour savoir qu'il ne se contente pas de mots et qu'il aime beaucoup les engagements précis.

Je sais encore que, pour lui, lorsque des engagements précis sont pris, ils doivent être immédiatement tenus. C'est le cas pour les engagements que j'ai pris.

Je peux lui dire que le pavillon de la Reine est actuellement l'objet d'une restauration qui demandera évidemment certains délais. C'est en tenant compte de ces délais que j'ai pris tout à l'heure mon engagement.

**M. Léo Hamon.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix le chapitre 936.

(*Le chapitre 936 est adopté.*)

**M. le président.** « Chap. 937. — Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions :

« Autorisation de programme ou de promesse, 153.170.000 francs.

« Crédits de paiement, 110 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 937.1. — Enseignement du second degré. — Participation aux dépenses résultant de l'installation d'établissements d'en-

seignement dans des casernes n'appartenant pas à l'Etat :

« Autorisation de programme ou de promesse, 20 millions de francs.

« Crédits de paiement, 20 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 938. — Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions :

« Autorisation de programme ou de promesse, 241 millions de francs.

« Crédits de paiement, 160 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 939. — Subventions pour la construction de cantines scolaires :

« Crédits de paiement, 50 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 940. — Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions :

« Autorisation de programme ou de promesse, 173.480.000 francs.

« Crédit de paiement, 120 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 941. — Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique :

« Autorisation de programme ou de promesse, 114 millions de francs.

« Crédit de paiement, 100 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 942. — Hygiène scolaire et universitaire. — Acquisitions :

« Autorisation de programme ou de promesse, 6.500.000 francs.

« Crédit de paiement, 6.500.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 943. — Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux :

« Autorisation de programme ou de promesse, 63 millions de francs.

« Crédit de paiement, 73 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 946. — Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme du 13 novembre 1940) :

« Autorisation de programme ou de promesse, 52 millions de francs.

« Crédit de paiement, 200 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 947. — Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947) :

« Autorisation de programme ou de promesse, 25.200.000 francs.

« Crédit de paiement, 50 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 948. — Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif (mémoire). »

Nous abordons le budget des finances et des affaires économiques.

## Finances et affaires économiques.

### I. — FINANCES

#### Reconstruction.

« Chap. 800. — Services financiers. — Reconstruction :

« Autorisation de programme ou de promesse, 6.300.000 francs.

« Crédit de paiement, 41 millions 600.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 800.

(*Le chapitre 800 est adopté.*)

« Chap. 801. — Services financiers. — Reconstitution du matériel détruit. »

« Autorisation de programme ou de promesse, 4 millions de francs. »

« Crédit de paiement, 4 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 802. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. »

**Equipement.**

« Chap. 900. — Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services financiers. »

« Autorisation de programme ou de promesse, 149.190.000 francs. »

« Crédit de paiement, 209 millions 700.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 901. — Services financiers. — Equipement technique. »

« Autorisation de programme ou de promesse, 74.500.000 francs. »

« Crédit de paiement, 49.800.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 902. — Participation de l'Etat aux augmentations du capital des sociétés nationale d'économie mixtes ou privées. »

« Autorisation de programme ou de promesse, 1.096.620.000 francs. »

« Crédit de paiement, 1.096.620.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 903. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (mémoire). »

**II. — AFFAIRES ECONOMIQUES****Equipement.**

« Chap. 900. — Services de l'économie nationale. — Acquisitions et aménagements (mémoire). »

« Chap. 901. — Couverture des hausses de prix intervenues depuis le 25 octobre 1947. »

« Autorisation de programme ou de promesse, 25 milliards de francs. »

« Crédit de paiement, 11 milliards de francs. » — (Adopté.)

**France d'outre-mer.**

**M. le président.** Nous arrivons au budget de la France d'outre-mer.

La parole est à M. Doucouré.

**M. Doucouré.** Mesdames, messieurs, le projet de loi qui vous est soumis constitue, j'en suis convaincu, l'un des textes les plus importants qu'il vous ait été donné d'examiner cette année.

Dès le lendemain de la guerre, l'unanimité des esprits s'est faite sur la nécessité de consacrer les plus grands sacrifices à l'équipement et à la reconstitution de ce magnifique ensemble économique dont on venait de proclamer l'avènement : l'Union française.

Tous les efforts que la nation était prête à consentir devaient s'orienter autour de cette idée : accorder une priorité aux travaux les plus propres à contribuer efficacement au relèvement et au développement de toute l'économie française.

Il est bien peu d'entre nous, j'en suis sûr, qui, en parcourant ce budget, ne se soient arrêtés sur ce chapitre 900 qui fixe le montant des subventions accordées au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.

Vous avez tous été stupéfaits de la faiblesse des crédits proposés, qui seraient sans doute risibles, si l'on pouvait, toutefois, avoir la moindre envie de rire à ce propos.

A cette occasion, en ma qualité de représentant d'un territoire d'outre-mer, j'ai tenu à faire avec vous le point d'une situation qui semble, *a priori*, inquiétante.

Les raisons mêmes de cette inquiétude tiennent tout d'abord dans ces deux chiffres : 1.300 millions et 2 milliards correspondant aux autorisations de programme et aux crédits de paiement destinés au

développement économique et social des territoires d'outre-mer ; alors que 190 milliards en francs actuels doivent, en principe, constituer le montant des investissements publics des premières tranches du plan.

Je ne m'attacherai pas à commenter ici des chiffres. D'autres que moi le feront sans doute tout à l'heure. Mes inquiétudes, en vérité, vont plus loin.

Le Gouvernement, en marge de ces chiffres, propose au Parlement de lui soumettre ultérieurement des dispositions spéciales fixant le montant de l'effort financier consenti pour 1948-1949 et aménageant les modalités d'emploi de ces fonds, c'est-à-dire modifiant la loi du 30 avril 1946.

C'est ici que je voudrais attirer l'attention du Gouvernement et celle du Conseil de la République tout entier.

Permettez-moi un rapide regard en arrière.

Dès 1946, la métropole avait associé ses territoires d'outre-mer au vaste programme d'équipement et la loi du 30 avril prévoyait l'établissement, le financement et l'exécution de plans d'équipement et de développement de ces territoires.

Ceci se passait lors des travaux de la première Assemblée nationale constituante et nous pouvons affirmer aujourd'hui que cette initiative n'a pas été sans avoir une influence heureuse dans la participation de nos constituants d'outre-mer à l'élaboration de la Constitution définitive de la quatrième République.

Il y avait là la marque de la liaison intime qui, comme le disait récemment M. le ministre de la France d'outre-mer dans sa conférence de presse du 27 février 1948 : « dans une démocratie véritable, doit exister entre le domaine politique et le domaine économique ».

C'est, en effet, un problème de Gouvernement qui doit être résolu.

Les hommes d'outre-mer sont des gens simples, mais c'est bien souvent le privilège des gens simples d'avoir du bon sens.

Ils ont parfaitement compris qu'au lendemain de ce conflit mondial, la France songeât d'abord à panser ses blessures et c'est avec confiance qu'ils ont assisté à l'édification, peut-être tardive, des projets qui les concernaient.

Le premier rapport de la commission de modernisation des territoires d'outre-mer vient d'être publié.

Le Gouvernement n'a-t-il pas notamment présenté comme contre-partie du sacrifice résultant de la dévaluation du franc africain la garantie de la mise en valeur des territoires d'outre-mer en précisant notamment que les crédits nécessaires seraient maintenus et même augmentés.

Les territoires d'outre-mer ne sont riches aujourd'hui que de promesses... et d'une obole de quelques milliards.

On entend critiquer ici et là la dispersion des efforts du F. I. D. E. S ; on entend proclamer la nécessité de sa réorganisation. Mais on passe volontiers sous silence la violation de la loi du 30 avril 1946 qui prévoyait à son article 1<sup>er</sup> que des plans de développement approuvés par décrets en conseil des ministres interviendraient dans un bref délai.

Nous acceptons volontiers de fonder des espoirs sur la conférence économique franco-anglaise qui vient de se terminer. Mais, alors qu'elle recommande que les services des plans coloniaux des deux administrations coloniales française et anglaise maintiennent un contact permanent pour confronter leurs projets respectifs, la direction du plan au ministère de la France

d'outre-mer vient d'être supprimée ou du moins placée sous la direction des affaires économiques, ce qui n'est peut-être pas la meilleure solution.

Toutes ces contradictions — je vous fais grâce d'un inventaire complet — s'expliquent sans doute fort bien à vos yeux, monsieur le ministre ; mais elles ne manquent pas de jeter un trouble certain dans les esprits outre-mer, et c'est précisément à l'égard des populations d'outre-mer que le Gouvernement se doit de faire la preuve de la permanence de ces idées et de la netteté de ses intentions.

Je tiens à affirmer à cette tribune qu'il n'est pas d'œuvre possible outre-mer sans l'adhésion totale, morale et matérielle, de toute la population autochtone. La mise en valeur de nos territoires ne se conçoit pas comme une entreprise exclusivement européenne, dans laquelle les indigènes seraient réduits au rôle de manœuvres.

Je m'en voudrais d'évoquer ici de façon précise le souvenir du travail forcé, ce travail forcé qui a été institué par un colonialisme féroce et qui était inhumain au siècle où nous sommes.

La métropole ne peut pas, si elle espère réaliser une œuvre utile, reculer inconsidérément le moment des réalisations. Or, ce moment est arrivé.

Je me permets encore, une fois de plus, de vous rappeler l'hommage qu'un chargé de mission en Afrique occidentale française rendait à M. Belinac, le grand initiateur des travaux d'irrigation du Niger.

Il lui disait : « Ingénieur Belime, vous qui, chaque matin, faites reculer le désert, vous qui, chaque matin, faites renaître à la vie des populations entières, vous avez mérité le titre de grand maître de l'eau. Vous faites sonner, à l'horloge du monde, la véritable heure de la France et cette heure, c'est l'heure de la reconstruction, c'est l'heure de l'équipement de la France d'outre-mer. »

Aux yeux d'une population qui raisonne, je vous l'ai dit, sans beaucoup de détours, le meilleur projet ne vaut pas une bonne ligne de chemin de fer, ne vaut pas une école, un pont, un dispensaire ou une maternité, une usine hydro-électrique en service.

Au surplus, et ce sera si vous le voulez bien la conclusion qui découle de ces observations, indépendamment même de la reconnaissance des populations d'outre-mer lorsque cette grande œuvre aura été réalisée, je veux souligner ici à quel point le développement économique et social des territoires d'outre-mer est une œuvre rentable.

Certes, parmi les dépenses que vous nous proposez aujourd'hui, presque toutes sont urgentes, mais combien d'entre elles sont réellement productives ?

Il y a bien longtemps que, dans son intérêt même, la métropole a renoncé au pacte colonial et qu'elle a constaté la nécessité d'avoir des colonies prospères.

Tel fut le départ de cette œuvre d'évolution et d'émancipation humaine qui se concrétise aujourd'hui dans le miracle de l'Union française. Le progrès dans l'ordre politique serait stérile ; il serait un non-sens s'il ne s'accompagnait d'un progrès économique et social.

Ma présence à cette tribune n'a d'autre but que de rappeler ces vérités qui pour éclatantes qu'elles soient n'en semblent pas moins s'estomper aux yeux de nos gouvernants derrière le rideau des préoccupations financières et politiques.

La France a, en vérité, tout à gagner à construire nos routes, à développer nos voies ferrées, à transformer nos ports, à

moderniser notre équipement agricole, à exploiter notre sous-sol qui reste la « grande inconnue » parmi toutes nos richesses.

Elle a, par contre, tout à perdre en renonçant à ses efforts ou en stoppant ce qui a déjà été entrepris dans tous les domaines. Il suffirait parfois de peu de choses pour donner leur plein effet à des travaux commencés : un milliard permettrait de terminer les travaux d'irrigation du Niger au Soudan et de résoudre en même temps le problème de l'hydraulique agricole et pastorale.

Les réalisations sociales seraient le prolongement naturel de toutes les conquêtes économiques.

C'est en réussissant dans ce dernier domaine que l'on pourra résoudre le problème de l'enseignement de la santé publique, du travail, en un mot, accroître réellement le niveau de vie de la population.

Pour répondre à toutes ces nécessités, le Gouvernement nous offre aujourd'hui environ la centième partie de ces dépenses dites d'équipement... et une promesse réalisable à plus ou moins longue échéance, qui s'ajoute à tant d'autres.

Je veux espérer que le Gouvernement, et avec lui chacun des membres de cette Assemblée, comprendra que je ne suis pas monté à cette tribune pour prononcer des recommandations de pure forme.

En terminant, je tiens à affirmer, au nom des élus socialistes de la France d'outre-mer — et j'exprimerai sans doute l'opinion de l'unanimité des représentants de la France lointaine dans cette Assemblée — que renoncer à résoudre dans un très bref délai le problème du rééquipement des territoires d'outre-mer, ce serait abandonner définitivement les intérêts les plus solides de la France dans le monde de demain. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Franceschi.

**M. Franceschi.** Mesdames, messieurs, mes chers collègues, la semaine dernière, à la commission des territoires d'outre-mer, nous avons eu l'honneur de recevoir M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, venu devant la commission faire connaître les principes fondamentaux de la politique que son département compte suivre dans les territoires d'outre-mer.

M. le ministre a consacré une partie de son exposé à l'examen des problèmes relatifs à la mise en valeur des territoires de l'Union française.

Pour mieux nous faire comprendre l'importance de ces problèmes et saisir la nécessité de les résoudre le plus vite possible, il nous a indiqué les points principaux qui caractérisent la situation économique actuelle des territoires d'outre-mer particulièrement arriérés.

D'après M. le ministre, ce retard est dû : 1° à l'épuisement des forces productives, en raison de l'effort de guerre; 2° au faible rendement du matériel, qui n'a pas été renouvelé depuis 1939; 3° à l'insuffisance des moyens de transports.

J'ajouterai que la principale cause de l'absence d'une industrie locale moderne dans les territoires de l'Union française réside ailleurs.

L'absence d'une industrie locale est la conséquence de la politique du pacte colonial.

En fait, jusqu'ici, on n'a pas voulu cette industrialisation, de crainte qu'elle ne vienne concurrencer la production de la métropole.

Voilà, à notre avis, la cause principale du retard économique des territoires d'outre-mer.

Mais nous ne sommes pas de ceux qui se laissent dominer par le passé. Ce qui nous intéresse, ce sont le présent et l'avenir.

A l'heure actuelle, il est beaucoup question de la modernisation des territoires d'outre-mer. Ce qui se fait dans ce domaine nous intéresse au plus haut point. Nous avons approuvé le vote de la loi du 30 avril 1946, au sujet de laquelle nous avons aujourd'hui quelques inquiétudes, puisqu'on parle de la modifier.

La loi du 30 avril 1946 prévoit la création d'un plan de mise en valeur ainsi que des organismes d'exécution et de financement du plan : à savoir la direction de la F. I. D. E. S. et de la caisse centrale.

Le premier plan de modernisation et d'équipement dont l'exécution est prévue pour les dix années à venir a été élaboré par les soins de la commission de modernisation des territoires d'outre-mer.

Les travaux de cette commission se trouvent consignés dans le rapport qui nous a été adressé dernièrement par la présidence du conseil.

A la page 58 de ce rapport, vous trouverez le tableau n° 2 qui nous donne le montant des investissements nécessaires au financement du plan décennal. Le montant de ces investissements s'élève à la somme de 285 milliards de francs métropolitains, valeur de juin 1946. Sur ces 285 milliards, 190.710 millions devront être fournis par des investissements d'Etat et le reste, c'est-à-dire 94 millions et demi, par des investissements privés.

On peut lire dans le rapport que le plan sera réalisé en deux tranches quinquennales. Il est prévu pour la première tranche (1947-1951) 103.270 millions d'investissements d'Etat et 51.780 millions d'investissements privés. Avec une simple opération arithmétique, on arrive à établir que la participation annuelle de l'Etat au financement du plan d'équipement des territoires d'outre-mer sera de 20 milliards et demi de francs métropolitains, valeur juin 1946.

Par conséquent, si les chiffres qu'on nous donne dans ce rapport sont bien fondés, si on était vraiment décidé à les traduire dans les faits, on aurait dû inscrire au budget qui nous est présenté aujourd'hui 20 milliards et demi au titre de la France d'outre-mer. Or, quels sont les chiffres qui figurent au chapitre 900 relatif aux subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer ? Nous lisons : 1.300 millions d'autorisation de programme ou de promesse demandée et 2 milliards de crédit de paiement. Nous sommes bien loin de compte.

Il est vrai que, dans l'exposé des motifs, on nous dit qu'il sera soumis ultérieurement au Parlement, par voie de projet de loi spécial, des propositions tendant à fixer, d'une part, le montant des autorisations de programme ou de promesse et des crédits de paiement correspondant au programme de 1946-1949 et, d'autre part, les modalités d'emploi des moyens financiers mis à la disposition du F. I. D. E. S., fixés par la loi du 30 avril 1946, texte que le Gouvernement estime nécessaire d'aménager.

Ainsi, nous devons attendre le vote d'une loi spéciale pour connaître le montant des crédits correspondants au programme du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 30 juin 1949.

Nous disons sans détours que nous ne pouvons pas être d'accord avec cette procédure employée par le ministère des finances.

Ce que nous voudrions, c'est connaître, dès à présent, le montant des crédits cor-

respondants au programme du 1<sup>er</sup> janvier 1948 au 30 juin 1949.

Nous espérons que M. le ministre voudra bien nous donner satisfaction sur ce point auquel nous attachons une très grande importance. Il s'agit, en effet, de savoir si, oui ou non, le Gouvernement est décidé à passer à la réalisation effective des projets de travaux d'équipement établis par ses techniciens.

Je suis d'autant plus à mon aise pour demander cela que je ne suis pas le seul à le faire. M. le ministre de la France d'outre-mer, par lettre en date du 16 février dernier, faisait savoir à son collègue des finances que :

1° Le fait de subordonner au vote par le Parlement d'une loi spéciale l'attribution au F. I. D. E. S. des crédits nécessaires à l'application du programme 1948-1949 était une procédure inacceptable;

2° Le montant des crédits, compte tenu de la dévaluation, qu'il paraît indispensable d'affecter au F. I. D. E. S. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1948 au 1<sup>er</sup> juillet 1949, devrait s'élever à 13.450 millions en crédits d'engagement et à 11.200 millions en crédits de paiement.

Nous savons que cette lettre est demeurée sans réponse. M. le ministre Coste-Floret nous a informés qu'il a adressé à M. le ministre des finances et de l'économie nationale une deuxième lettre, dans laquelle il fait ressortir l'impérieuse nécessité de donner au comité directeur du F. I. D. E. S. les moyens financiers indispensables à la réalisation du programme 1948-1949.

Nous sommes curieux de savoir quelle est la suite qui a été donnée à cette deuxième lettre et ce que fera M. le ministre de la France d'outre-mer au cas où M. le ministre des finances maintiendrait sa position.

L'insuffisance des crédits qu'on nous propose n'échappe à personne. La commission des finances du Conseil de la République, jugeant que les crédits proposés sont nettement insuffisants, a voté à l'unanimité une réduction indicative de 100.000 francs. Dans toutes les assemblées : Assemblée nationale, Assemblée de l'Union française, Conseil de la République, tout le monde s'accorde pour reconnaître l'insuffisance des crédits proposés par M. le ministre des finances et qu'avec de tels crédits il est manifestement impossible d'envisager d'une manière sérieuse la réalisation du programme 1948-1949.

Seul, M. le ministre des finances voit le problème différemment, et nous impose des crédits ridiculement bas, contre lesquels tout le monde proteste. Les débats d'hier et d'avant-hier nous l'ont démontré; tous les orateurs qui sont montés à cette tribune ont critiqué l'insuffisance des crédits affectés au plan d'équipement de la France d'outre-mer.

Je pense que M. le ministre en tiendra compte; je pense également que les partis de la majorité gouvernementale ne se contenteront pas seulement de protester du haut de la tribune, mais demanderont à leurs ministres de faire pression sur M. le ministre des finances pour l'amener à une meilleure compréhension du problème.

S'il n'en est pas ainsi, nous serons obligés de croire que les partis de la majorité gouvernementale ont des attitudes différentes suivant qu'il s'agit de faire des déclarations devant les commissions ou à la tribune ou de faire prendre des décisions au sein du Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En d'autres termes, nous serons obligés de conclure qu'il n'y a pas de concordance entre les paroles et les actes, paroles à gauche, actes à droite.

Mesdames, messieurs, le problème qui est posé devant nous est extrêmement important puisqu'il s'agit de l'avenir même de l'Union française, c'est dire que l'on n'a pas le droit de le traiter avec légèreté et d'en faire le centre d'une manœuvre politique. Le Gouvernement doit dire nettement ce qu'il compte faire pour le résoudre.

Le plan de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer fait partie, je suppose, du programme du Gouvernement.

La majorité gouvernementale se déclare ouvertement pour la réalisation de cette partie du programme. Dans ces conditions, il est parfaitement possible d'amener M. le ministre des finances à une meilleure compréhension. Dans le cas contraire, je le répète, nous serons amenés à croire que toutes les protestations du ministre de la France d'outre-mer, les prises de position dans les commissions ainsi qu'à la tribune par les partis de la majorité gouvernementale ne sont que des manœuvres habilement orchestrées, dans le but de créer les conditions favorables sinon à l'enterrement pur et simple du plan de modernisation des territoires d'outre-mer, du moins à sa mise en sommeil... (Applaudissements à l'extrême gauche), en portant atteinte à ses organismes de direction et d'exécution.

La direction du F. I. D. E. S. a été déjà supprimée, on nous dit maintenant qu'elle sera remise en place. Nous attendons la décision. On s'attaque maintenant à la caisse centrale qu'on accuse de créer l'inflation dans les territoires d'outre-mer. En réalité, cet argument, qui n'a guère de valeur, tend à supprimer l'autonomie financière de la caisse centrale et à placer le financement du plan sous la coupe directe du ministère des finances, ce qui signifie son étouffement. En effet, nous ne voyons pas très bien le ministère des finances apporter des solutions pratiques à un problème qu'il ne connaît pas et qu'il ne peut connaître du fait qu'il ne dépend, en aucune manière, de son département.

Par ailleurs, le Gouvernement, en la personne de M. le ministre des finances, nous laisse entendre que la loi du 30 avril 1946 sera modifiée. Dans quel sens et pour quelles raisons ? Nous sommes en droit de le savoir. C'est manifeste : on est en train de préparer une voie de garage au plan d'équipement des territoires d'outre-mer. Il ne faut ni perspicacité excessive, ni malignité particulière pour deviner cette intention.

Le Gouvernement actuel, d'essence antidémocratique, est incapable d'avoir une politique vraiment conforme aux intérêts de l'Union française. (Applaudissements à l'extrême gauche.) L'Union française ne peut être que le résultat d'une politique démocratique et progressiste qui ne pourra être menée jusqu'au bout que par un Gouvernement qui pense profondément et intensément « Union Française », alors que celui que nous avons aujourd'hui pense avant tout « occidental » et ne voit dans l'Union française qu'une force d'appoint à la politique occidentale. (Applaudissements à l'extrême gauche), comme un immense marché ouvert à l'expansionnisme des trusts internationaux.

C'est pour cette raison que le Gouvernement actuel n'envisage pas et ne peut envisager d'une manière sérieuse la création d'une industrie locale dans les territoires d'outre-mer.

Mais, la politique du Gouvernement est un fait. La volonté des masses d'aller de l'avant dans la voie du progrès en est une autre.

Les peuples de l'Union française n'acceptent plus de vivre comme autrefois. Ils veulent s'instruire et s'éduquer, développer leurs capacités techniques, intellectuelles et morales. Ils veulent que leurs territoires deviennent des pays riches et prospères. Ils veulent enfin devenir des peuples libres économiquement et politiquement, au sein de l'Union française. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Contre cette volonté, on ne pourra rien. Tôt ou tard, et plus tôt qu'on ne le pense, les peuples d'outre-mer, alliés au peuple de France, reprendront leur marche impétueuse vers un avenir meilleur. Oui, l'Union française deviendra une réalité vivante, parce que cette réalisation s'inscrit dans le sens du développement normal de l'histoire des peuples.

Mais ici un problème se pose, un problème d'une extrême gravité. Il s'agit de savoir si l'Union française se fera avec ou sans la France.

Quant à nous, élus du rassemblement démocratique africain, apparentés au groupe communiste, nous voulons qu'elle se fasse avec la France, et c'est pourquoi nous attirons l'attention du Gouvernement sur l'importance du plan d'équipement des territoires d'outre-mer.

Sa réalisation est la condition essentielle de l'existence de l'Union française. Sa non-réalisation serait un facteur de désagrégation. Que le Gouvernement choisisse ! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** Nous abordons l'examen des chapitres.

## I. — DÉPENSES CIVILES

### Équipement.

« Chap. 900. — Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer :

« Autorisation de programme ou de promesse. — 1.299.900.000 francs.

« Crédit de paiement. — 2 milliards de francs. »

Sur le chapitre 900, la parole est à M. Grassard.

**M. Grassard.** Mesdames, messieurs, après d'autres orateurs et au nom du groupe du rassemblement des gauches républicaines, je viens protester à mon tour contre la modicité des sommes allouées pour le plan d'équipement des territoires d'outre-mer.

Le budget d'équipement des territoires d'outre-mer, qui nous est soumis, prévoit 1.300 millions de crédit d'engagement et 2 milliards de crédit de paiement.

A la page 14 de son rapport, M. Alain Poher nous a exposé précisément, au nom de la commission des finances, que l'ensemble des sommes prévues pour les dépenses civiles de reconstruction et d'équipement pour l'année 1948 s'élevait à 177 milliards et que ces crédits « ne représentaient qu'une part relativement modeste — moins du cinquième — de la totalité des dépenses publiques pour le même exercice 1948 ».

Nous pouvons aussi nous étonner que, pour un programme aussi essentiel que le développement économique et social de nos territoires d'outre-mer, les sommes prévues comme crédit de paiement soient très inférieures au cinquième, je dis bien au cinquième, du chiffre total des dépenses publiques de reconstruction et d'équipement, et à la deux centième partie de la totalité des dépenses publiques de 1948, même si, comme

nous le propose M. Alric, rapporteur spécial, on peut inscrire à l'actif des territoires d'outre-mer la prise en charge par la métropole du traitement des fonctionnaires d'autorité, comme vous l'avez voté il y a quelques jours.

La minime importance des crédits prévus dans le projet qui vous est soumis est encore plus évidente, comme vous l'a souligné M. Franceschi, si l'on compare le chiffre ridiculement bas des sommes allouées pour 1948 aux prévisions de la commission de modernisation des territoires d'outre-mer dont vous avez reçu le rapport il y a quelques semaines, qui révèle que seulement pour la première tranche 1947-1951, les besoins d'investissement des territoires d'outre-mer se chiffrent à 155 milliards de francs métropolitains, valeur 1946.

Au rythme de la dotation actuelle, il nous faudrait près d'un demi-siècle pour équiper nos territoires d'outre-mer.

Dépassant maintenant nos frontières de l'Afrique française, nous jugeons encore plus sévèrement combien modeste est notre effort comparé à celui des territoires voisins. Il y a seulement quelques jours un gouvernement étranger demandait à son parlement un crédit pour 1948 de 3.400.000 livres sterling, soit 2 milliards 400 millions de francs pour le seul équipement et le financement du plan de culture des arachides en Afrique orientale.

Nous sommes bien loin de ces réalisations. Aussi, après bien d'autres, en particulier après notre collègue M. Marius Moutet qui vous l'a remarquablement exposé hier, nous signalons que les crédits accordés sont notoirement insuffisants, parce que, si la mise en train a été lente pour certains territoires, l'exécution se poursuit maintenant à un rythme accéléré. Déjà l'un de nos territoires, le Cameroun, dont l'Assemblée locale a pu établir, depuis deux ans, son plan décennal d'équipement, demande à lui seul un crédit complémentaire de 528 millions de francs C. F. A., soit près de 850 millions de francs métropolitains, crédit de paiement que ce territoire a pourtant réduit au strict minimum, compte tenu à la fois des promesses qui lui ont été faites, de son échéancier et de la situation financière difficile de la métropole.

La dévaluation de janvier 1948 aura encore minimisé l'importance et surtout la valeur des crédits accordés tout au moins pour la part destinée à acquérir, à l'étranger, ceux des biens d'équipement que notre industrie métropolitaine ne peut nous fournir, en particulier une grande partie du matériel portuaire et ferroviaire, du matériel agricole forestier ou minier.

Pour parer aux effets fâcheux de ces mesures monétaires dans leurs applications aux territoires d'outre-mer, MM. les ministres des finances et de la France d'outre-mer — et à ce propos je regrette son absence dans ce débat qui intéresse son département — nous avaient promis un réajustement correspondant. Malgré ces prises de position très catégoriques devant les deux Assemblées parlementaires ou leurs commissions de la France d'outre-mer, dans le projet qui nous est présenté, nous ne retrouvons que les deux milliards initialement prévus.

Je sais bien qu'un nouveau projet envisagerait une augmentation des dotations pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 1<sup>er</sup> juillet 1949, mais sous réserve de la révision de la loi du 30 avril 1946.

Je prends volontiers acte des intentions du Gouvernement responsable vis-à-vis

des territoires d'outre-mer auxquels il a déjà imposé une dévaluation dont ils n'étaient pas partisans.

Mais avec mes amis du Rassemblement des gauches républicaines, j'estime dangereux de lier les réclamations du plan économique et social dans nos territoires d'outre-mer à une modification de la loi du 30 avril 1946 régissant le F. I. D. E. S. Une telle procédure, tendant à subordonner l'attribution de crédits, pour les exercices 1948 et 1949, à une large discussion sur le F. I. D. E. S., risquerait de ne rencontrer l'accord d'aucun représentant des territoires d'outre-mer, car la continuité dans le financement pourrait s'en trouver gravement compromise au cours des mois à venir.

Sans vouloir moi-même discuter des modalités du fonctionnement du F. I. D. E. S. il me faut cependant rappeler, mes chers collègues, que cet organisme dont la dénomination exacte est « Fonds d'investissement pour le développement économique et social », a été créé précisément par cette loi du 30 avril 1946, pour la mise en valeur de nos territoires d'outre-mer.

Ce fonds est alimenté d'une part par une dotation annuelle de la métropole —, les deux milliards insuffisants dont nous discutons actuellement —, et d'autre part par les apports des territoires d'outre-mer, apports qu'ils se procurent grâce aux avances que la caisse centrale de la France d'outre-mer leur consent, au bas taux d'intérêt de 2 pour 100; enfin, par une contribution des entreprises privées qui, sous conditions de rentrer dans le cadre du plan, peuvent elles-mêmes, en certains cas, emprunter au même organisme à un taux voisin de 4 pour 100.

Le F. I. D. E. S. dispose de ces fonds dont la gestion administrative est confiée à la caisse centrale; les décisions relatives à leur emploi relèvent d'un comité directeur composé de sept fonctionnaires, de quatre membres de l'Assemblée nationale, désignés par sa commission de la France d'outre-mer et de deux personnes désignées par le ministre.

La position du ministère des finances y semble particulièrement bien défendue par la présence du directeur du budget ou son représentant au comité directeur, par la présence du directeur du Trésor et du directeur des affaires extérieures ou leurs représentants au conseil de surveillance.

La critique ayant été faite un peu partout, et jusque dans le propre sein de notre commission de la France d'outre-mer, d'une insuffisance du contrôle, rien n'empêcherait, en maintenant la législation en vigueur, qui nous donne satisfaction, de resserrer ce contrôle en introduisant au comité directeur des représentants de la commission de la France d'outre-mer du Conseil de la République, et, éventuellement, des commissions des finances des deux assemblées.

Mais c'est pourtant une certaine autonomie du F. I. D. E. S., avec l'habilitation de la caisse centrale, qui, à plusieurs reprises, a permis d'assurer la continuité de financement des plans locaux.

A titre d'exemple, je pourrai vous signaler qu'au cours du mois dernier, alors que la subvention de la métropole au F. I. D. E. S. n'avait pas encore reçu votre accord, puisque nous en discutons actuellement, c'est précisément une avance de 714 millions de francs C. F. A. de la caisse centrale, après avis du comité directeur du F. I. D. E. S., qui a permis au Cameroun d'assurer sans mécompte, sans discontinuité ni heurt le financement des travaux en cours.

Mes chers collègues, en m'excusant de cet exposé un peu aride des questions qui conditionnent directement ou indirectement la dotation dont vous êtes saisis, ainsi que son importance et son utilisation, prenant acte des promesses faites par MM. les ministres des finances et de la France d'outre-mer au cours des discussions qui ont accompagné la dévaluation du franc C. F. A., avec mes amis du rassemblement des gauches républicaines, nous demandons au Gouvernement:

1° D'augmenter de 80 p. 100, comme il l'a catégoriquement promis, la subvention accordée au F. I. D. E. S. pour le premier semestre de 1948;

2° Que dans le projet de loi concernant les crédits nécessaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 1<sup>er</sup> juillet 1949, il soit tenu le plus large compte de l'insuffisance de la dotation accordée jusqu'à ce jour et également des conséquences de la dévaluation pour la réalisation des plans décennaux établis par les assemblées locales en 1946 ou 1947 en francs de l'époque.

Nous signalons en outre que, pour éviter toute perte de temps et toute discontinuité dans l'exécution des travaux, il ne serait pas souhaitable que l'allocation des crédits de 1948-1949 soit liée à une modification à intervenir de la loi du 30 avril 1946.

Enfin, nous proposons que les chiffres des dotations métropolitaines, jusqu'ici annuelles, soient fixées à l'avance pour une plus longue période afin de permettre l'harmonisation des programmes décennaux des territoires d'outre-mer et leur exécution à la fois plus rationnelle et plus économique, méthode dont nous pouvons juger les heureux effets dans des territoires étrangers imbriqués entre nos territoires français d'Afrique. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

**M. Marius Moutet.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Marius Moutet.

**M. Marius Moutet.** Mes chers collègues, les observations que j'ai à présenter en mon nom personnel seront extrêmement brèves.

Nous avions pensé qu'à l'occasion de ce débat nous aurions un exposé de la politique économique du Gouvernement à l'égard des territoires d'outre-mer, mais nous constatons que M. le ministre de la France d'outre-mer n'est pas là — je sais qu'en ce moment se déroule devant l'Assemblée nationale un débat sur la Haute-Volta qui nécessite sans doute sa présence — et nous n'avons pas le sentiment qu'il soit ici représenté par quelqu'un qui puisse nous apporter les indications générales de la politique qu'il compte suivre au point de vue économique à l'égard des territoires d'outre-mer.

D'un autre côté, nous avons appris, par la radio de ce matin, que le conseil des ministres ayant délibéré hier au sujet de la subvention au F. I. D. E. S., avait remis à plus tard l'examen de ce problème.

Nous avons dit antérieurement que si le Gouvernement ne vient pas s'expliquer sur sa politique à l'occasion du vote des crédits, nous trouvons que c'est une mauvaise méthode de remettre ce débat, notre contrôle, dans cette Assemblée, ne peut avoir une sanction, précisément que par le vote des crédits.

Je rejoins alors l'opinion de mes collègues. Le représentant du Gouvernement qui se trouve au banc des ministres, fera bien de le dire, avec le maximum d'autorité, au Gouvernement.

Cette apparence de détachement à l'égard de problèmes aussi graves nous inquiète.

Nous semblons, en effet, y retrouver le même état d'esprit que celui qui a présidé à la dévaluation monétaire, à savoir qu'on ne raisonne pas assez sur le plan de l'Union française et qu'on discute les questions de cet ordre en tenant compte uniquement des difficultés de la métropole.

Les orateurs qui m'ont précédé, M. Franceschi et M. Grassard, comme le rapport même de la commission des finances, ont montré le caractère ridiculement réduit de la subvention donnée au F. I. D. E. S.

Or, je le répète, la loi du 30 avril 1946, c'est l'indication d'une politique de solidarité. Si vous paraissez revenir sur cette politique, c'est la plus grande faute politique que vous puissiez commettre. (*Applaudissements à gauche.*)

Si nous sommes à cette tribune avec cette parole un peu angoissée, c'est parce que si Caton l'Ancien disait qu'il fallait détruire Carthage, nous vous disons, nous, qu'il faut construire l'Union française et que vous ne la construirez pas sans rien.

J'ai dans l'esprit des passages de rapports d'inspection des colonies qui nous montrent que si certains territoires se détachaient de la métropole, c'est parce que, à aucun moment, celle-ci ne s'était vraiment occupée d'eux, et que, dans cet oubli, dans ce détachement des préoccupations des gouvernements successifs à l'égard des territoires d'outre-mer, il y a la source de ces difficultés politiques que nous déplorons aujourd'hui. Je ne veux pas préciser lesquelles et pas davantage de quel territoire je veux parler. Mais je pourrais donner le nom des inspecteurs et la date des rapports avec les constatations écrasantes qui sont faites par eux sur les conséquences du désintéressement de la métropole des problèmes qui les préoccupent. S'il ne fait rien, le roi risque de perdre ses droits.

Voilà les quelques observations que j'ai à présenter.

Je regrette vraiment qu'on n'ait pas saisi l'occasion de venir nous dire, dans la période actuelle où d'un côté de cette Assemblée on vous accuse de vouloir simplement faire des territoires d'outre-mer, les satellites de la politique occidentale, de nous expliquer comment la solidarité entre les territoires d'outre-mer et la métropole se poursuivra et se réalisera dans la conception constitutionnelle de l'Union française, c'est-à-dire d'une libre adhésion de ces territoires à la politique de accords internationaux que vous poursuivez. C'est le moment de démontrer que c'est l'intérêt des uns comme des autres de s'organiser économiquement et sur le plan international. Le Gouvernement place ainsi sa majorité dans une situation difficile. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mais oui! M. Franceschi a transporté le sujet sur le plan de la politique intérieure. Je comprends très bien dans quel but il l'a fait.

**M. Franceschi.** J'ai démontré que les partis de la majorité gouvernementale ont deux attitudes différentes, suivant qu'il s'agit de faire des déclarations à la tribune ou de faire prendre des décisions par le Gouvernement.

Expliquez-moi pour quelles raisons on ne retrouve pas au sein du Gouvernement la même unanimité qui se manifeste dans les assemblées parlementaires.

**M. Marius Moutet.** On ne doit pas mettre une majorité fidèle et qui ne demande qu'à le rester...

**M. Faustin Merle.** Et combien!

**M. Marius Moutet.** ...parce qu'elle considère que c'est une nécessité absolue dans

le temps présent (*Applaudissements à gauche et au centre*), le Gouvernement ne doit pas exposer cette majorité à des attaques qui semblent justifiées par l'insuffisance des explications fournies et des crédits demandés.

**M. Franceschi.** Elles sont justifiées.

**M. Marius Moutet.** Je connais votre profession de foi et je pourrais dire votre catéchisme. (*Applaudissements à gauche et au centre.* — *Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. Franceschi.** Je n'accepte pas de tels propos. Ce que j'ai dit, j'estime de mon devoir de le dire parce que c'est la vérité. Personne ne m'a dicté mon rapport. Les idées qu'il contient sont le fruit d'une véritable observation de faits réels et courants. Je vous défends, monsieur le ministre, de tenir ces propos qui mettent en cause ma dignité d'homme et de représentant du peuple. Je ne suis pas un simple pion. Je suis le défenseur des populations d'outre mer que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Marius Moutet.** J'accepte rarement des défenses de ce genre. Je suis, moi aussi, un homme libre. J'ajoute que je crois à votre bonne foi, mais je suis convaincu que vous apportez dans les débats, ainsi du reste que votre parti, une passion qui souvent vous fait dévier d'une ligne politique raisonnable pour obéir à des mots d'ordre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Je n'ai pas voulu dire autre chose.

**M. Franceschi.** Je ne vous permets pas de vous faire juge de mes sentiments; vous n'en êtes pas capable. (*Exclamations sur divers bancs.*)

**M. le président.** Laissez continuer l'orateur.

**M. Marius Moutet.** Ma conclusion sera celle-ci. J'appelle devant cette assemblée parlementaire le débat qui nous fixera sur la politique économique du Gouvernement et sur les conditions dans lesquelles il entend appliquer la loi du 30 avril 1946, ainsi que sur la façon dont il envisage le financement.

J'ai lu quelque part que le Gouvernement avait déclaré être dans l'impossibilité de financer le plan dans la mesure indiquée, c'est-à-dire à concurrence des 190 milliards qui incomberaient aux subventions.

Il faut qu'il nous dise si c'est exact. Ne peut-il pas trouver une possibilité d'emprunt par les territoires eux-mêmes? C'était autrefois une des méthodes de financement des travaux. M. le ministre des finances et des affaires économiques ne croit-il pas qu'il est plus facile souvent de trouver des moyens d'emprunt lorsqu'on s'adresse à des collectivités locales que lorsqu'on utilise le pouvoir d'emprunt de l'Etat?

Si, à côté de la subvention et de l'emprunt, on prévoit le retour au capital privé, il faut qu'on nous dise comment et dans quelles conditions on espère y parvenir. On vient, par exemple, de constituer pour le Cameroun une société, si je ne me trompe, pour l'équipement des chutes d'Edéa. Nous voudrions bien savoir comment on est arrivé à réaliser cette société, quelle est la proportion du capital privé et dans quelle mesure la collectivité intervient pour garantir les dépenses.

Je ne suis pas très grand partisan de la politique de garantie d'intérêts. Elle peut présenter son utilité, mais dans le régime de l'économie mixte, si je crois qu'il faut faire appel, en effet, au capi-

tal privé, il faut tout de même prendre les plus grandes précautions, parce que dans les sociétés mixtes c'est généralement l'Etat qui perd et les particuliers qui recueillent les bénéfices et les profits.

Je demande donc à M. le ministre des finances et des affaires économiques, comme à M. le ministre de la France d'outre-mer, de faire très attention aux conditions dans lesquelles sont données ces garanties d'intérêt.

Tout à l'heure, j'entendais M. Franceschi dire que si on désirait examiner de près la situation de la Caisse centrale de la France d'outre-mer, c'était pour faire perdre à ce financement son caractère d'autonomie.

Je ne suis pas du tout partisan de faire disparaître la caisse centrale de la France d'outre-mer, mais je pense qu'il faut harmoniser le système de crédit de la caisse centrale de la France d'outre-mer avec le système de crédit général des territoires d'outre-mer et je pense surtout qu'il ne faut pas centraliser le crédit au ministère des finances. C'est un crédit spécialisé qui doit être organisé par groupes de territoires et à leur profit. Que nous ayons, ici, une banque centrale, précisément pour s'occuper plus particulièrement des conditions de financement du plan d'équipement et des moyens par lesquels il sera réalisé, je le conçois parfaitement. Mais elle doit avoir ce rôle et non pas être cette espèce de poule qui jette ses tentacules sur tout ce qu'elle peut saisir de façon à faire disparaître tout crédit spécialisé. Chaque groupe de territoire doit avoir sa banque et son système de crédit.

Voilà l'opinion que j'ai à cet égard. Je ne veux pas prolonger davantage mes explications, mais je ne saurais trop réitérer, je ne dis pas cet avertissement, ce serait trop prétentieux, mais cette affirmation d'un homme qui a cependant une certaine expérience...

**M. Faustin Merle.** Et la nostalgie.

**M. Marius Moutet.** Vous pouvez être tranquille à cet égard. Je suis arrivé à un âge où l'on n'a plus de grandes ambitions personnelles, ni de grands desirs de prendre des responsabilités.

**M. Faustin Merle.** Mais pour les autres.

**M. Marius Moutet.** Ce serait de l'altruisme; je vous remercie de me reconnaître cette qualité.

**M. Faustin Merle.** Il y a d'autres intérêts.

**M. Marius Moutet.** Tout à l'heure, M. Franceschi s'est fâché. Sur ce point je pourrais aussi me fâcher, mais ce n'est pas dans mon caractère.

J'insiste pour que le Gouvernement montre qu'il comprend l'importance de cette situation, qu'il entend apporter aux territoires d'outre-mer les contributions qui leur sont indispensables pour réaliser l'Union française.

**M. Faustin Merle.** Comme en Indochine!

**M. Marius Moutet.** C'est votre tarte à la crème. Nous la connaissons, mais venez un jour vous expliquer ici et nous en parlerons; croyez bien que nous ferons le compte des responsabilités.

**M. David.** Parfaitement!

**M. Marius Moutet.** Et nous verrons que là aussi ce n'est pas sur le plan national qu'on place la question, mais sur le plan international. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Deffrance.** Vous voulez dire sur le plan américain; pour vous c'est là qu'est le plan international.

**M. Marius Moutet.** Un président du conseil autrichien qui était, je crois, Mgr Seipel, disait un jour à un de ses interpellateurs: à force de dessiner le diable sur les murs, on finit par le voir apparaître. C'est exactement ce que vous avez fait.

Il est inutile de continuer cette polémique absurde à la tribune. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Encore une fois, je répète simplement ceci: il faut que le Gouvernement, au lieu de faire apparaître dans ses comptes une sorte de détachement de ce problème, en comprenne toute l'importance et la gravité, et se dise bien que si notre politique libérale à l'égard des territoires d'outre-mer n'est pas suivie des réalisations économiques, il faut dire adieu à l'Union française. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Renaison.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Renaison.

**M. Renaison.** Mesdames, messieurs, il y a deux jours, à l'Assemblée nationale, M. le ministre de la France d'outre-mer, répondant à M. Defferre, qui se proposait d'interpeller le Gouvernement sur sa politique du plan au regard de l'Union française, répondait ceci: « Si, il y a quelques instants, vous avez accepté le débat sur la fixation de la date, c'est qu'il est urgent que nous échangeons quelques explications dès aujourd'hui, mais j'espère que la question sera définitivement tranchée lors d'un prochain débat législatif. C'est pourquoi j'estime inutile un débat sur le fond. Je renie si peu ma lettre du 17 février que j'ai fait inscrire la question à l'ordre du jour du conseil des ministres de demain » — c'est-à-dire d'hier. « Dès le 7 mars je demandais que soient inscrits au chapitre 900 du projet d'équipement des crédits d'engagement de 13.450 millions, des crédits de paiement de 7.100 millions pour le second semestre de 1948, et un crédit de 4.100 millions pour le premier semestre de 1949. Ainsi seulement les travaux pourraient se poursuivre normalement. »

Ayant pris connaissance de cette déclaration, je m'étais laissé aller à l'optimisme. Aussi, quel n'a pas été mon étonnement d'entendre dire il y a un instant par notre collègue M. Moutet que le conseil des ministres d'hier avait repoussé ces propositions du ministre de la France d'outre-mer.

**M. Moutet.** Il ne s'agit pas d'une confiance, c'est la radio qui me l'a appris.

**M. Renaison.** Je vous remercie, mon cher collègue, de cette précision.

Par conséquent nous voilà en pleine confusion et, pour ma part, représentant un département d'outre-mer, une petite île isolée, dont tout le programme de redressement économique, dont tout l'avenir étaient axés sur l'exécution de grands travaux au titre du plan, je déclare que nous allons au-devant des pires difficultés. Notre pays est dans un état d'abandon complet. Depuis de longues années les routes, faute de matériel, faute de ciment, n'ont pu être entretenues. Les maisons des particuliers s'écroulent faute de matériaux. Tout ceci s'ajoute au désappointement que nous allons enregistrer du fait d'une mauvaise conception gouvernementale.

**M. Faustin Merle.** Faites confiance au Gouvernement, et tout s'arrangera!

**M. Renaison.** J'en suis certain. Malgré tout, je veux croire que le Gouvernement actuel ne permettra pas que dans l'Union française s'opère ce que notre camarade Marius Moutet vient de signaler ici, une sorte de désaffection, une sorte de désa-

grégation du domaine colonial de la France.

Je ne l'aurais pas dit moi-même en tant que colonial, j'aime mieux que nos camarades de la métropole le disent franchement au Gouvernement.

**M. Léon David.** Il faut poser la question aux ministres socialistes.

**M. Renaison.** Je vous remercie, mon cher collègue. Ainsi donc, c'est sous des auspices tout à fait amers que nous entrevoions l'avenir.

Ne faut-il pas se demander si ce n'est pas de propos délibéré que, pour l'exécution de la première tranche des grands travaux adoptée l'année dernière, les matériaux se trouvaient en retard, s'il est vrai, en effet, que l'on établisse une sorte de liaison entre les dotations budgétaires nouvelles et l'utilisation des dotations anciennes ? A cette heure, je pourrais faire état du budget des grands travaux établi pour le département de la Guadeloupe l'année dernière.

Ce budget se chiffrait à 419 millions avec une participation de l'Etat de 110 millions. A ce jour, rien n'a pu être entrepris; les crédits sont disponibles, mais les matériaux font défaut et le matériel aussi. Et ceci est peut-être la raison pour laquelle des inscriptions si modiques figurent au budget de cette année.

Dans cet ordre d'idées, il est nécessaire de rappeler tout le rôle utile que la direction du plan aurait pu remplir quant à l'exécution des grands travaux.

Au centre. Cette direction a été supprimée.

**M. Renaison.** Cette direction a-t-elle été supprimée ou a-t-elle été annexée aux affaires économiques ? Tout ceci nous replace sous l'empire exclusif du ministère des finances.

Je ne voudrais pas trop prolonger mes explications, mais je tiens à marquer la position de mon département, dont le conseil général a élaboré un projet de grands travaux indispensables à l'avenir de son économie.

L'opinion en a été informée et tout le pays a les yeux fixés sur de grands travaux qu'il est prêt à considérer comme un mythe parce que rien n'a été entrepris pour les réaliser. Les crédits accordés l'année dernière sont encore disponibles, il faut les utiliser. Que le ministère de l'économie nationale en fournisse les moyens.

C'est pour mettre fin à cet état de choses que je joins mes protestations à celles de tous mes collègues indistinctement, pour que le Gouvernement fixe et définisse d'une manière claire et nette sa politique à l'égard de l'Union française. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

**M. le président.** La parole est à M. M'Bodje.

**M. M'Bodje.** Mesdames, messieurs, je voudrais, à cette tribune, m'associer aux paroles prononcées par mon collègue Doucouré et par tous les orateurs qui m'ont précédé.

Je proteste à mon tour contre l'insuffisance des crédits inscrits dans le budget de la France d'outre-mer, au titre de subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.

Dans les réponses à toutes les questions que nous avons pu poser au ministre de la France d'outre-mer, on nous dit toujours : « Tout ce que vous demandez est prévu dans le budget du F. I. D. E. S. ».

Vous comprendrez donc notre inquiétude quand nous constatons que les crédits alloués à ce F. I. D. E. S. sont si maigres.

Alors que nous disons, dans les territoires d'outre-mer : « la France fera ceci ou cela pour vous, ceci ou cela est prévu », nous serons obligés d'aller leur dire encore que ce qui était prévu n'a pu être réalisé faute de crédits.

Le budget squelettique de nos territoires d'outre-mer, qui ne peut s'équilibrer qu'en écrasant les contribuables de charges toujours nouvelles, ne peut pas faire face à ces travaux de modernisation et d'équipement que nous désirons.

En effet, à quoi sont destinés ces travaux ? Je ne citerai que quelques exemples.

Dans l'enseignement, qui est la base même de l'évolution sociale de nos territoires, il nous faut des écoles.

Plusieurs orateurs qualifiés vous ont dit à cette tribune combien est modique le nombre des enfants qui fréquentent les écoles par rapport au nombre d'enfants d'âge scolaire.

Je ne reviendrai pas sur des chiffres qui ont été donnés à plusieurs reprises, mais on doit constater également que nos élèves vivent dans de très mauvaises conditions d'hygiène et manquent souvent même de nourriture.

J'ai été instituteur dans une école; les enfants étaient à la charge du représentant d'un canton qui devait les nourrir par ses propres moyens. Les parents étant très éloignés ne pouvaient pas toujours assurer la nourriture des enfants, de telle sorte que lorsque le logeur, qui représente le canton d'origine, ne peut pas arriver à nourrir les enfants, ceux-ci retournent dans leur famille pour pouvoir manger, ce qui provoque très souvent des absences dans les écoles.

Il faut des cantines scolaires qui ne peuvent être instituées qu'avec des subventions du Gouvernement; là encore, les crédits sont nécessaires. La plupart des instituteurs de nos territoires ne sont pas logés, parce qu'on prévoit la création de nouvelles écoles ou de nouvelles classes sans envisager le logement qui doit être affecté aux maîtres arrivants.

Je n'insisterai pas sur la situation presque tragique de nos étudiants des territoires d'outre-mer en France. Si on continue à laisser vivre ces jeunes gens dans les conditions actuelles, ils seront bientôt réduits à mendier des secours auprès des parlementaires d'outre-mer, puisque leurs bourses ne sont pas payées en temps utile et qu'elles sont notoirement insuffisantes.

L'Assemblée de l'Union française, aussi bien que les parlementaires des territoires d'outre-mer appartenant à tous les groupes, a d'ailleurs insisté pour que leur sort soit réglé très rapidement, afin que les futurs cadres des territoires d'outre-mer puissent avoir des conditions de vie leur permettant d'entreprendre et de mener à bien leurs études.

L'enseignement technique doit moderniser ses méthodes: il faut des professeurs qualifiés pour former cette équipe de techniciens nécessaires au développement et à l'équipement des territoires d'outre-mer.

Le service de santé a demandé la création de dispensaires. J'ai déjà dit que les dispensaires sont très éloignés les uns des autres, à travers les vastes territoires de l'Union française; d'autre part, les moyens de transport font défaut à nos médecins, à nos infirmiers et à nos sages-femmes qui éprouvent de grandes difficultés pour donner leurs soins à des populations éloignées du dispensaire le plus voisin de 100 ou 150 kilomètres.

Il nous faut également des hôpitaux modernes et des maternités en nombre suffisant. Les vétérinaires ont aussi besoin de

moyens de transport pour visiter le cheptel le plus fréquemment possible. Cela ne peut pas se faire sans les travaux d'équipement dont nous parlons.

L'agriculture demandait également une modernisation, une mécanisation. Nous avons demandé, par une proposition de résolution que le Conseil de la République a bien voulu adopter le 13 août dernier, une attribution de contingent d'instruments agricoles aux territoires d'outre-mer; cet appareillage est indispensable à l'évolution économique du pays. Vous connaissez les procédés rudimentaires employés par les paysans noirs, le « daba », entre autres, dont le rendement médiocre fait vivre aux paysans une vie qui n'est pas du tout celle qui devrait revenir aux hommes qui sont attachés à la terre et dont le travail conditionne l'existence de tous les autres.

Si l'on constate qu'en Afrique occidentale française, il n'y a pas une seule route définitive, on mesure très rapidement et objectivement les travaux qu'il y a à effectuer dans ce domaine. Nos routes sont en mauvais état. On a évidemment allégué beaucoup de raisons. Mais je crois que la meilleure est celle-ci: les routes ont toujours été réparées ou faites au petit bonheur en damant quelques cailloux sur de la terre argileuse qui se transforme en boue pendant l'hivernage. Elles se creusent et se bossellent constamment et nécessitent de ce fait des réparations continues.

Le procédé employé pour les réparer ou même pour les construire, est rudimentaire et ridicule; il consiste à porter des petits paniers de cailloux sur la tête; c'est le vestige du travail forcé, de triste mémoire, qu'il est indispensable de supprimer et de remplacer efficacement par la machine.

De même, sur les fleuves et les rivières importantes, il faut des ponts définitifs. C'est là un travail gigantesque auquel ne peuvent faire face les budgets locaux.

Il y a également des chemins de fer à prolonger et à achever, afin de permettre l'évacuation rapide de tous les produits qui constituent les ressources de nos territoires.

Les bureaux de poste manquent encore autant que les dispensaires, et même plus que les écoles. Dans ce domaine, pour éviter à des populations de parcourir des dizaines ou des centaines de kilomètres pour faire leurs opérations postales, il est nécessaire de multiplier les bureaux de poste dans les localités urbaines et foraines.

L'Union française doit se faire. On y parviendra si l'on attache à tous les territoires qui la constituent la même importance politique, économique et sociale qu'à la métropole. Ce que vous devez bien savoir, mes chers collègues, c'est que, comparé à ce qui existe dans la métropole, le travail à effectuer dans les territoires d'outre-mer est un travail de création, tandis qu'ici, vous avez à faire une œuvre d'amélioration.

J'ai tenu à attirer l'attention de notre Assemblée et celle du Gouvernement sur la gravité du problème et sur l'immensité des travaux à accomplir le plus rapidement possible, afin d'en finir avec cette pratique qui consiste à placer les intérêts des territoires d'outre-mer toujours au second plan et à reporter leur satisfaction à l'avenir. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

**M. le président.** La parole est M. le ministre des finances et des affaires économiques.

**M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques.** Mesdames, messieurs, à la page 97 du document n° 3028, deuxième volume. Budget général de la France d'outre-mer. — Equipement, je lis ce qui suit :

« Le programme à lancer au cours de l'exercice 1<sup>er</sup> juillet 1948-30 juin 1949 est en cours d'études et sera soumis prochainement à l'approbation du Parlement sous forme d'un projet de loi spécial. »

Ce document a été déposé à l'Assemblée nationale le 27 décembre. J'ai déjà eu l'occasion de dire à ce moment à l'Assemblée nationale dans quelles conditions pourrait s'engager, lors de la discussion du budget, le vote des crédits relatifs au F.I.D.E.S. et j'ai indiqué, au surplus, que le Gouvernement ne pouvait manquer d'attendre le rapport de la commission de modernisation des territoires d'outre-mer, rapport prévu par la loi du 30 avril 1946, mais qui, en raison de difficultés toutes naturelles — que je comprends parfaitement — n'a pas été publié dans le délai, sans doute trop ambitieux, de six mois à partir de la promulgation de la loi. Ce rapport vient seulement d'être déposé à une date toute récente.

Dès lors et avant de justifier la position du Gouvernement, en présence de critiques évidemment fondées, de désirs évidemment légitimes, mais aussi de possibilités évidemment restreintes, je voudrais rappeler au Conseil de la République que nous ne discutons pas actuellement de crédits d'engagement s'appliquant à des dépenses imputables sur des fonds d'emprunt, mais bien du chapitre 900 du budget de la France d'outre-mer, c'est-à-dire de dépenses qui, cette année, ne seront pas couvertes par l'emprunt, ni par la trésorerie, mais au moyen d'impôts supportés par les contribuables métropolitains.

Je ne dis pas cela, mesdames, messieurs, pour opposer les contribuables métropolitains aux contribuables de la France d'outre-mer, mais bien pour replacer le débat actuel sur son véritable terrain, qui est celui des crédits inclus dans le budget général, qu'il s'agisse des dépenses d'équipement ou des dépenses ordinaires des services de l'Etat. Ce budget, en 1948, je le répète, doit être couvert dans son ensemble par des recettes d'impôts.

Vous me permettrez de dire que cette mise au point était nécessaire pour ramener le débat actuel à ses justes proportions. Je ne disconviens en aucune manière qu'il soit légitime, à propos de ce chapitre, de poser la question de savoir comment peut être financé l'ensemble du plan d'équipement des territoires d'outre-mer et la manifestation consistant à réduire ces crédits à titre indicatif, m'apparaît comme toute naturelle. Bien entendu, le Gouvernement accepte cette réduction, avec la volonté de déposer, dans un délai très bref, au lendemain de la rentrée du Parlement, le projet de loi spécial dont il est question dans un document qui date du mois de décembre et qui n'a donc pas été imprimé aujourd'hui pour les besoins de la cause.

Le Gouvernement, par conséquent, dans une solidarité ministérielle que je prétends être entière — et que je continue à prétendre être entière, même en présence de certaines correspondances ou de certains bruits qui peuvent circuler par la voie de la radio ou autrement — le Gouvernement, dis-je, étudie actuellement et déposera à la rentrée parlementaire le projet en question. Y aura-t-il un ou deux projets de loi ?

Ceci, mesdames et messieurs, pose la question de savoir s'il y a lieu — et le Gouvernement l'estime ainsi — de donner satisfaction aux observations conjointes des commissions des finances des deux Assemblées.

Vous connaissez, en effet, ce que M. Burlot, au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a dit, lors de la discussion du cahier qui vous est soumis. D'autre part, le rapport de la commission des finances du Conseil de la République sur le même projet, à la page 104 que j'ai sous les yeux, conclut de la même façon « qu'il est nécessaire qu'un débat s'institue pour préciser à la fois les méthodes qui décident au F. I. D. E. S. de l'ouverture des travaux et les méthodes de financement de ces travaux ».

Le rapport de votre commission souligne également qu'il faut « que la plus grande clarté règne dans les comptes et que l'on puisse connaître facilement, dans les Assemblées, les contributions qui sont réellement opportunes à l'équipement des territoires d'outre-mer ».

Je sais bien que les contributions qui seraient réellement opportunes sont mesurées, en milliards de francs, par des chiffres singulièrement plus élevés que ceux qui figurent dans ce cahier et même que ceux qui, jusqu'ici, ont pu être affectés au F. I. D. E. S.

Je rappelle, cependant, qu'à la date du 31 octobre 1947, la part de la subvention de l'Etat dans l'alimentation du F. I. D. E. S. était de 3.800 millions de francs en crédits de paiement, auxquels s'ajoutaient 2.200 millions d'engagements contractés, non couverts par des crédits. La contribution des territoires d'outre-mer, assurée en réalité par des avances de la caisse centrale, atteignait à la même époque 7.500 millions en chiffres ronds.

Quant au projet qui vous est soumis, je le souligne à nouveau, il ne contient que les crédits et les autorisations d'engagement applicables au premier semestre de 1948. J'aurai l'occasion — le plus tôt possible, j'espère — de monter une deuxième fois à cette tribune pour donner quelques explications, au sujet des articles de financement en capital, c'est-à-dire des articles 9, 10 et suivants du projet, sur la manière dont le Gouvernement comprend la situation en 1948 des budgets d'équipement. Je dirai alors qu'il faut choisir entre deux façons de procéder à l'équipement : ou bien arrêter tout ce qui ne peut pas être financé sans inflation, ou bien faire de l'inflation.

Le Gouvernement est obligé de suivre une voie médiane, c'est-à-dire de prendre toutes mesures pour adapter à l'évolution de la trésorerie et des possibilités d'emprunt, auxquelles M. Moutet a fait justement appel, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer eux-mêmes, la réalisation d'investissements qui peuvent, aussi bien que d'autres dépenses, constituer une cause d'inflation.

Je n'en veux pour preuve que ce que la commission des finances, dans son excellent rapport, a mis en lumière, en ce qui concerne l'équipement des sociétés nationalisées en 1947. Quand on finance des travaux à long terme par des bons du Trésor, c'est bien, en raison de l'escompte par la Banque de France et de la diminution du volume des souscriptions nouvelles à ces bons, par de l'inflation que l'on finance les travaux. Cette inflation est peut-être moins dangereuse pour l'avenir que lorsqu'il s'agit des dépenses courantes, mais c'est de l'inflation tout de même !

D'ailleurs, en ce qui concerne l'emprunt qui pourrait être effectué par les territoires d'outre-mer, ce n'est certainement pas le Gouvernement, et encore moins le ministre des finances, qui se refuserait à le voir s'opérer, dans toute la mesure où il pourrait être placé dans des conditions qui seraient satisfaisantes pour la tenue du marché des capitaux.

Et c'est pourquoi M. Moutet — qui le sait très bien — a fait allusion, dans certains cas, à la garantie d'intérêts qui doit être donnée avec prudence. Sur ce point, il peut compter sur le ministre des finances qui a une certaine expérience, dit-on, de la garantie d'intérêts et qui sait parfaitement qu'elle doit être mesurée par des travaux contrôlables et, surtout, appliqués à des budgets d'établissement et des programmes préalablement connus.

Ceci est aussi vrai en ce qui concerne les travaux effectués par les collectivités elles-mêmes. M. Moutet sait très bien que les travaux seraient exécutés par des sociétés d'économie mixte auxquelles il faudrait bien recourir, car elles seules pourraient assurer l'intérêt et l'amortissement des sommes nécessaires. Il faudra donc faire appel à l'épargne dans des conditions autres que sous la forme d'obligations. Je marque mon accord avec vous sur ces deux points.

D'où la nécessité de trouver de nouveaux modes d'investissements dans les territoires d'outre-mer ainsi que de mesurer strictement les garanties d'intérêt qui seront données à la justification préalable de programmes approuvés.

Je vois que M. le rapporteur général de la commission des finances me fait un signe d'assentiment et je pense que, sur le plan métropolitain, nous aurons l'occasion de nous mettre d'accord sur ce point.

**M. Marrane.** C'était un simple nuage dans le ménage à trois !

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Mon cher ami, ces nuages dans le ménage à trois sont-ils ceux qui sont peints sur les ciels de lit ? (Sourires.)

Dans ces circonstances, à quoi se ramène le débat d'aujourd'hui ? A la question de savoir si, oui ou non, nous déposerons un ou deux projets à la rentrée parlementaire.

Le dépôt d'un projet donnerait satisfaction aux commissions, qui veulent qu'il ne soit pas porté atteinte à l'autonomie du F. I. D. E. S. et que soit institué un système clair, d'autant plus clair qu'il faut rappeler continuellement aux pauvres métropolitains que nous sommes que l'année financière n'est plus la même, en ce qui concerne les budgets-plans des territoires d'outre-mer, que l'année financière de l'Etat. Il est donc nécessaire d'apporter, là encore, un supplément de clarté.

Déposerons-nous, au contraire, deux projets, l'un sur cette réforme, l'autre sur les crédits ? Ceci, à mon avis, n'a pas grande importance. Je suis convaincu, en effet, que les commissions des finances des deux assemblées voudront en discuter en même temps, à un moment où nous pourrions, après le répit que, peut-être, nous donnera, au point de vue de nos tâches intérieures, la suspension temporaire des travaux parlementaires — je dois dire, sans amertume, que ceux-ci ne laissent pas beaucoup de temps aux membres du Gouvernement et, en particulier, au ministre des finances, pour travailler, dans leur cabinet — ou nous pourrions, dis-je, présenter des chiffres en rapport

avec les prévisions de trésorerie que nous allons établir au fur et à mesure que nous aurons allégé le Trésor de la charge des dépenses de reconstruction et d'équipement de la métropole, qu'il supporte pour le moment, alors que ses caisses voient seulement rentrer de faibles parcelles du prélèvement qui, lui, doit financer la reconstruction métropolitaine. Il faut qu'il y ait là un relai pour que la trésorerie de l'Etat puisse faire face à d'autres charges.

Il faut que nous voyions comment s'effectueraient les rentrées d'impôts et quelle en sera l'importance à la fin du premier trimestre. Dans le courant du mois d'avril, nous serons dans une meilleure situation pour parler de ces questions et pour déposer un projet qui puisse satisfaire les exigences légitimes, les demandes tout à fait naturelles des représentants de tous les territoires, qui voudraient voir rattraper un retard dont M. Moutet a parlé, peut-être un peu sévèrement, ou, tout au moins, en l'assortissant d'un certain nombre de précisions, qui n'étaient peut-être pas indispensables; je me permets de le lui dire très cordialement.

On voudrait donc aujourd'hui rattraper ce retard. Je suis tout à fait d'accord, pourvu que des moyens de financement normaux puissent être trouvés, qu'en ne doive pas recourir uniquement à l'inflation, qui serait nuisible aux territoires d'outre-mer, et pourvu que les exigences relatives au contrôle parlementaire du F. I. D. E. S. aient leur satisfaction dans des dispositions qui rencontrent l'accord des commissions des finances des deux Assemblées.

Le Gouvernement, quant à lui, est parfaitement décidé à tenir l'engagement qui a été pris au mois de décembre et qui est mentionné dans le document que j'ai lu en montant à cette tribune. Je me permets de dire, à la fin de ces observations, qu'il ne s'agit pas de voter des crédits d'engagement analogues à ceux que nous trouverons dans le dispositif de loi du même projet, mais des crédits qui ne seront pas financés sur des fonds d'emprunt ou de trésorerie, et qui doivent, par suite, être compris dans l'équilibre du budget de l'Etat. Eh bien! au moment où nous sommes — et je reviendrai sur ce point dans mes explications sur l'ensemble de ce projet — avant d'ailleurs que soit connue la totalité des recettes de l'impôt de l'année, puisque les impôts directs de l'année 1948 ne sont pas encore votés et que nous ne savons pas à quel taux ils seront fixés, ni pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, ni pour l'impôt général sur le revenu, ni pour l'impôt sur les bénéfices agricoles, on ne peut véritablement pas demander au Gouvernement d'aller, dans un budget ordinaire, au delà de ce qui a été prévu.

Ces crédits sont insuffisants, oui, mais ils doivent être mesurés dans le débat qui aura lieu à l'occasion du projet de loi que nous déposerons à la fois sur la réforme du contrôle du F. I. D. E. S. et sur les crédits de la période 1<sup>er</sup> janvier 1948-30 juin 1949, exercice d'exécution du plan des territoires d'outre-mer.

Compte tenu des indications extrêmement heureuses, quoique très légitimement ambitieuses, contenues dans le rapport de la commission de modernisation des territoires d'outre-mer, nous verrons, à ce moment, ce que nous pourrons faire qui soit en rapport, non pas seulement — j'y insiste — avec les possibilités d'emprunt des territoires, s'il se peut, mais avec les capacités de la caisse centrale de la France d'outre-mer, avec celles du

budget ordinaire de la métropole et aussi avec les possibilités de fournitures de matériaux. J'ai entendu tout à l'heure un orateur qui m'a précédé à cette tribune déclarer: « On dirait qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour que les matériaux n'arrivent pas ».

Mais il n'y a qu'à regarder le moindre budget communal, le moindre budget départemental ou même le budget de l'Etat, pour savoir que des crédits ont été votés en avance sur les matériaux. Actuellement, dans la situation de ce budget, ce serait plutôt le contraire.

Je pense, par conséquent, que nous pourrions établir une mesure plus satisfaisante entre les crédits et les matériaux, mais je ne crois pas qu'on puisse tenir rigueur à la métropole de n'avoir pas pu expédier aux territoires d'outre-mer certains matériaux ou certains matériels qui leur manquent et dont la métropole a eu elle-même un cruel besoin.

C'est ainsi que je rejoins ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire ici lors d'un précédent débat. Je sais parfaitement, et le Gouvernement n'ignore pas — il l'a d'ailleurs dit ici et dans des réunions qui ont eu lieu à la présidence du conseil avec les représentants des territoires d'outre-mer des trois assemblées — qu'une plus grande liberté commerciale doit être donnée à ces territoires afin qu'ils puissent se procurer les moyens de paiements extérieurs leur permettant d'acheter à l'étranger l'équipement qu'ils pourraient y trouver et que la métropole ne serait pas en mesure de leur fournir. Ce n'est certes pas un gouvernement qui désire que l'Union française vive qui pourra jamais lui dire: « Ne vendez pas à l'étranger afin de ne pas y acheter! Vendez tout en France, mais nous ne pouvons rien vous donner en échange ».

Il y a une mesure à trouver, qui consiste à assurer à ces territoires d'abord la disposition des devises provenant de leurs propres exportations; mais il a été facilement démontré qu'en 1947, si on en était resté là, bien peu de territoires auraient reçu les quantités de devises dont ils ont pu effectivement user, et que la métropole leur a fourni bien plus de devises qu'ils n'auraient pu s'en procurer par leur commerce extérieur.

Si ce commerce extérieur avec les zones à monnaie forte augmente, ce sera tant mieux et cela soulagera la métropole qui pourra ainsi ne distraire de la satisfaction de ses besoins qu'un montant moindre de devises provenant de ses propres exportations.

De toute manière, cela devra être envisagé au moment du financement. Le Gouvernement n'ignore pas qu'il ne peut pas à la fois restreindre les possibilités d'exportation des territoires d'outre-mer dans les pays à devises fortes et leur interdire par là de s'équiper en matériel, et leur dire que ce matériel ils ne peuvent pas le trouver dans la métropole.

Mais le Gouvernement sait aussi que pour le maintien de l'Union française, il y a des liens commerciaux normaux, des courants commerciaux normaux et des programmes de ravitaillement de la métropole qui doivent être maintenus, dans des conditions dont j'ai eu l'honneur et le plaisir de m'entretenir dans mon cabinet avec M. le ministre de la France d'outre-mer et les nouveaux hauts commissaires, avant leur départ pour leurs postes respectifs.

Il doit y avoir un contingent métropolitain des exportations. Celui-là doit être discuté, il doit être assuré.

Pour le reste, les commerçants hardis et les pionniers nombreux du commerce et de l'industrie qui se trouvent dans les

territoires d'outre-mer seront les bienvenus, s'ils arrivent à augmenter les possibilités d'exportation de ces territoires vers le vaste monde.

Mais, pour l'ensemble de l'économie concertée de l'Union française — c'est un mot que j'ai déjà employé et que je persiste à utiliser — il est bon d'assurer, si vous voulez, un « fonds de clientèle » à un certain nombre de productions de l'Union française avec les consommations métropolitaines.

Le problème du financement des travaux d'équipement des territoires d'outre-mer, c'est-à-dire le problème du F. I. D. E. S., ne peut pas, en réalité, être dissocié de l'ensemble de cette politique économique, sur laquelle je suis convaincu que de grands progrès ont été faits dans les esprits depuis que nous en avons discuté au cours des trois derniers mois. J'ai pu m'en rendre compte moi-même dans les relations que j'ai entretenues avec les représentants des territoires d'outre-mer et dans les conférences auxquelles j'ai assisté.

Je demande, par conséquent, au Conseil de la République, après ces explications, d'adopter, soit les propositions qui sont faites par la commission des finances, soit celles de l'amendement qui a été déposé et que le Gouvernement accepte, étant entendu que le projet qui sera déposé et qui portera, à la fois, sur la réforme du F. I. D. E. S. et les crédits ou les deux projets contenant respectivement la réforme du F. I. D. E. S. et les crédits, permettront aux Assemblées de discuter les chiffres du deuxième semestre, qui ne sont pas fixés dans le cahier, qui n'ont jamais dû y être prévus et qui seront alors établis en tenant compte des considérations que j'ai exposées.

Je vous demande encore une fois, mesdames, messieurs, de ne pas oublier qu'il s'agit aujourd'hui de voter un projet d'ouverture de crédits qui doivent être couverts par des impôts supportés par les contribuables métropolitains et que c'est par ces impôts que sera assurée la contribution de la métropole à l'équipement des territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.)

**M. le président.** La parole est M. Marius Moutet.

**M. Marius Moutet.** Je répondrai d'abord à M. le ministre des finances que c'est le rôle d'une majorité fidèle de presser le Gouvernement dans l'exécution des promesses et des programmes.

Puisque M. le ministre des finances et des affaires économiques nous a indiqué que dès la rentrée il déposerait les deux projets comportant à la fois la réforme des méthodes de contrôle, la dispensation des crédits par le F. I. D. E. S. et les méthodes de financement — et il me trouverait, sur ce point, vraisemblablement assez d'accord avec lui — et, d'un autre côté, des crédits pour correspondre aux besoins établis par le plan, je considère que c'est un véritable rendez-vous qu'il nous donne pour une date très prochaine après les vacances parlementaires de Pâques.

Par conséquent, nous pourrions reprendre d'une façon complète le débat, étant entendu que, comme il l'a très bien indiqué, la loi du 30 avril 1946, c'est-à-dire celle qui concerne le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, implique un exposé total et complet de la politique économique et financière du Gouvernement à l'égard des territoires d'outre-mer.

Voilà la réponse que j'avais à faire. L'amendement qu'au nom de la commission des territoires d'outre-mer nous avons proposé et qui a été approuvé par la commission des finances et le Gouvernement, nous le voterons avec cette précision que c'est une date que nous prenons, à la fois pour les crédits et pour la discussion de cette politique générale. *(Applaudissements à gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Poisson.

**M. Poisson.** Mes chers collègues, je me permettrai de poser une question à M. le ministre des finances, au sujet du deuxième projet qu'il nous annonce.

J'appuie l'argumentation de M. Marius Moutet, et nous attendons M. le ministre des finances au prochain rendez-vous qui sera fixé, nous l'espérons, aussitôt après la rentrée parlementaire.

Cependant, je dois dire que si les représentants des territoires d'outre-mer, et avec eux la grande majorité des membres de cette Assemblée, s'étaient émus du fait que les crédits et dotations avaient été réduits d'une façon très notable, c'était parce nous craignons que les travaux entrepris dans les territoires d'outre-mer ne fussent arrêtés du fait de l'incertitude où se trouvent les fonctionnaires chargés de préparer les plans d'équipement et leur réalisation.

Je ne m'étendrai pas sur les considérations d'ordre général. Les orateurs précédents ont abondamment démontré l'insuffisance des crédits proposés. Mais nous voudrions savoir quelle sera l'importance exacte des crédits qui seront demandés au Parlement dans le second projet annoncé par M. le ministre des finances. Car si nous connaissons l'importance de ces crédits, notre inquiétude pourrait être apaisée. C'est le désir des représentants des territoires d'outre-mer, que ces crédits soient votés aujourd'hui ou dans deux mois.

D'autre part, nous aurions aimé voir disjoindre la condition posée dans le projet, qui subordonne l'octroi des crédits du second semestre de 1948 et du premier semestre de 1949 à la réforme de la loi du 30 avril 1946.

Les deux questions ne doivent pas être étroitement liées pour l'instant, car M. le ministre aurait pu à n'importe quel moment déposer un projet de réforme de cette loi.

En résumé, ce qui nous intéresse c'est de savoir l'importance des crédits que M. le ministre va inscrire dans son second projet.

Je serais très heureux que M. le ministre des finances puisse me répondre à ce sujet.

*(M. Gaston Monnerville remplace M. Robert Sérot au fauteuil de la présidence.)*

**PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE**

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Je crois avoir répondu d'avance à la deuxième question par ce que j'ai dit tout à l'heure à la tribune. Sur la question de savoir s'il y a un projet ou deux et dans quelles conditions les commissions des deux Assemblées accepteront de les examiner, cela dépasse ma modeste compétence. En ce qui concerne le chiffre total, vous me permettrez de vous dire que, puisque nous avons pris rendez-vous pour le dépôt du projet de loi spécial, il ne m'est pas possible de savoir dès maintenant les sommes qui, par la suite, y seront

incluses. Ce sera, bien entendu, le maximum compatible avec les possibilités financières et d'approvisionnement en matériaux.

**M. le président.** La parole est à M. Grassard.

**M. Grassard.** Mesdames, messieurs, M. le ministre des finances et des affaires économiques, dans son exposé, a élargi le débat, en nous entretenant des mesures qui étaient envisagées par le Gouvernement pour compenser les effets fâcheux de la dévaluation dans les territoires d'outre-mer.

M. le ministre, à ce propos, nous a parlé d'une conférence qui s'était tenue dans son cabinet avec M. le ministre de la France d'outre-mer et les hauts commissaires de nos territoires.

Au cours de cette conférence, il a été envisagé d'élargir la liberté d'exportation de nos territoires sur l'étranger.

A ce propos, je voudrais demander à M. le ministre des finances dans quelles conditions seront déterminés les quota d'attributions pour les marchandises à envoyer par les territoires d'outre-mer sur l'étranger et d'autre part les quantités à envoyer sur le marché métropolitain.

Je me suis laissé dire que pour déterminer ces quantités seuls seraient consultés les ministères des finances, de l'économie nationale, de la France d'outre-mer et de la production industrielle ou du ravitaillement plus exactement, sans que l'on prenne avis des territoires d'outre-mer, et sans que soient appelés en consultation les représentants des hauts commissaires et des services économiques des territoires d'outre-mer.

Je voudrais également demander à M. le ministre si à ce propos on a envisagé de prendre également l'avis des représentants des territoires d'outre-mer.

Tel est l'objet de ma question.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Qu'il me soit permis, monsieur Grassard, de parler une nouvelle fois pour M. le ministre de la France d'outre-mer et de vous répondre que, vraisemblablement, comme c'est d'ailleurs son habitude, il prendra contact, je le suppose, avant de discuter le problème d'importations, avec le ministre des affaires économiques et le ministre de la production industrielle, avec tous les représentants de la France d'outre-mer, et notamment avec ceux qui sont membres de l'inter-commission que l'on a désignée dans les deux Assemblées.

**M. Grassard.** Je prends acte de vos affirmations, monsieur le ministre, mais je puis vous dire que jusqu'ici les promesses faites n'ont pas été tenues et que depuis déjà quinze jours des positions très nettes et très précises ont été prises par le président du conseil, par vous-même, par le ministre de la France d'outre-mer, et qu'aucun représentant de la France d'outre-mer n'a été consulté. *(Applaudissements à gauche.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 900. *(Le chapitre 900 est adopté.)*

**M. le président.** « Chap. 902. — Installations radioélectriques aux colonies.

« Autorisation de programme ou de promesse, 56 millions de francs.

« Crédit de paiement, 150 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 901. — Travaux d'aménagement du cap Vert.

« Autorisation de programme ou de promesse, 445 millions de francs.

« Crédit de paiement, 481 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 905. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.

« Crédit de paiement, mémoire. »

**Industrie et commerce.**

**M. le président.** Nous abordons le budget du ministère de l'industrie et du commerce.

La parole est à M. Marrane, rapporteur spécial.

**M. Marrane.** Mesdames, messieurs, je voudrais vous demander la permission de vous apporter quelques brèves informations sur le budget que la commission des finances a bien voulu me confier.

En ce qui concerne le chapitre 801, pour le barrage de Kembs, il ne s'agit que de l'approbation d'un crédit pour le paiement de travaux déjà presque terminés.

Pour le chapitre 802, il s'agit d'un crédit permettant au ministère de la production industrielle de prendre une option sur un terrain afin d'assurer la reconstruction définitive de l'école technique des mines de Douai.

Au chapitre 901, il s'agit d'un crédit de 31 millions, nécessaires, pour la plus grande partie, pour faire face au paiement de travaux déjà exécutés et aussi à des hausses de prix.

Le chapitre 904 concerne l'étude pour l'établissement d'une canalisation permettant d'amener l'essence du Havre à Paris. Le tracé est déjà établi, mais pour la réalisation il faudra un crédit que l'on peut évaluer dès maintenant à environ un milliard de francs.

Toutefois, le chapitre le plus important du budget de la production industrielle est le chapitre 905, pour lequel est prévu un crédit de 2.600 millions.

Sur ce chapitre, les dépenses de gestion administratives du bureau de recherche du pétrole sont comprises pour neuf millions, sur lesquels l'Assemblée nationale a cru utile d'opérer une réduction de 10 p. 100, soit 900.000 francs.

J'avais proposé, à la commission des finances du Conseil de la République de donner un avis favorable à cette réduction, mais M. le président de la commission des finances, M. Roubert, m'avait demandé de vérifier si le bureau de recherche du pétrole ne bénéficiait pas de l'autonomie financière. Après examen de la question, il est établi que ce bureau est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Dans ces conditions, je propose au Conseil de maintenir intégralement les crédits portés au budget d'équipement, soit 2.600 millions.

Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de M. Poher, le blocage de 40 p. 100 des crédits sur le budget de 1947 n'a guère provoqué de retard dans l'application du programme adopté en 1945.

Par contre, les crédits prévus pour 1948 ne permettront pas de continuer la réalisation du programme à la cadence prévue et il en résultera un retard qui peut être préjudiciable à notre économie nationale.

En effet, d'après le programme établi en 1945, il était prévu que nous serions dotés rapidement de 50 appareils de forage, mais l'augmentation des prix depuis 1945 n'ayant pas été suivie d'un relèvement correspondant des crédits d'engagement, il n'a été possible jusqu'à maintenant, d'approvisionner que jusqu'à concurrence de 37 appareils.

Cependant, la nécessité pour la France d'assurer son approvisionnement en pétrole s'impose avec plus d'acuité que jamais. La consommation mondiale a, en effet, dépassé la production pendant l'année 1947.

Dans le numéro 7 de la revue *Problèmes économiques*, il est affirmé : « Les difficultés apparues dans les approvisionnements pétroliers mondiaux se sont accentuées irrésistiblement au cours des six derniers mois ». Et plus loin : « La pénurie américaine domine la pénurie mondiale ».

Ainsi, il est indiscutable qu'il est plus urgent que jamais d'intensifier les recherches de pétrole en France et dans les territoires de l'Union française. C'est pourquoi, tout en déplorant l'insuffisance des crédits affectés à la recherche du pétrole et de ses dérivés, je propose au Conseil de la République de ratifier la totalité des crédits prévus pour 1948, soit 2.600 millions de francs.

J'espère que M. le président de la commission des finances voudra bien me donner son accord sur ce point, puisque c'est sur sa suggestion que j'ai recherché les bases administratives du bureau de recherches du pétrole.

Permettez-moi d'ajouter quelques brèves informations sur les résultats déjà acquis dans la recherche du pétrole en France.

La régie autonome du pétrole a produit dans la région de Saint-Gaudens, en 1945, 85 millions de mètres cubes de gaz naturel et obtenu une recette de 215 millions de francs. En 1946, elle a produit 110 millions de mètres cubes pour une recette de 400 millions; en 1947, 150 millions de mètres cubes pour une recette de 800 millions.

Grâce à ses recettes, la régie autonome des pétroles assure l'autofinancement des recherches qu'elle continue d'effectuer.

Il n'est pas inutile d'ajouter que l'utilisation de ce gaz naturel n'est limitée en ce moment que par l'insuffisance des moyens de distribution. Le doublement de la canalisation vers Toulouse et la construction d'une nouvelle canalisation vers Bordeaux doivent permettre une plus large utilisation de ce gaz naturel, déjà utilisé comme combustible, carburant et matière première.

Il résulte des informations recueillies que le pouvoir calorifique de ce gaz est de 10.000 calories, c'est-à-dire deux fois et demie celui du gaz de ville. Utilisé comme carburant, un mètre cube de gaz naturel de Saint-Gaudens équivaut à 1 litre un quart d'essence. Ces résultats sont donc très encourageants pour poursuivre et intensifier les recherches.

Je signale d'ailleurs à M. le ministre de la production industrielle — mais cela concerne aussi M. le ministre des finances et des affaires économiques — qu'il serait utile que l'Assemblée puisse obtenir quelques informations supplémentaires en ce qui concerne les recettes.

Il m'a été indiqué que le mètre cube de gaz naturel est vendu 18 francs, ce qui paraît très avantageux pour les usagers si l'on compare ce prix au prix de vente du gaz de ville; mais les recettes effectuées ne paraissent pas correspondre à une production de 150 millions de mètres cubes en 1947.

J'ajoute que la Société nationale des pétroles d'Aquitaine a, elle aussi, déjà obtenu quelques indices encourageants. C'est ainsi qu'un puits dans l'entourage de Saint-Sever a permis de découvrir du pétrole. L'avenir dira si ces indices correspondent à des gisements économiquement exploitables.

Enfin, la société Pechelbronn poursuit l'exploitation d'un gisement, en Alsace, dont la production a atteint en 1947 50.000 tonnes, et compte retrouver sa production d'avant guerre, soit 75.000 tonnes.

C'est pourquoi, étant donné la nécessité d'intensifier la recherche du pétrole en France et dans les territoires de l'Union française, je demande au Conseil de la République d'approuver sans réduction le chapitre 905 accordant une subvention de 2.600 millions au bureau de recherche du pétrole.

Sur le chapitre 907, se montant à 33 millions, il est prévu 2 millions pour permettre la liquidation financière de la Compagnie industrielle générale.

D'après le bilan qui m'a été fourni, la liquidation laisse prévoir, par la répartition au prorata, qu'une somme de plus de 40 millions pourrait être reversée à l'administration des domaines; dans ces conditions, il me paraît superflu que le ministère de la production industrielle verse une nouvelle somme de 2 millions. Des informations que j'ai recueillies, il apparaît que ce crédit n'est pas indispensable. Je propose donc que le chapitre 907 soit ramené de 33 à 31 millions, et ainsi je n'aurai pas fourni à M. le ministre des finances l'occasion de faire appel à l'article 47 du règlement, puisque non seulement je ne propose aucune augmentation de dépenses, mais je propose une réduction de 2 millions sur le crédit qui nous est demandé par le ministère de la production industrielle. (*Applaudissements.*)

**M. le ministre des finances.** Ce n'est pas tous les jours fête! (*Sourires.*)

**M. le rapporteur général.** Vous avez donné le bon exemple à votre groupe, monsieur Marrané!

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole sur le budget lui-même?... Je donne lecture des chapitres:

#### Reconstruction.

« Chap. 800. — Reconstruction du barrage de Kembs sur le Rhin:

« Autorisation de programme ou de promesse, 55 millions de francs.

« Crédit de paiement, 110 millions de francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le chapitre 800.

(*Le chapitre 800 est adopté.*)

**M. le président.** « Chap. 801. — Reconstruction de l'école technique des mines de Douai:

« Crédit de paiement (Mémoire). »

« Chap. 802. — Reconstruction définitive de l'école technique des mines de Douai:

« Autorisation de programme ou de promesse, 1.500.000 francs.

« Crédit de paiement (Mémoire.) » (*Adopté.*)

« Chap. 901. — Construction de lignes électriques d'interconnexion:

« Autorisation de programme ou de promesse, 31 millions de francs.

« Crédit de paiement, 31 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 904. — Construction de pipelines:

« Crédit de paiement. (Mémoire.) »

« Chap. 905. — Subvention au bureau de recherches des pétroles:

« Autorisation de programme ou de promesse, 2.260 millions de francs.

« Crédit de paiement: 2.500.100.000 francs. »

La parole est à M. David.

**M. Léon David.** Mesdames, messieurs, le Gouvernement invoque les difficultés financières pour excuser la faiblesse des

crédits affectés à l'équipement de notre pays. Nous ne pouvons pas comprendre que des travaux en voie d'exécution et déjà fort avancés puissent être ralentis ou arrêtés, ce qui crée du chômage pour les travailleurs et provoque un arrêt dans le redressement de notre pays.

Je suis à cette tribune pour signaler un cas intéressant à la fois de nombreux travailleurs et notre économie. Les informations données il y a un instant par mon camarade Marrané me permettent d'insister sur un cas qui, par la création d'une usine d'hydrogénation et de synthèse des lignites, pourrait apporter à une région très importante, non seulement du gaz de ville, mais aussi, si les premiers travaux étaient poussés, du pétrole et par conséquent de l'essence.

J'aperçois M. Armengaud qui fait des signes de dénégation. Je vais répéter ici ce qu'a signalé à la commission des finances M. le directeur des charbonnages de France sur une question que je lui posais, ce qui, peut-être, fera comprendre à M. Armengaud que ce que je vais dire est parfaitement raisonnable et juste.

Par décret du 26 janvier 1939, l'Etat a accordé des crédits pour la construction d'usines de synthèse. A la suite de cette décision, la construction d'une de ces usines fut décidée dans le département des Bouches-du-Rhône, en vue de traiter les lignites du bassin de Fuveau qui, s'ils sont médiocres comme combustibles, sont riches en sous-produits. Les travaux furent retardés en raison des événements de 1939, et, plus tard, après la création de la Compagnie centrale d'hydrogénation et de synthèse, on commença les travaux sur le territoire de la commune de Rousset.

A ce moment-là, le capital social s'élevait à 80 millions de francs ainsi répartis: 24 millions pour l'Etat, 19.500.000 francs à la Compagnie des mines de Béthune, 19.500.000 francs à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 8 millions à la compagnie Alès-Froges-Camargue, 8 millions à la Compagnie française de raffinage et 1 million à la Société nouvelle des charbonnages des Bouches-du-Rhône.

L'Etat était donc minoritaire. Aujourd'hui, après la nationalisation des charbonnages, il possède 55,6 p. 100 du capital, soit 44.500.000 francs. Il est, par conséquent, devenu majoritaire.

Il était prévu, au début, qu'on orienterait l'usine vers la fabrication de l'essence; mais, la commission nationale des pétroles donnant un avis contraire, cette idée fut écartée, sous prétexte que le prix de revient serait trop élevé.

Nous pensons, quant à nous, que les compagnies pétrolières, dont les ramifications s'étendent par delà les mers, préféreraient importer ce carburant, qui nous coûte fort cher en devises étrangères et qui, arrivant en quantité insuffisante, ne permet pas à nos transporteurs, à nos paysans et autres utilisateurs de travailler dans de bonnes conditions.

J'ai eu l'occasion la semaine dernière de poser la question à M. le directeur des charbonnages de France, lors de son audition devant la commission des finances. Voici ce qu'il indiquait dans sa réponse. Je vais essayer de traduire fidèlement ce qu'il m'avait répondu.

La fabrication prévue au début est abandonnée, mais nous pensons qu'en raison du nombre important de tonnes de fines extraites des puits du bassin de Fuveau — il ajoutait que les fines représentent le charbon d'un calibre inférieur à 5 mm. et 32 p. 100 de la production — leur écoulement n'est pas total, le tonnage qui reste gêne les possibilités d'une exploitation

plus rationnelle, ce qui peut rendre ces mines déficitaires. L'affaire présente un intérêt certain, les études techniques sont terminées, on va passer à la réalisation industrielle, qui prévoit entre autres la fabrication de méthanol, de cellulose, d'ammoniac et de gaz de ville.

Toujours d'après les dires de M. le directeur, grâce à une opération de synthèse, cet ammoniac servirait à la fabrication d'engrais azotés si utiles à notre agriculture.

Je voudrais faire connaître à M. le ministre la situation actuelle de cette usine. Elle employait cinq cents ouvriers en février 1947, trois cents au mois de juin 1947; en juillet, nouvelle menace de licenciement; mais, grâce à l'action des ouvriers, des cadres et de la direction, de nouveaux travaux furent arrachés, entre autres la construction de bâtiments, vestiaire, douches, centrale électrique et l'ouverture des travaux de cités ouvrières.

D'ailleurs je voudrais donner connaissance au Conseil et surtout au Gouvernement, des lettres que nous recevons du comité de défense de l'usine de l'A. R. C. à Rousset, et voilà ce que nous écrivait le secrétaire de ce comité :

« Les employés, les cadres et les techniciens employés à la construction de l'usine d'hydrogénation et de synthèse, vu la situation grave qui leur est faite par le licenciement massif du personnel (cent vingt ouvriers, employés et cadres); par l'arrêt total des travaux de l'usine; par le fait qu'aucune décision ferme n'est prise par les pouvoirs publics sur le programme de fabrication de l'usine (rapport Duhomeaux non déposé), ont décidé de se grouper dans un vaste comité de défense de leur industrie pour essayer d'écarter le chômage qui, dans un temps plus ou moins déterminé, pourrait bien atteindre les charbonnages des Bouches-du-Rhône, car l'extraction des lignites risque, dans un délai plus ou moins éloigné, d'être concurrencée par des charbons de meilleure qualité. »

Je voudrais également vous donner connaissance d'une autre décision de ce comité de défense des usines de l'A. R. C., à Rousset, qui groupe la totalité des ouvriers, employés et cadres, utilisés pour la construction de l'usine, soutenue par les commerçants et la population du canton de Trets, par les mineurs du bassin minier des Bouches-du-Rhône.

Réunis en assemblée générale, le 9 février 1948, les adhérents du comité ont approuvé les décisions suivantes :

D'abord ils demandent le dépôt du rapport de M. Duhomeaux qui fixera le programme de fabrication de l'usine et amènera, de ce fait, un programme de travaux qui permettra à cette compagnie de faire des emprunts obligataires permettant ainsi la continuation des travaux en cours, en attendant l'étude du nouveau programme.

Ils demandent en second lieu la continuation de la construction de cités ouvrières qui permettrait la réouverture de la carrière et de la sablière, car les matériaux, pierre et sable, sont fournis sur place, ce qui diminue le prix de revient de ces matières premières. Ces travaux occuperaient au minimum 170 ouvriers et cadres en dehors de l'usine, en attendant le programme définitif.

Enfin, ils disent que, dans le cadre de l'usine, le château d'eau peut être continué: les fondations sont faites, de même que la partie réservée au méthanol.

Ces travaux occuperaient le reste des ouvriers et même davantage et éviteraient ainsi les licenciements prévus.

Pendant qu'on licencie, un important matériel est arrivé, pièces principales de la future usine. Les licenciements continuent et les ouvriers sont très inquiets.

La direction a prétendu qu'il n'y avait pas de programme de travaux et que les ressources manquaient pour continuer la construction de la cité ouvrière. C'est ainsi que l'entreprise de travaux publics vient de remercier cinquante ouvriers.

D'autre part, la construction de l'usine, indépendamment des avantages considérables qu'elle apporterait à l'économie de notre pays, permettrait à nos mineurs d'éviter le chômage qui, en d'autre temps, avait apporté la misère à ces bassins pourtant riches en gisements, puisque la production y dépasse un million de tonnes par an et que les réserves sont de 200 millions de tonnes dans ses parties exploitables.

Les déclarations du directeur des charbonnages sur l'utilisation possible des fines par l'usine du Rousset confirment mon argumentation.

Puisque M. le ministre de la production industrielle n'est pas présent, je désirerais que M. le ministre des finances et de l'économie nationale m'indiquât si le Gouvernement, compte tenu de l'avancement des travaux et des possibilités de production de gaz de pétrole ou autres sous-produits, ne pourrait pas accélérer la construction de l'usine, attendu que les études techniques sont terminées. M. le directeur des charbonnages de France a déclaré qu'on devait passer à la réalisation industrielle. Si tout cela est exact — et je ne mets pas en doute les déclarations de M. le directeur — pourquoi licencier les ouvriers, arrêter les travaux et amener du chômage dans cette région ? Dans l'intérêt des populations, dans l'intérêt de l'économie de notre pays, nous vous demandons, dans le budget d'équipement et de reconstruction qui nous est soumis, de prévoir des crédits pour l'usine d'hydrogénation et de synthèse du Rousset.

Je me joins aux déclarations de mon collègue M. Marrane qui, il y a un instant, nous demandait le maintien des crédits affectés au chapitre 905. Ainsi, peut-être, arriverons-nous à résoudre un problème qui intéresse non seulement une partie de notre pays avec ses mineurs, ses ouvriers du bâtiment et des produits chimiques, ses commerçants et artisans, mais également l'économie de notre pays. Nous manquons actuellement d'essence, nous manquons de gaz, dans certaines régions: il y a là des possibilités.

Si j'insiste, c'est parce que l'on pourrait, à la rigueur, comprendre que pour certains travaux et certaines constructions, à commencer à la base, on puisse invoquer certaines difficultés financières, mais pour cette usine qui est déjà construite en grande partie, où près d'un milliard a déjà été dépensé pour sa construction, nous ne comprenons pas, et nos ouvriers, nos mineurs, nos ouvriers du bâtiment, ne comprennent pas que dans une période où nous sommes obligés d'importer une grande partie des matériaux et tout ce qui est nécessaire à la vie économique de notre pays, alors que nous avons sur place la possibilité de créer des richesses pour notre économie, on ne le fasse pas sous prétexte qu'il manque des millions. Cependant, pour certains chapitres de nos budgets, on dépense un nombre considérable de milliards.

Nous ne répéterons jamais assez que, pour les œuvres de mort on donne 300 milliards alors que pour relever le potentiel économique et industriel de notre pays on chicane quelques centaines de millions qui permettraient non seule-

ment d'assurer la vie des ouvriers, mais de redresser la situation économique de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carcassonne.

**M. Carcassonne.** Je voudrais joindre ma voix à celle de mon collègue David. La population du canton de Trets où l'usine d'hydrogénation a été construite ne peut pas comprendre qu'un milliard ait été dépensé en vain pour cette industrie nationale. Il ne s'agit pas d'ailleurs seulement de l'intérêt d'un canton ou d'un département, il s'agit de l'intérêt de la France que les travaux soient achevés et que l'usine fonctionne. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement de M. Armengaud sur le chapitre 905 « Subventions au bureau de recherches de pétroles » tendant à réduire de 100.000 francs les autorisations de programme demandées et à les ramener, en conséquence, à 2.259.900.000 francs.

La parole est à M. Armengaud.

**M. Armengaud.** Monsieur le ministre, il s'agit essentiellement de vous poser une question.

Nous avons entendu à l'instant M. Marrane d'abord, M. David ensuite, dire que nous manquons de ressources en produits pétroliers et que nous avons un effort exceptionnel à faire pour en trouver. Je suis heureux de constater que, dans ce domaine, je rejoins M. Marrane et M. David pour une politique pétrolière.

Je ne veux pas ouvrir une discussion technique avec M. David sur les avantages et les inconvénients des divers modes de mise en exploitation du bassin de Fuycau, ni sur leurs difficultés techniques qui conduisent la direction des industries chimiques, celle des carburants et l'industrie intéressée à de longs débats pour arriver à une solution définitive.

Mon amendement a un tout autre but. Il tend à demander à M. le ministre s'il compte transformer le bureau de recherches du pétrole, qui est doté d'une façon insuffisante, en société d'économie mixte, à laquelle l'Etat pourrait apporter le résultat de ses travaux, et qui pourrait trouver le financement complémentaire nécessaire auprès des entreprises françaises et étrangères spécialisées dans la recherche du pétrole.

Les deux milliards par an accordés pour la recherche du pétrole représentent tout au plus le forage de trente-cinq ou quarante puits. Or, il nous en faut un minimum annuel de 500 ou 600, si nous voulons continuer à faire œuvre utile, ce qui correspond à des dépenses annuelles de l'ordre de 30 à 40 milliards. Si nous ne réalisons pas ce chiffre à partir de 1949, nous ne trouverons que bien lentement le pétrole dont nous avons besoin.

Pretons un exemple :

Les Etats-Unis ont foré, l'an dernier, 17.000 puits sur leur sol national, dont 5.000 sont secs. 12.000 seulement sont donc rentables, et cela pour une production de 250 millions de tonnes en 1947.

La France n'en a pas besoin d'autant, sans doute, mais pour pouvoir vivre il lui faudrait atteindre 25 millions de tonnes par an dans les années à venir.

Ce n'est d'ailleurs pas avec un budget de 2 milliards par an pour la recherche du pétrole, non compris les achats de rotaries, que l'on pourra arriver à forer les 500 à 600 puits nécessaires. Alors, où trouverez-vous ces crédits, si ce n'est par des investissements privés, servant de complément aux investissements d'Etat ?

Je vous demande, monsieur le minis-

tre des finances, si, dans les projets de réorganisation des entreprises nationalisées assimilées, l'on prévoit le système de financement que je préconise, c'est-à-dire la transformation de ce bureau de recherches en une société d'économie mixte, comme la Compagnie française des pétroles, afin de trouver, par la voie privée, le complément que l'Etat ne peut donner.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** M. Armengaud sait très bien que tous les gouvernements, quels qu'ils soient, ont toujours fait preuve de la plus grande prudence en la matière.

Le Gouvernement actuel n'est nullement opposé à ce que des investissements privés se fassent sous le contrôle de l'Etat dans la recherche du pétrole. Mais, je voudrais faire observer à M. Armengaud que, jusqu'ici, la question n'a pas été d'une grande actualité, eu égard aux sommes considérables qui devraient encore être demandées au marché des capitaux privés, quand ce ne serait que pour la reconstitution du raffinage et de beaucoup d'autres branches de notre équipement pétrolier, opérations encore plus urgentes que l'investissement de capitaux dans les recherches minières.

Le Gouvernement tiendra le plus grand compte des suggestions de M. Armengaud que je remercie d'avoir soulevé cette question.

**M. Armengaud.** Je remercie M. le ministre et n'insiste pas sur mon amendement.

**M. le président.** L'amendement est retiré.

La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Alain Poger, rapporteur général de la commission des finances.** La commission des finances accepte les propositions du rapporteur spécial, M. Marrane, c'est-à-dire la réduction de 2 millions sur le chapitre 907 et le relèvement, au chapitre 905, des crédits de paiement, ce qui donne, pour les paiements: au chapitre 905, 2.600 millions, et pour le chapitre 907, 31 millions, tant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

**M. Léon David.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. David.

**M. Léon David.** Je voudrais demander à M. le ministre des finances, puisque M. le ministre de la production industrielle n'est pas là, si les déclarations qui m'ont été faites par le directeur des charbonnages peuvent m'être confirmées ici par lui en ce qui concerne la continuation des travaux pour l'usine de l'A. R. C. dont je viens de parler à cette tribune.

Ce n'est pas un fait local négligeable, mais qui, dans le cycle de l'économie de notre pays, peut devenir d'une grande importance.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** M. David peut être assuré que le Gouvernement est aussi convaincu que lui de l'importance de l'hydrogénéation et des moyens d'y procéder lorsque, techniquement, on se sera mis d'accord sur les possibilités de son étendue et les conditions techniques sur la base desquelles pourra se faire la transformation des lignites de Fuveau.

Au sujet de la situation du personnel, je ne manquerai pas de transmettre les

observations de M. David à M. le ministre de la production industrielle.

**M. David.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** Il n'y a pas d'autre observation sur le chapitre 905 ?...

Je le mets aux voix, avec le chiffre de 2.260.000.000 pour les autorisations de programme ou de promesse, et celui de 2.600.000.000 pour les crédits d'équipement.

(Le chapitre 905, avec ces chiffres, est adopté.)

**M. le président.** « Chap. 907. — Contrats de fourniture, d'équipement et d'entretien d'usines non réutilisés en exécution de la loi du 20 juillet 1940; autorisation de programme et de promesse: 31 millions de francs; crédits de paiement: 31 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 908. — Dépensés des exercices périmés non frappés de déchéance; crédit de paiement », mémoire.

Nous avons terminé le budget de l'industrie et du commerce.

Le prochain budget à examiner est celui de l'intérieur, mais le Conseil a décidé récemment de tenir séance cet après-midi, à quinze heures et demie.

D'autre part, je rappelle qu'il y a conférence des présidents à quatorze heures et demie.

Le Conseil veut-il aborder maintenant l'examen du budget de l'intérieur ?

**M. Léo Hamon, président de la commission de l'intérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de l'intérieur.

**M. Léo Hamon, président de la commission de l'intérieur.** N'ayant qu'une brève observation à présenter sur le budget du ministère de l'intérieur et ne pouvant assister au début de la séance de cet après-midi, est-il possible que je la présente maintenant ?

**M. le président.** M. le ministre de l'intérieur a été informé que son budget viendrait vraisemblablement au début de la séance de cet après-midi.

S'il n'est pas ici ce matin, vous ne pourrez lui en faire le reproche.

**M. le président de la commission de l'intérieur.** Je m'incline, je l'ignorais.

**M. le président.** Il n'y a pas d'autre observation ?...

La discussion sur le budget du ministère de l'intérieur aura lieu cet après-midi.

— 17 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Fournier un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur la proposition de loi, déposée au Conseil de la République et adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 2 de la loi du 27 février 1880 relative à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs et aux interdits et à la conversion de ces mêmes valeurs en titres au porteur, et l'article 389 du code civil. (N° 122, année 1947 et 110, année 1948.) Le rapport sera imprimé sous le n° 244 et distribué.

— 18 —

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour de la séance de cet après-midi pourrait comporter :

La discussion du projet de loi tendant à accorder aux petits cheminots retraités le

bénéfice des majorations de retraites accordées aux fonctionnaires de l'Etat;

La discussion de la proposition de loi concernant la législation sur les jardins ouvriers;

La suite de la discussion du projet de loi relatif à la reconstruction et à l'équipement.

La discussion de la proposition de loi relative au cumul des professions de médecin ou de dentiste avec celle de pharmacien;

La discussion de la proposition de résolution de MM. Armengaud, Pairault et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie;

La discussion de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale portant élévation de la limite d'âge des maîtres-ouvriers tailleurs et cordonniers des troupes métropolitaines;

La discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 3 et 6 de l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée par la loi n° 47-1813 du 15 septembre 1947, instituant une Haute Cour de justice;

La discussion de la proposition de résolution de M. Denvers et des membres de la commission de la marine et des pêches, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour favoriser le développement des pêches maritimes;

La discussion de la proposition de résolution de M. Vittori et des membres du groupe communiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à aligner le tarif kilométrique maritime pour le département de la Corse sur le tarif kilométrique ferroviaire de la S. N. C. F.

**M. Marcel Willard, président de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la justice.

**M. le président de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.** Je ne voudrais faire aucune peine, même légère, à ceux de nos collègues qui attachent un intérêt particulier aux propositions de loi ou de résolution qu'ils affirment vouloir défendre. Je ne voudrais surtout pas faire de peine à notre collègue M. Armengaud et je suis loin de méconnaître l'intérêt du débat qu'il désire provoquer.

Mais je me permets de faire observer au Conseil de la République que la proposition de loi sur la Haute Cour de justice présente un caractère particulier d'urgence et je me permets de demander pour cette proposition une priorité si cela est possible. Je serais heureux que le débat puisse avoir lieu au cours de cette journée. Je parle, bien entendu, au nom de la commission.

**M. Carcassonne.** En tant que rapporteur, j'appuie la demande de M. le président Willard. Il s'agit d'un projet urgent qu'il conviendrait de discuter en priorité.

**M. le président.** J'aimerais que vous précisiez ce que vous entendez par priorité. J'ai indiqué que deux projets avaient priorité parce qu'ils nous venaient avec procédure d'urgence. Il s'agit des projets concernant les cheminots et les jardins ouvriers.

Ensuite, il paraîtra sans doute normal au Conseil de reprendre la discussion du budget de reconstruction et d'équipement.

Monsieur le président de la commission de la justice, demandez-vous que la proposition de loi sur la Haute Cour de justice

viennent avant le projet sur l'équipement, ou après ?

**M. le président de la commission de la justice.** Evidemment, j'aimerais mieux que cette proposition vienne avant, mais je crains de ne pas être suivi.

**M. le président.** C'est sans doute à la proposition de résolution de M. Armengaud que vous avez fait allusion.

**M. le président de la commission de la justice.** Je souhaite, en effet, que la proposition de loi sur la Haute Cour vienne avant cette proposition de résolution.

**M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

**M. le ministre des finances et des affaires économiques.** Le Gouvernement se permet, avec beaucoup de déférence, d'insister auprès du Conseil de la République pour que le règlement et la Constitution soient observés et que la procédure d'urgence soit respectée.

Le Gouvernement estime que le débat engagé sur le projet portant ouverture de crédits, projet qui devra retourner devant l'Assemblée nationale avant la séparation des Chambres, car si l'on pense que les crédits sont insuffisants, encore faut-il qu'ils puissent être dépensés, devrait donc être repris aussitôt après que les projets relatifs aux cheminots et aux jardins ouvriers auront été examinés, ce qui se fera rapidement, je pense.

Il est absolument nécessaire que le budget de la reconstruction et de l'équipement soit voté. Il y aura, vraisemblablement, une discussion dans laquelle le Gouvernement aura à intervenir, notamment sur les articles 9 et 10. Il faudrait que cette discussion se termine assez tôt pour que la commission des finances de l'Assemblée nationale et l'Assemblée nationale elle-même puissent voter ces crédits avant la séparation.

Le Gouvernement, je le répète, est plus convaincu que quiconque que sur de nombreux points le malheur des temps veut que les crédits soient insuffisants. Mais encore faut-il que les chantiers ne soient pas complètement arrêtés.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la justice.

**M. le président de la commission de la justice.** J'aurais mauvaise grâce à insister, d'autant plus que je comprends à quel point la fin de la discussion déjà entamée mérite la priorité. Je me contente d'insister pour que la proposition de loi sur la Haute Cour soit inscrite à l'ordre du jour avant les propositions de résolution, d'autant plus, et je ne crois pas trahir un secret en le disant, que le rapport qui va vous être présenté comporte une modification au texte qui a été voté par l'Assemblée nationale et que par conséquent ce texte devra retourner devant l'autre assemblée.

**M. le président.** Vous demandez donc que la proposition de loi relative à la Haute Cour de justice vienne après la discussion du budget d'équipement et avant les propositions de résolution ?

**M. Armengaud.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. Armengaud.** Monsieur le président, mes chers collègues, je n'ai pas d'objection à ce que la proposition de loi concernant la Haute-Cour passe avant la proposition de résolution sur les transformations

de l'équipement énergétique de l'industrie, à la condition que nous puissions trouver d'ici la fin de la session l'heure ou l'heure et demie nécessaire pour sa discussion. J'ai déjà dit qu'il ne se pose pas ici pour la commission des affaires économiques une question d'amour-propre d'auteur, mais qu'il s'agit d'un problème essentiel auquel j'ai fait allusion avant-hier lorsqu'on a ouvert la discussion sur la politique de rééquipement et le budget de reconstruction.

Par conséquent, je demande qu'avant la fin de la session nous puissions trouver le temps matériel nécessaire, quitte à allonger un peu une séance. Nous avons une option à proposer au Gouvernement, pour laquelle nous apportons des solutions constructives, et nous désirons que le Conseil de la République puisse au plus tôt en décider.

**M. le président.** Votre proposition est inscrite à l'ordre du jour et elle y restera.

Le Conseil est-il d'accord pour que la proposition de loi sur la Haute-Cour de justice vienne en quatrième place dans l'ordre du jour, qui comporterait d'abord les textes relatifs aux petits cheminots retraités et à la législation sur les jardins ouvriers et la suite de la discussion sur la reconstruction et l'équipement ? (*Assentiment.*)

L'ordre du jour de la séance de cet après-midi, à quinze heures trente, serait donc le suivant :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à accorder aux petits cheminots retraités, tributaires de la caisse autonome mutuelle des retraites, le bénéfice des majorations de retraites accordées aux fonctionnaires de l'Etat par les décrets n° 47-148 du 16 janvier 1947 et 47-1372 du 24 juillet 1947 (art. 6), et modifiant ou complétant certaines dispositions de la loi du 22 juillet 1922 et de l'ordonnance du 2 décembre 1944 (n° 231, année 1948. — M. Julien Brunhes, rapporteur).

Discussion de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence portant prorogation et modification des articles 11 et 22 de la loi n° 46-935 du 7 mai 1946, portant codification et modification de la législation sur les jardins ouvriers (n° 237, année 1948. — M. Menu, rapporteur).

Suite de la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948 (n° 150 et 209, année 1948. — M. Alain Poher, rapporteur général).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 3 et 6 de l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée par la loi n° 47-1813 du 15 septembre 1947, instituant une Haute Cour de justice (n° 202 et 225, année 1948. — M. Carcassonne, rapporteur).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au cumul des professions de médecin ou de dentiste avec celle de pharmacien (n° 111 et 201, année 1948. — M. Paget, rapporteur).

Discussion de la proposition de résolution de MM. Armengaud, Pairault et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liqui-

des (n° 309, année 1947, et 84, année 1948. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 218, année 1948. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant élévation de la limite d'âge des maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers des troupes métropolitaines (n° 196 et 210, année 1948. — M. Vanrullen, rapporteur).

Discussion de la proposition de résolution de M. Denvers et des membres de la commission de la marine et des pêches tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour favoriser le développement des pêches maritimes et assurer une meilleure répartition des produits de la mer aux consommateurs (n° 31 et 182, année 1948. — M. Denvers, rapporteur; et avis de la commission du ravitaillement).

Discussion de la proposition de résolution de M. Vittori et des membres du groupe communiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à aligner le tarif kilométrique maritime pour le département de la Corse sur le tarif kilométrique ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer français, en revenant au décret du 31 août 1937 et à l'arrêté du 15 juin 1938 (n° 135 et 168, année 1948. — M. Franceschi, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à midi vingt-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie  
du Conseil de la République,  
CH. DE LA MORANDIÈRE.

#### Erratum

au compte rendu in extenso de la séance  
du 4 mars 1948.

#### TRANSPORTS DE VOYAGEURS DANS LA RÉGION PARISIENNE

Page 592, 3<sup>e</sup> colonne, article 46, 1<sup>er</sup> alinéa, avant-dernière ligne.

Au lieu de : « chapitre 1<sup>er</sup> du titre III du code du travail ».

Lire : « titre 1<sup>er</sup> du livre III du code du travail ».

#### Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du  
mercredi 10 mars 1948. (Journal officiel du  
11 mars 1948.)

Scrutin (n° 80) (après pointage) sur la prise en considération du texte adopté par l'Assemblée nationale pour le troisième alinéa de l'article 9 ter de la loi du 7 janvier 1948 (art. 3 de la proposition de loi sur les aménagements au prélèvement exceptionnel).

Page 701, 3<sup>e</sup> colonne, 11<sup>e</sup> ligne, dans la rubrique « Ont voté pour » :

Au lieu de : « M. Jaouen (Albert), Finistère ».

Lire : « M. Jaouen (Yves), Finistère ».

Page 702, 1<sup>re</sup> colonne, dans la rubrique « N'ont pas pris part au vote » :

Au lieu de : « M. Ou Rabah (Abdelmadjid) ».

Lire : « Mme Oyon ».

Scrutin (n° 82) sur l'ensemble de l'avis sur la proposition de loi apportant certains aménagements au prélèvement exceptionnel.

Par suite d'une erreur typographique, le nom de M. Cayrou (Frédéric) figure à la fois dans la liste des membres ayant voté « Contre » et dans celle des membres « s'étant abstenus volontairement ». En réalité, le nom de M. Cayrou (Frédéric) doit être maintenu uniquement dans la liste des membres « s'étant abstenus volontairement ».

#### Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du mercredi 10 mars 1948. (Journal officiel du 11 mars 1948.)

Dans le scrutin (n° 88) sur l'ensemble de l'avis sur la proposition de loi apportant certains aménagements au prélèvement exceptionnel, MM. Claireaux, Gatuin et Poisson portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « pour ».

#### Ordre du jour du jeudi 18 mars 1948.

##### A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence tendant à accorder aux petits cheminots retraités, tributaires de la caisse autonome mutuelle des retraites, le bénéfice des majorations de retraites accordées aux fonctionnaires de l'Etat par les décrets n°s 47-148 du 16 janvier 1947 et 47-1372 du 24 juillet 1947 (art. 6) et modifiant ou complétant certaines dispositions de la loi du 23 juillet 1922 et de l'ordonnance du 2 décembre 1944. (N° 231, année 1948. — M. Julien Brunhes, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant prorogation et modification des articles 41 et 21 de la loi n° 46-935 du 7 mai 1946 portant codification et modification de la législation sur les jardins ouvriers. (N° 237, année 1948. — M. Menu, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948. (N°s 150 et 209, année 1948. — M. Alain Toher, rapporteur général.)

4. — Discussion de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à modifier les articles 3 et 6 de l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée par la loi n° 47-1813 du 15 septembre 1947, instituant une Haute Cour de justice. (N°s 202 et 225, année 1948. — M. Carcassonne, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au cumul des professions de médecin ou de dentiste avec celle de pharmacien. (N°s 111 et 201, année 1948. — M. Alfred Paget, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Armengaud, Pairault et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie, en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides. (N°s 309, année 1947, et 81, année 1948. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 213, année 1948, avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale portant élévation de la limite d'âge des maîtres-ouvriers tailleurs et cordonniers des troupes métropolitaines. (N°s 196 et 210, année 1948. — M. Vanrullen, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de résolution de M. Denvers et des membres de la commission de la marine et des pêches tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour favoriser le développement des pêches maritimes et assurer une meilleure répartition des produits de la mer aux consommateurs. (N°s 34 et 162, année 1948. — M. Denvers, rapporteur; et n° , année 1948, avis de la commission du ravitaillement. — M. , rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de résolution de M. Vittori et des membres du groupe communiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à aligner le tarif kilométrique maritime pour le département de la Corse sur le tarif kilométrique ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer français en venant au décret du 31 août 1937 et à l'arrêté du 15 juin 1938. (N°s 135 et 168, année 1948. — M. Franceschi, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1<sup>er</sup> étage: depuis M. Poisson, jusques et y compris M. Rotinat.

Tribunes: depuis M. Alex Roubert, jusques et y compris M. Valentin-Pierre Vignard.

#### Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 18 mars 1948.

N° 212. — Proposition de loi de M. Boivin-Champeaux sur l'organisation de la défense nationale.

N° 221. — Proposition de loi de M. Pairault tendant à l'organisation de la répartition des produits industriels.

N° 231 (1). — Projet de loi tendant à accorder aux petits cheminots retraités le bénéfice des majorations de retraites accordées aux fonctionnaires de l'Etat.

N° 232 (1). — Projet de loi tendant à maintenir la réglementation des transports par chemin de fer.

N° 234. — Projet de loi fixant le statut juridique des centres techniques industriels.

N° 235. — Projet de loi relatif aux délibérations des assemblées des territoires d'outre-mer en matière fiscale.

N° 236. — Projet de loi portant ouverture de crédits pour l'équipement des locaux de l'Assemblée générale des Nations Unies.

N° 237. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant la loi sur la codification de la législation des jardins ouvriers.

N° 239. — Projet de loi relatif au paiement, dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle, des indemnités afférentes à certaines opérations d'assurances.

N° 240. — Projet de loi tendant à accorder un crédit de secours aux victimes du cyclone de la Réunion.

N° 241. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi relative au contrat d'association.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de MMes et MM. les conseillers de la République le 17 mars 1948.